

Bibliothèque numérique

medic@

**Winslow, Jacques Bénigne.
Dissertation sur l'incertitude des
signes de la mort**

Paris, Morel, 1742.

Cote : 39388



(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/hist/med/medica/cote?39388>

DISSERTATION

SUR

L'INCERTITUDE

DES SIGNES

DE LA MORT,

ET

L'ABUS DES ENTERREMENS,
& embaumemens précipités.



DISSERTATION
SUR
L'INCERTITUDE
DES SIGNES
DE LA MORT

ET
L'ABUS DES ENTERREMENTS
& embaumemens précipités
Par M. Jacques Benigne Wessing, Docteur
Régent de la Faculté de Médecine de Paris
de l'Académie Royale des Sciences, &c.
Traduite & Commentée par Jacques
Jean BROUET, Docteur en Médecine



A PARIS

MORIS de jeune, Grand-Salle du Palais
au grand Cuvier
Chez PRUIT, Père, Quai de Ceinture
PRUIT, Fils, Quai de Ceinture
SIMON, Fils, rue de la Parcheminerie

M. D. C. C. X L I I.
Avec Approbation & Permission du Roi.

DISSERTATION

S U R

L'INCERTITUDE
DES SIGNES
DE LA MORT,

E T

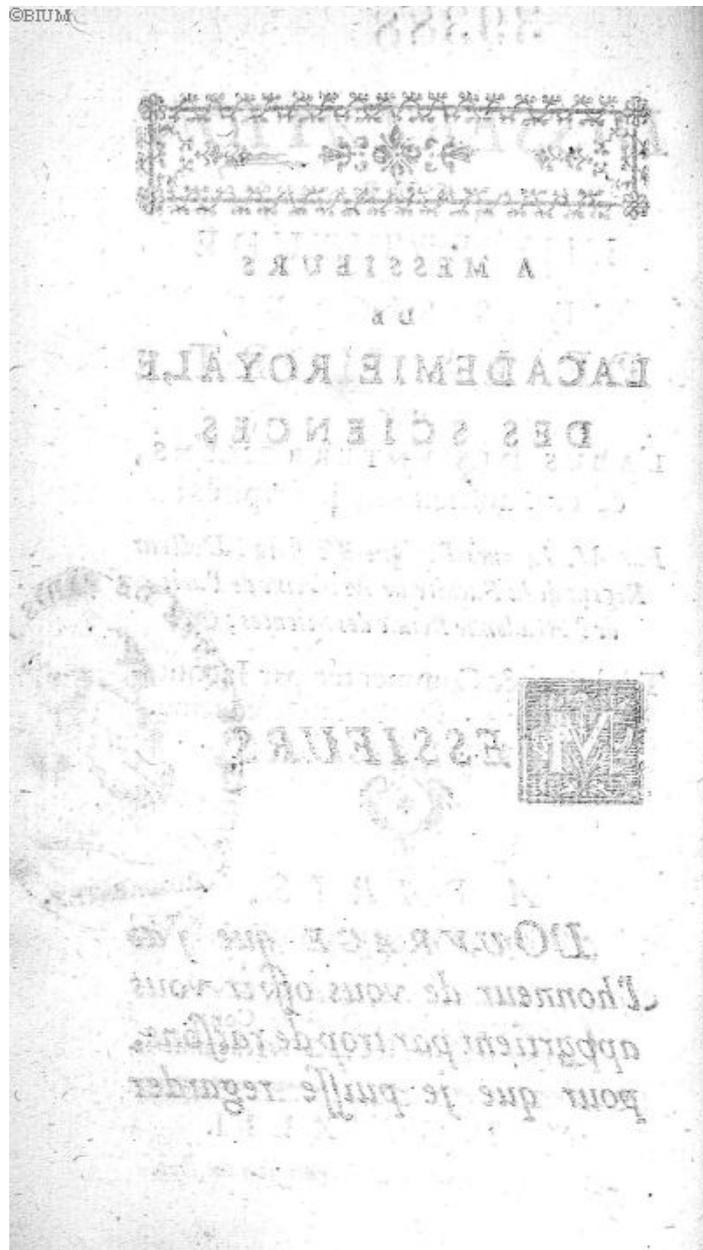
L'ABUS DES ENTERREMENS,
& embaumemens précipités:*Par M. Jacques Benigne Winslow, Docteur
Régent de la Faculté de Médecine de Paris,
de l'Académie Royale des Sciences,*Traduite, & Commentée par Jacques
Jean BRUHIER, Docteur en Médecine.

A P A R I S,

Chez } MOREL, le jeune, Grand'Salle du Palais,
 au grand Cyrus.
 PRAULT, Pere, Quai de Gèvres.
 PRAULT, Fils, Quai de Conty.
 SIMON, Fils, rue de la Parcheminerie.

M. D. C. C. X L I I.

Avec Approbation & Permission du Roi.





A MESSIEURS
DE
L'ACADEMIE ROYALE
DES SCIENCES.



MESSIEURS,

*L'OUVRAGE que j'ai
l'honneur de vous offrir vous
appartient par trop de raisons,
pour que je puisse regarder*

E P I T R E

vj E P I T R E

l'hommage que je vous en fais autrement que comme une restitution. Ce qu'il contient de meilleur est d'un de vos plus célèbres Academiciens. D'ailleurs j'estime que tout ce qui est vrai, tout ce qui est utile, appartient de droit à une Compagnie qui n'a d'autre point de vüe que le bien Public, & dont la premiere loi est de n'avoir égard qu'à la vérité clairement connue.

Voilà, MESSIEURS, les principaux motifs de ma dédicace. Car ils ne sont pas les seuls. L'honneur d'être connu de Vous y entre pour quelque chose. Mon amour propre

E P I T R E. vij

trouveroit fort son compte dans
votre approbation. Ce n'est
pas cependant que je brigue
votre protection pour cet Ou-
vrage. S'il est bon, il n'en a pas
besoin; & , s'il ne l'est pas, il
y auroit de la folie à me flat-
ter qu'une Compagnie dont le
nom seul fait l'éloge, tant en
France que dans les pais étran-
gers, voulût compromettre une
réputation si justement méritée;
je dis plus: il y auroit de
l'indécence à le demander.

Vous voies, MESSIEURS,
que je ne parle pas le langage
des Epîtres dédicatoires. Vous
trouverés bon que je m'écarte
encore des routes ordinaires,
chose. Mon amon propre

viii E P I T R E.

en ne vous ennuiant pas du récit de vos propres vertus. Ce que je pourrois dire à l'avantage de votre Compagnie n'ajouteroit rien à l'idée qu'en ont ceux qui la connoissent, & pourroit faire tort à celle que quelques personnes auroient pû concevoir de moi. Le parti le plus prudent est donc d'admirer, & de me taire. Je crois même que c'est une des meilleures preuves que je puisse vous donner du respect avec lequel je suis,

MESSIEURS,

*Votre très-humble & très-obéissant
serviteur, BRUHIER.*

Avertissement.



AVERTISSEMENT.

CEUX qui mesurent le cas qu'ils doivent faire des Ouvrages, à la grandeur, & au poids des volumes, traiteront certainement celui-ci de bagatelle; mais ceux qui décident de leur mérite par l'importance du sujet qu'ils traitent, lui donneront, sans balancer, la préférence sur beaucoup d'autres plus étendus. Ce n'est point l'envie d'être affiché qui m'a déter-

a

ij *AVERTISSEMENT.*

miné à traduire celui-ci; d'autant plus que je ne pensois pas, en commençant, à lui donner tant d'étendue. Mais ayant trouvé dans la Bibliothèque d'un de mes amis divers traités sur les Funérailles des Anciens, je crus devoir les lire, pour tâcher d'y découvrir des éclaircissemens. J'en ai extrait ce qui avoit directement rapport au sujet de la Thèse, & j'ai cru que Lecteur ne me feroit pas le mauvais gré, si je lui faisois une description succinte des coutumes que presque tous les Peuples ont observées, ou observent, au su-

A V E R T I S S E M E N T. iij

jet des Sepultures. Mais même dans l'état où j'ai mis cet Ouvrage, je conviens que ce seroit acquerir à trop bon marché le titre d'Auteur; aussi n'ai-je consulté que l'avantage que le Public peut retirer de sa lecture.

Il y a peu de jours que je ne connoissois point celui qui y a donné lieu. Etant allé chez M. WINSLOVV pour un autre sujet, la conversation tomba sur la These qu'il avoit fait soutenir au mois d'Avril M D C C X L, dans les Ecoles de la Faculté de Médecine, sur la question *An Mortis incertæ signa minus in-*

a ij

iv *AVERTISSEMENT.*

certa à Chirurgicis , quam ab aliis experimentis ? c'est - à - dire , si les expériences de Chirurgie sont plus propres que toutes autres , à découvrir des marques moins incertaines d'une mort douteuse. Il m'ajouta , que des personnes respectables , non seulement souhaitoient qu'une Traduction rendît cet Ouvrage plus commun , & le mît à la portée de tout le monde , mais même qu'on avoit engagé une personne à le mettre en François. J'ai vu cette Traduction , me dit M. Winslow ; mais on sent à la lecture qu'elle ne vient pas d'un homme du métier.

*A*VERTISSEMENT. *V*

Lecture prise de la These ,
il ne me fut point difficile
d'entrer dans les vûës d'humani-
té , qui fait le caractere es-
sentiel de M. Winslovv. Char-
mé d'ailleurs de trouver une
occasion si aisée de me ren-
dre utile au Public , & d'o-
bliger une personne aussi es-
timable , & dont les bontés
pour moi méritent une re-
connoissance proportionnée à
l'honneur qu'elles me font ,
j'offris de traduire ; ma pro-
position fut acceptée , & je
crus ne pouvoir mieux faire ,
que de me mettre sur le champ
au travail.

a iij

vj *AVERTISSEMENT.*

Voilà ce qui a donné naissance à cette Brochure ; il ne me reste plus qu'un mot à dire sur son exécution.

On trouvera dans sa langue originale la These , dépouillée de sa forme Scholastique , & la Traduction ensuite. Outre qu'il étoit juste que M. Winslov tirât de son ouvrage l'honneur qui lui est dû si légitimement , on ne veut pas priver ceux qui savent le Latin du plaisir de le connoître en lui-même , & de la satisfaction que procure une lecture , où l'on trouve réuni le double

*A*VERTISSEMENT. vij
 mérite d'un stile également
 précis, & concis. Le seul
 changement qu'il y ait sur l'é-
 dition qui s'en est faite pour
 l'usage des Ecoles, est, qu'on
 a renvoyé au bas des pages
 les citations, qui n'y étoient
 séparées du texte que par le
 moïen de deux crochets ; &
 qu'on a imprimé les passages
 en caracteres différens.

La réflexion que j'ai faite,
 que ma Traduction étoit plu-
 tôt en faveur de ceux qui ne
 font pas au fait de la Méde-
 cine, que de ceux qui y sont,
 m'a déterminé à donner en
 abrégé, l'explication de quel-

a iiij

viii *A*VERTISSEMENT.

ques termes d'Art, qui pourroient embarrasser ceux qui n'ont point les Livres faits pour la donner. Ces notes sont indiquées dans le François par les lettres de l'Alphabet.

On auroit souhaité pouvoir faire aller le Latin à côté de la Traduction ; mais comme , quelque combinaison qu'on ait imaginée , il a été impossible de concilier l'exécution & l'agrément , à cause de la quantité de lacunes qui étoit inévitable , on a pris le parti d'imprimer d'abord le Latin , & de faire suivre la Traduction.

*A*VERTISSEMENT. ix

Les caracteres , ou chiffres Arabes , qui se rencontreront dans le François , renverront aux Additions qui sont à la fin de la Dissertation. Ils ont été mis pour y recourir , si on le juge à propos , dans le tems qu'on fera la lecture ; & ceux qui aimeront mieux ne pas l'interrompre , pourront aller tout de suite. Une partie de ces Additions , c'est - à - dire , l'Historique moderne , vient presque entierement de M. Winslow , qui n'en a point fait usage dans sa These , tant parce que les faits historiques qu'on y lira , ne lui ont pas été suffisamment

X *AVERTISSEMENT.*

circonftanciés, que parce qu'il convenoit de fe donner des bornes dans un ouvrage de la nature du sien.

J'efpere que ceux qui font fufceptibles de tendrefse, & d'amitié, me fauront gré du préfent que je leur fais.





DISSERTATIO

AN MORTIS INCERTÆ
signa minùs incerta à Chi-
rurgicis, quàm ab aliis ex-
perimentis ?

I.



MORS certa; mors in-
certa. Moriendum esse,
certum omnino; mor-
tuum esse incertum aliquando. E-
feralibus involacris, è feretris,
imò è tumulis evasisse quamplures,
decessisse creditos, compertum est.
Compertum itidem, precipitan-
ter humatos non nisi preposteram

12 DISSERTATIO.

*obiisse mortem, morte eorum, quos
 funis ac rota necant, multò magis
 horrendam. Compertum præterea,
 præfestinatæ anatome traditos, non-
 dum finitæ vitæ notas ipso plagæ fu-
 nestæ momento dedisse manifestissi-
 mas, pudore scrutatoris incauti ma-
 ximo, maximâque familiæ supersti-
 tis indignatione comitatas. Fabulan-
 tur, ais, qui talia narrant. DUNS
 SCOTUM in tumulo momordisse bra-
 chia; idemque ZENONI Imperatori,
 post iteratos, & ab excubantibus au-
 ditos ejulatus accidisse; nugas opi-
 naris. Transeant hæc, licebit. Non
 licebit itidem testes repudiare proba-
 tissimos, integerrimos, oculatos,
 imò etiamnum superstites. Profectò,
 inquit æstimatissimus Iatrophilorum
 Macenas, ac Pontificis Maximi fel.*

DISSERTATIO. 13

record. CLEMENTIS XI. Archiater LANCISIUS (a) non ex aliorum duntaxat historiis nobis innotuit, multos, qui decessisse credebantur, vel prope sepulchra evigilasse, sed & nostro etiam experimento idipsum recordamur in Viro nobili, adhuc vivente, qui viginti ante annos, cum ei iusta perfolverentur in Templo, ad motuum sensuumque munia, omnium cum terrore, magis quàm admiratione redivit. Juvenis quidam, *refert consultissimus ille Romanorum Medicus P. ZACCHIAS* (b) in archihospitali S. Spiritus... peste correptus est, ex cujus vio-

(a) *De mort. subit. L. I. c. 15. N. 2.*

(b) *Qu. Med. Leg. T. 3. Conf. 70. N. 2.*

14 DISSERTATIO.

lencia in syncopen lapsus pro mortuo elatus est, ejusque corpus inter cadavera peste sublata ejectum, cum quibus dum vespillones parant illud naviculâ per Tiberim ad destinatum locum asportare, ille vitæ aliquem sensum præbuit; unde ad hospitale delatus, & utcumque ab eo symptomate sese recolligens, post duos dies in novam syncopen lapsus, unde iterum ejus corpus inter cadavera justè sublata conjectum est, cum illis terræ demandandum: sed denudò reviviscens, aptisque medicamentis recreatus, tandem à morbo in totum liberatus, adhuc in vivis degit. Sed in hac eadem peste hîc Romæ alios non adhuc vitâ destitutos pro mortuis

DISSERTATIO. 15

sepulchro demandatos esse scimus. Ingenuitate nunquam satis laudanda fatetur peritissimus quondam Chirurgus Parisiensis, PHIL. PEU. (a) sese, ut in gravidâ, quamque, nullo circa præcordia motu, nec ullo ad speculum halitu percepto, mortuam ipsemet crediderat, sectionem Cæsaream institueret, instanter rogatum, instrumento vix admoto, trepidationem corporis, stridorem dentium, motumque labiorum ejusdem observasse, ac tanto hinc terrore perculsum fuisse, ut deinceps operationi isti se numquam accincturum fore voverit, nisi de morte prægnantis certo certiores factum. Idem ferè non ita pridem illustrissimi

(a) Prax. Obstetr. 2. c. 2. §. 2.

16 DISSERTATIO.

cujusdam viri corpus , ante elapsas à morte creditâ viginti quatuor horas , secanti contigisse fertur : similique tragediâ ad incitas redactum fuisse Principem Anatomicorum sui sæculi VESALIUM , satis superque constat. Verùm enimverò testes hodiernos , imò viventes desideras. Reservatis alii occasione testimoniis aliorum quamplurium , en ! quos , quandocumque libitum fuerit , ipsemet auscultare poteris. Testatur spectata integritatis Reverendus PATER LECLER , antehac convictus in Collegio LUDOVICI MAGNI Procurator jamdiu cognitissimus , sororem primæ Patris sui Uxoris in cæmeterio publico Aurelianensi cum annulo digitorum ornante humatam fuisse : subsequenti postea nocte sandapilam , speculacri ,

DISSERTATIO. 17

lucris, famulum detexisse, eodemque digiti, cui strictè nimis inhaerebat annulus, amputationem moliente, sepultam illico dolorem sibi fieri exclamâsse: perterrito & in fugam mox consternato fure, ipsam, divulsis linteis, ades suas petiisse, posteaque circiter decennium vixisse, ac, prole interim editâ, vitam mariti superâsse. Testatur integerrimæ fidei Sacerdos, DN. M. JOSEPHUS MARESCHAL, Ecclesiæ Metropolitanae Parisiensis Capellanus, ac S. Joannis à Motta apud Cenomanos Prior, anno 1714. circiter, dum transiret per plateam JOANNIS ROBERT dictam, se vidisse mulierem lodice laneâ coopertam, ante fores domûs in bisellio sedentem juxta loculum, in quo illuc delata, &

B

18 DISSERTATIO.

è quo jamjam extracta fuerat. Testatur idem anno 1722. vel 1723. se vidisse & audivisse vespillonibus vicum CAMPI FLORIDI petentibus obvios clamantes, non mortuum esse, quem querebant, sed è fenestra ereptum vivere. Testatur peritissimus Chirurgus Parisiensis D. BENARD, se adolescentulo unà cum Patre pluribusque adstantibus in Parochiâ Réol présente, Religiosum Ordinis S. Francisci, jam à tertio vel quarto die tumulatum, è sepulchro protractum fuisse adhuc viventem ac spirantem, manibus circa ligaturam commorsis, sed è vestigio ferè extinctum; imò perscripta fuisse coram iudicibus acta rei gestæ, cujus occasionem dederat epistola amici momentis eundem catalepticis insul-

DISSERTATIO. 19

tibus obnoxium esse. Testatur honestissima vidua D. LANDRY, peritissimi olim Calcographi, Patrem suum straminibus per aliquot horas mortui instar impositum, post aquam salitam ori infusam, suadente, quæ verè mortuum esse perseveranter negaverat, amicâ, denuo diuque postea vixisse. Allegata hæcce impressentiarum sufficiant, ut quod celeberrimus LANCISIUS inquit, Quis ignorat pestis tempore omnem rem non nisi tumultuariè peragi; ac perinde leve dumtaxat studium ad discernendos veros à pseudo-mortuis adhiberi; idem nobis non modo liceat, verùm etiam nos oporteat, de quovis epidemiorum tempore, de præfestinatorum in Xenodochiis, in suburbiis, alibique fa-

B ij

20 DISSERTATIO.

nerationum frequentia, vindictam mortis violenta in ipsis cæmeteriis clamante, ac de horrendis semivivorum, imò fortè viventium, post bellicosos conflictus humationibus præperatis, suspicari.

I I.

NE finitæ quidem vitæ fatis certas notas esse, virum, jure magni nominis, Democritum proposuisse, tradit Hippocrates Latinus (a). In apoplexiâ, syncope, suffocatione, tum verâ strangulatum, oppressorum, submersorum, locis angustioribus inclusorum, halitibus noxiis infectorum, &c.... tum spuria sive nothâ hystericarum,

(a) Celf. L. 2. C. 5.

DISSERTATIO. 21

hypochondriacorum, vehementioribus animi passionibus percussorum, aliisque ejusmodi affectionibus, sæpenumerò incerta fallunt incerta mortis signa, non tam artis crimine, quàm aut imperitiâ aut negligentia artem profitentium, atque exercentium, ut & adstantium vel incuriâ, vel inopiâ, imò quandoque malitiâ. Faciei rubor, calor trunci, artuum flexibilium mollitudo, incerta vite nondum finite signa: omnino finita pariter incerta vultus pallens, frigenens truncus, extremitates rigide, motuum sensuumque externorum cessatio. Vite superstitis signa omnium certissima Pulsus ac Respiratio, quippe sine quibus omnino perit. Cave credas desisse geminos hosce motus, quotiescumque intuitu tac-

22 DISSERTATIO.

tuve eosdem non offenderis. Scrutare paulisper utriusque tractum. Pulsum, quem in recto vel reclinato carpo non senseras, in eodem leniter incurvato fortè reperies: hïc nimirum laxa cruori quantumvis leniter appellenti cedit arteria; isthic tensa viam præcludit: ille, qui circa Radii basin profundius heret, pollicem inter & os metacarpi viciniam fortè patebit. Cave interim rudiori pressione languentem hïc pulsum tactui tuo ipsemet subducas. Nec minus cave, arteriolarum in digitis propriis micationes arteriis carpi istius attribuendo, vivum existimes qui verè mortuus est. At nullo hisce in locis occurrente pulsa, omnia conclamata non illico judicandum. Temporum arterias explo-

ra; quibus neque perceptis, carotides canalibus cæteris ampliores, emboloque vitæ directius agitatae consule, digitis non leviter, ut alibi, sed profundius sub posticâ alterutrius Musculi Sternomastoidei crepidine appressis. Id quod etiam versus inguina in arteriis cruralibus prudenti exercitatorum digitorum attactu probè observandum. Præter hæc, sive ultimò, etiam in ipsis præcordiis inquirenda tum finita, tum non finita vitæ signa; inquirenda verò, non supino corpore, sed in latus ferè converso, non sinistrum duntaxat, sed etiam dextrum. Corpore supino, cor spinam versus aliquomodo subsidere, adèoque à costis remotum, jam leviusculè, jam vix ac ne vix, imò nul-

24 DISSERTATIO.

latenus præcordia ferire, quilibet experiri potest. Cor plerumque ad latus sinistrum oscillare solet; sed in nonnullis dextrorsum pulsare observatum, in iis scilicet, in quorum postea cadaveribus inversa tum pectoris tum abdominis reperta fuisse viscera: qualis quidem situs insolitus fortè non semel in affectibus jecoris, lienis, intestini coli, præsertim cæci sive capitis coli, curandis fefellit. Nihilominus, quantalibet adhibitâ diligentia in prædictis casibus, quandoque ita latent cordis æquè ac arteriarum ictus, ut nisi alias aliunde notas simul quæsieris, mortuum judicares, quem vivere rescisces postmodum. Non minùs dubia in isto rerum statu dubie mortis indicia
promit

DISSERTATIO. 25

promit scrutinium Respirationis. Consopita hæc, & veluti sepulta quandoque torpet, ut neque visui, neque tactui, vel levissimus circa thoracem motus patefcat. Scilicet uti debiliores cordis & aortæ vibrationes, unà cum libero, quamvis placidissimo, aëris externi ad intimos pulmonum recessus allapsu, vitæ aliquamdiu protrahendæ sufficiunt, absque ullo propemodum in arteriis exterioribus ictu manifesto, ita sola ferè vis elastica bronchiorum & vesicularum, levioribus cordis & arteriæ pulmonaris trepidationibus adjuta, vicem manifestæ respirationis aliquatenus supplere poterit. Verumenimverò quamvis organa circuitui sanguinis inservientia ulterius explorandi via de-

C

sint, non modò Respirationis, sed sensuum motuumque instrumenta penitus inquirere poteris, quinimo debes, ne fortasse quem mortuum judicaveras, per temetipsum & vitâ & salute demum privetur.

I I I.

UT à verè mortuis distinguerentur ii, de quorum morte dubitari posset, varia varii experimenta proposuère. Respirationis, sopita, ac veluti sepulta, signa querentes, vel cerei accensi flammam ori naribusque leni & inconcussâ manu admovent, atque istâ huc illuc vacillante, modò non aliundè motus ille tremulus excitetur, vitam nondum finitam existimant; flammâ verò quiescente, finitam augurantur. Tenuissimorum

*lane carptæ vel gossypii flocculorum
ope idem alii autumant. Incertâ pro-
fecto signa. Id ipsemet vivens vi-
gensque levissimo respirationis ha-
litu, quotiescumque libuerit, expe-
riri poteris. Nec minùs incertâ ex
halitu speculum ori ac naribus ad-
motum offuscante signa esse, testan-
tur consimiles ferè vapores ex ore
naribusque verè defuncti adhuc ca-
lentis exsurgentes. Ab aliis vasculo
aquæ pleno super apophysin, seu epi-
physin, xiphoidem supini ac prorsùs
immoti corporis posito, vitam motus
aquæ, quies verò mortem notare cre-
ditur. Consultius foret, non supino
ad amussim corpore id fieri, sed in
latus alterutrum eatenùs converso,
ut extrema costæ antepenultima car-
tilago supremum obtineat situm, ei-*

28 DISSERTATIO.

que, ad manifestandum vel levissimum in pectore motum xiphoide multò magis disposita, vasculum impo-
natur. Ceterum, immotis omninò costis, lento, subtili, ac placido, so-
lius diaphragmatis motu in predictis casibus aliquando peragi posse Res-
pirationis opus, ut aqua vasculo contenta nullatenùs moveatur, ex-
perientia docuit. Cave nihilominùs, fermentantium in abdomine verè mortui humorum allapsu vasculum commovente decipiaris. Neque tenta-
tis incassum hisce, mori tuâ culpâ finas, quem nondum obiisse, imò nondum nisi tuâ negligentia mori-
turum esse, alia insuper probare poterunt. Nares sternutatoriis, errhi-
nis, salibus, liquoribus acutis, magmate sinapis, succo cepæ, allii,

DISSERTATIO. 19

*raphani rusticani &c. plumularum
aut penicillorum ope irritanda. Gin-
giva iisdem saepiuscule ac fortius af-
fricanda. Verberibus, urticibus, &c.
vellicanda tactus organa; enemati-
bus, flatu, fumo intestina. Inflexio-
nibus & extensionibus commovendi
artus. Aures sono, clamore, stre-
pitu molestanda; cavendo tamen,
si nullum omnino signum auditus,
ne quidem levissimo palpebrarum,
labiorum, digitorumve, aut alia-
rum partium motu dederit, quem
examinas, ipsum non audire illico
judices. Uti enim primum movens
cor esse censetur, ita ultimum sen-
tiens auditus organum esse testan-
tur ii, qui omni alio sensu privati
singula distinctè tunc audita post-
modum referunt. Testatur idem his-*

C iij

*toria Theologi, qui moribundo nul-
lum auditus signum edenti dandam
non esse absolutionem prius docue-
rat; at cum ipsemet gravissimo cor-
ruptus deliquio, & omni interim
motu orbatus singula ab adstantibus
prolata audiverit, sententiam deinceps mutavit.*

I V.

ULTIMO ab illa Medicina par-
te, cujus olim effectus eviden-
tissimos Celsus ipse predicavit, fi-
nitæ vel non finitæ vitæ notas exqui-
rere necessum est. Chirurgica, que
detegendis illis aptiora putantur ex-
perimenta, pungendo, secando,
urendo, potissimum peraguntur.
Diæresibus hisce velut à morte ad
vitam quandoque revocati sunt,

quos non aliter ac statuas aut trun-
cos alia quævis affecerant tentami-
na. Nimirum tenuissima extrema-
rum, quibus organum tactus impri-
mis conflatur, nervorum fibrille,
violento cuspidis, cultelli, ignis-
que impulsu vellicata, dirulsa,
disrupta, atque epidermidis oper-
culo denudata, exquisitissimas do-
lorum perceptiones ad commune, uti
vocant, sensorium usque, viâ hac-
tenus inexplicabili, ac celeritate pro-
miscuâ, continuant. Punctiones in
volis manuum, pedumque plantis,
scarificationes scapularum, hume-
rorum, brachiorum &c. efficacia
quandoque reperta sunt circa du-
biam mortem experimenta. Felici-
licet temerario ausu quidam prælon-
gam aciculam sub ungue digiti pedis

C iij

32 DISSERTATIO.

mulierculæ apoplectica nullum vitæ signum præbentis adigens, momento citius illam excitavit. Sectionibus patuisse notas vitæ nondum finitæ, satis probant allata superius exempla. Efficacissima tandem judicantur dubiam mortem explorandi tentamenta, quæ ab Ustione desumuntur. Ita plebeios aliquot, quos nullum, quantumvis validum atroxque, remedium à fortibus apoplexiis excitaverat, ad vitam subito revocatos per admota plantis pedum ignita ferramenta fuisse, memorat supra laudatus, ac nunquam satis laudandus LANCISIUS. (a) Eadem eundem in scopum vertici capitis imponenda alii suadent. Pari quoque suc-

(a) Lib. 2. cap. 5. n. 11.

DISSERTATIO. 33

cessu manibus, brachiis, aliisque in cute locis, applicari possunt aqua fervida, cera vel simplex liquefacta, vel Hispanica incensa, funiculus ardens. Huc etiam referri queunt Frictiones valide, exemplo Medici, qui, cum in decumbente pro mortuo habito membra adhuc flexibilia animadvertisset, quamvis nullo pulsu, nullo per admotum ori gossypium halitu, nullo per enema quantumvis acre effectu, plantas pedum setaceo fortissima muriæ immerso per tres hora quadrantes continuâ frictione fortissimâ tractando, eum ad vitam revocavit (a). Nihilominus ista quoque, licet aliàs efficacissima,

(a) Eph. Nat. Cur. Dec. 1. an. 8. pag. 159.

34 DISSERTATIO.

*sperato caruisse successu experimen-
ta, missis aliis exemplis, sola ins-
tar omnium Regiæ Scientiarum Aca-
demie communicata evincit historia
de milite quodam ignita ferramenta
nullatenus sentiente, salvus licet
omnibus motuum voluntariorum or-
ganis.*

V.

QUID indè, quorsum tot mo-
limina, ais? Quenam sic pun-
gendi, secandi, urendi ratio? En!
Quia me vestigia terrent, ipsum
me ferali bis addictum involucro,
primâ vice puerum, adolescentem
secundâ, judicante Medico. Præ-
terea, jamdudum monente ZAC-
CHIA, non debet hominum vul-
gus peritos Medicos irridere, si

DISSERTATIO. 35

nonnulla circa eos , qui mortui putantur , aut verè mortui sunt , machinantur , ut eos deprehendant , an vita adhuc superfit , necne. (a) *Locum hìc meretur , quod ex Fabio exclamante citat inclytissimus LANCISIUS* (b) » Unde putatis inventos tardos funerum apparatus ? Unde quòd exequias » planctibus , ploratu , magno semper inquietamus ululatu ? Quàm » quòd vidimus frequenter post conclamata suprema redeuntes ». Prudenter itaque lege vetitum est , addit ibidem Celeberrimus Archiater , quoscumque mortuos , &

(a) Qu. Med. Leg. Tit. 1. q. 9. n. 54.

(b) De Mort. sub. l. 1. cap. 15.

36 DISSERTATIO.

eos præsertim, qui repenti decesserunt, statim sepelire: rogaturque deinceps, (a) non tantum Medicos, sed etiam pios qui ex instituto anime assistunt, ut indicia utantur propositis; utque Medici firmata novis experimentis inveniunt præsidia, quorum ministerio ægri vel à morte penitus vindicari, vel saltem tantum temporis lucrari valeant, ut crimina vitæ (quod cardo rei est) sacrâ Exomologesi expiare, seseque Numini commendare possint. (b) Non absimile pietatis Medicæ specimen jam olim dederat Oraculum Scholæ Parisiensis RIOLANUS, ubi de suspensorum

(a) Cap. 16.

(b) Lib. 2. cap. 5.

DISSERTATIO. 37

cadaveribus , sectioni anatomicæ destinatis ; Quamdiu , inquit , calet corpus , si parùm distat à suspensio , incidi non debet , quoniam humanitas & pietas à nobis exigunt , ut si quis vitæ nondum extinctæ spiritus affulgeat , omni arte suscitetur , ut vita misero restituatur ad pœnitentiam agendam . At verò quandoquidem , præcipuè in casibus memoratis , nulla absolutè certa finitæ vitæ signa , præter livescentes in corpore maculas , atque exhalantem inde fœtorem cadaverosum , ab alio quovis fœtore , etiam stercoreo , ut & ulceribus quibusdam proprio , distinguendum , hæctenus inventa sint ; tutissimum erit , eòsque in lecto relinquere obisse creditum , relictis simul circa

eundem tanquam vivum stragulis, tegmine, ac pulvinari, nec nisi post biduum triduumve, toto corpore inter ipsa eadem stragula frigefacto, artibusque planè rigentibus, ferali apparatu tractare. Cedro dignissima præclari Venetorum Machaonis TERILLI Sententia hecce: (a) Cùm ex dictis satis constet, vitam omni vitali functione interdum ita frustrari, & ita latenter includi, ut à cadaveribus hujusmodi corpora nihil differre videantur; ideo, ne pietati, & Christianæ Religioni, viventia adhuc tumultando, injuria aliqua fiat, debitum tempus statuendum est, quo

(a) De causis mort. repent. Sect. 6. cap. 2.

DISSERTATIO. 39

vitam, si qua lateat, suscitari, expectare debemus. Est autem (ut inquit major Auctorum pars) spatium trium dierum naturalium, quod septuaginta duabus horis perficitur &c. Quod si hoc tempore nullum vitæ vestigium conspiciatur, sed potius pravum odorem cadavera emiserint, certæ mortis argumentum clarissimum existit, & tunc ullo absque scrupulo talia corpora reponenda. *Huic Sententiæ subscribens Consultissimus ZACCHIAS*: Pro certo ergo concludendum, *ait*, hominem verè mortuum non nisi incipiente putredine cadaveris certò cognosci posse (a). *Non mirum*

(a) To. 3. Conf. 79. n. 21.

40 DISSERTATIO.

itaque, testamento cavisse quosdam, ne vitam cum morte omnino commutasse putati è lecto ad feralia extrahantur, nisi elapsis ad minimum horis quadraginta octo, factisque prius ferro & igne experimentis minus incerta mortis signa manifestantibus. Idem ferè non ita pridem initio currentis anni testamento Nobilissimæ Canonice D. de CORBEVILLE cautum, atque à Perillustri Herede ad amissim observatum fuisse, cuilibet pernotuit. Imò idem cæteraque antè exposita, ut & alia ejusmodi, fiant nobismet ipsis in eodem versantibus statu enixè obtestamur.

Ergò mortis incertæ signa minus incerta à Chirurgicis, quàm ab aliis experimentis.

DISSERTATION



DISSERTATION
 SUR L'INCERTITUDE DES
 signes de la Mort ; & sur
 l'abus des Enterremens pré-
 cipités.

I.



A Mort est certaine ,
 & elle ne l'est pas. Elle
 est certaine, puisqu'elle
 est inévitable ; elle ne
 l'est pas, puisqu'il est quelquefois
 incertain qu'on soit mort. Cha-
 cun sait que beaucoup de person-
 nes, tenues pour mortes, sont

D

42 *D I S S E R T A T I O N.*

forties de leurs suaires , de leurs cercueils , & même de leurs tombeaux. Il est également certain que des personnes enterrées avec trop de précipitation , ont trouvé dans le tombeau , la mort , dont ils ne devoient pas être les victimes , & dont les horreurs surpasserent de beaucoup celles de la corde , & de la rouë. Des faits incontestables prouvent encore que des sujets livrés trop brusquement au couteau anatomique , ont donné par leurs cris , des marques certaines de vie , lorsqu'ils en ont senti le tranchant , à la honte éternelle de l'Anatomiste imprudent ; honte égale à l'indignation de la famille du survivant (1). Contes , me direz-vous ; contes purs que

ces histoires. Vous traités donc de fable l'histoire de Jean DUNS, surnommé SCOT, qui se rongea les bras dans son tombeau? Vous ne croiés pas qu'il en soit autant arrivé à l'Empereur ZENON, après des gémissemens réitérés, qu'entendirent ceux qui le veilloient? Eh bien, soit; j'y consens. Mais que répondrés-vous au témoignage de personnes non suspectes, d'une probité reconnue, qui ne vous parleront que de ce qu'ils auront vû; & dont quelques-uns, vivans encore, sont en état de raconter ce qui s'est passé sous leurs yeux? *Certes*, dit le respectable LANCISI, premier Médecin du Pape Clement XI, *ce n'est pas seulement par les histoires*

D ij

44 DISSERTATION.

qui nous ont été contées, que nous savons que plusieurs personnes qu'on croioit mortes, se sont réveillées même près de leurs tombeaux; nous n'avons besoin pour le croire, que de ce que nous avons vû. Nous avons été témoins qu'une personne de distinction, qui est encore vivante, a repris le mouvement, & le sentiment dans l'Eglise, pendant qu'on y chantoit son service; ce qui causa aux Assistans beaucoup plus de terreur, que d'admiration. Pierre ZACCHIAS, célèbre Médecin de Rome, raconte que dans l'Hôpital du Saint Esprit, un jeune homme étant attaqué de peste, tomba, par la violence de la maladie, dans une syncope si parfaite, qu'on le crut mort. Son corps fut mis au nombre de ceux qui,

DISSERTATION. 45

morts de la même maladie , devoient être incessamment enterrés. Dans le tems qu'on transportoit ces cadavres sur le Tibre , dans la barque destinée à cet office , le jeune homme donna quelques signes de vie ; ce qui fit qu'on le reporta à l'Hôpital. Il revint tellement quellement de cet accident ; mais deux jours après il retomba dans une pareille syncope , & son corps , pour cette fois réputé mort sans retour , fut mis , sans balancer , au nombre de ceux qu'on devoit enterrer. Dans ces circonstances il revint encore une fois à lui ; on lui donna de nouveaux soins ; & le secours des remèdes convenables , non seulement l'a rappelé à la lumière du jour , mais l'a si parfaitement guéri de sa maladie , qu'il vit encore ac-

46 .DISSERTATION.

ruellement. A quoi ZACCHIAS ajoute : nous savons que dans cette peste on a enterré à Rome d'autres personnes comme mortes , quoiqu'elles ne le fussent pas. Philippes PEU , donne dans ses ouvrages un rare exemple de candeur. Il exerçoit , comme on fait , avec succès dans Paris la Chirurgie des accouchemens. Voici ce qu'il raconte de lui-même. Ayant été prié avec instances de faire l'opération Césarienne à une femme grosse , que lui-même croyoit parfaitement morte ; ne sentant plus aucun battement dans les côtés de la poitrine , & la glace d'un miroir approché de sa bouche , ne se ternissant plus , il ne balançoit point à commencer l'opération. Mais à

peine eut-il plongé dans les tegumens la pointe de son bistouri, qu'un mouvement de trepidation qu'il sentit dans le corps, le grincement des dents, & le mouvement des levres de la femme, lui firent connoître sa bévuë, qui le frappa d'une si grande terreur, qu'il fit serment de ne plus tenter à l'avenir la même opération, sans être autant certain, qu'il est possible, de la mort de la femme. On raconte que le même malheur arriva il n'y a pas fort long-tems, à un Chirurgien, chargé de faire avant l'expiration des vingt-quatre heures, l'ouverture d'une personne de qualité, qui paroissoit morte; & l'on fait dans quel abîme de malheurs, un accident sem-

48 *D I S S E R T A T I O N.*

blable jetta le plus grand Anato-
miste de son siècle, l'infortuné
VESALE (2). Mais si l'on n'est pas
content de ces histoires consacrées
à l'immortalité dans les ouvrages
des Auteurs , on peut produire
des témoins, qui en attesteront
de semblables, qui se sont passées
sous leurs yeux. Nous en laisse-
rons à part un bon nombre , pour
ne parler que de celles dont les ga-
rands sont à portée d'être inter-
rogés par tout le monde. Je cite-
rai d'abord un homme d'une pro-
bité universellement connue , &
qui, par la place qu'il a remplie
pendant long-tems , a été néces-
sairement en relation avec la Ville
& la Province , je veux dire , le
P. LE CLER, ci-devant Principal
du

DISSERTATION. 49

du College de Louis le Grand. Il racontera à ceux qui voudront l'entendre, que la sœur de la première femme de son pere, ayant été enterrée avec une bague au doigt, dans le Cimetiere public d'Orleans, la nuit suivante, un domestique, attiré par l'esperance du gain, découvrit le cercueil, l'ouvrit, & ne pouvant venir à bout de faire couler la bague hors du doigt, prit le parti de le couper. L'ébranlement violent que la blessure causa dans les nerfs, rappella la femme à elle-même, & un cri amer, que lui arracha la douleur, faisit le voleur d'épouvante, & le mit en fuite. Cependant la femme se débarrassa comme elle put du linceul dans lequel

E

50 DISSERTATION.

elle étoit enveloppée ; elle retourna chez elle , survêcut à son mari ; & dans les dix ans de vie qu'elle eut ensuite , lui donna un héritier. M. Joseph MARESCHAL , Chapelain de l'Eglise Métropolitaine de Paris ; Prieur de S. Jean de la Motte au Mans , dont la probité assortit parfaitement à la sainteté du caractère de Prêtrise dont il est décoré , atteste que , passant dans l'année M D C X I V , si je ne me trompe , dans la ruë *Jean Robert* , il a vû une femme enveloppée d'une couverture de laine , assise dans un fauteuil à la porte d'une maison , contre une bierre , dans laquelle on l'y avoit apportée , & dont on venoit de la tirer. Il atteste encore , qu'en M D C C X X I I ,

DISSERTATION. 51

OU MDCCXXIII, il avoit vû aller au-devant des porteurs, qui venoient pour lever un corps, dans la ruë *Champ Fleury*, des gens, qui leur crioient, qu'ils n'avoient qu'à rebrouffer chemin; que celui qu'ils croioient mort, étoit en vie, & qu'on venoit de le tirer du cercueil. On peut encore interroger M. BENARD, Maître Chirurgien de Paris, qui certifiera qu'étant dans sa jeunesse dans la Paroisse de Reol, avec son père, & beaucoup d'assistans, on tira encore vivant, & respirant, du tombeau, où il avoit été enfermé depuis trois ou quatre jours, un Religieux de l'Ordre de S. François, qui s'étoit devoré les mains autour de la ligature qui les lui assujettissoit,

E ij

52 . DISSERTATION.

& qui mourut presque dans le moment (3). Il ajoute, qu'il en a été dressé un procès-verbal par la Justice du lieu ; & que ce qui avoit donné lieu à l'exhumation, étoit une lettre d'un ami du prétendu deffunt, qui avertissoit qu'il étoit sujet à des attaques de Catalepsie. Madame LANDRY, femme très-digne de foi, & veuve de l'habile Graveur de ce nom, certifiera que son pere a été pendant quelques heures sur la paille, comme mort, & que de l'eau falée qu'on lui fit entrer dans la bouche, par le conseil d'une de ses amies, qui avoit soutenu constamment qu'il n'étoit pas mort, le fit revenir à lui ; & que non seulement il guérit de cette maladie,

DISSERTATION. 53

mais qu'il vèquit encore long-tems après. Les faits que nous venons de rapporter nous paroissent suffisans pour justifier la vérité du passage suivant du célèbre LANCISI. *Qu'est-ce qui ignore, dit-il, qu'en tems de peste, tout se fait en désordre, & par consequent, qu'on prend des mesures peu justes, pour distinguer ceux qui sont véritablement morts, de ceux qui ne font que le paroître? Ne nous est-il pas permis de soupçonner, & même ne devons nous pas le croire, qu'il en arrive autant dans le tems des maladies épidémiques, quand nous voions dans les Fauxbourgs, dans les Hopitaux, & ailleurs, tant d'enterremens prématurés, d'hom-*

E iij

34 DISSERTATION.

mes, qui semblent demander vengeance, dans les Cimetieres mêmes, de la mort violente à laquelle ils ont été condamnés ? Et que dirons-nous des horreurs de ces enterremens précipités, après les batailles, où des personnes demi-vivantes, ou même pleines de vie, se trouvent mises dans la fosse, avec ceux qui sont réellement morts !

I I.

L'Hippocrate des Latins, le judicieux CELSE, nous apprend qu'un *Philosophe d'un grand nom, & à juste titre, le célèbre Démocrite, pensoit que les marques de la mort, ne sont pas suffisamment certaines* (4). Dans

DISSERTATION. 53

l'apoplexie, la syncope, la suffocation, tant véritable, telle que celle de ceux qu'on étrangle, qu'on étouffe, qui sont noyés, renfermés dans des endroits trop étroits, ou frappés de vapeurs, ou exhalaisons pernicieuses, &c; que dans la fausse, c'est-à-dire, celle des femmes hysteriques, des hypochondriaques, des personnes faibles par de violentes passions de l'ame, ou atteintes d'affections analogues à celles-là, on est souvent trompé aux signes de la mort; mais c'est moins à l'imperfection de la Médecine qu'il faut s'en prendre, qu'à l'ignorance, ou la négligence, de ceux qui l'exercent, ou en font profession, & au deffaut d'attention, à la pau-

E iv

56 *DISSERTATION.*

vreté, ou même quelquefois à la méchanceté de ceux qui ont soin des malades. Le coloris du visage, la chaleur du corps, la mollesse des parties flexibles, sont des signes incertains d'une vie encore subsistante; comme la pâleur du visage, le froid du corps, la roideur des extrémités, la cessation des mouvemens, & l'abolition des sens externes, sont des signes très-équivoques d'une mort certaine. Le pouls; & la respiration, sont des signes infaillibles de la vie; parce que sans eux, il faut qu'elle finisse. Mais qu'on se donne de garde de croire, que ces deux mouvemens sont entièrement éteints, parcequ'ils deviennent insensibles à l'œil, ou à la

main. Suivés pendant quelque tems ces mouvemens à la piste, vous trouverez peut-être le pouls qui s'échappoit dans le poignet droit, ou panché en arriere, en le pliant doucement en dedans. Dans cette derniere situation, l'artere relâchée laisse la liberté du passage au sang, avec quelque peu de force qu'il aborde; la tension qu'elle a dans les premieres en arrête entierement le mouvement progressif. Ne sentés-vous point la pulsation de l'artere trop concentrée vers la base du raïon (a);

(a) Le raïon est un des deux os de l'avant-bras, qui dans la situation la plus ordinaire de cette partie, en fait la partie supérieure. Il occupe notamment cette place, quand on tâte le pouls.

58 DISSERTATION.

vous le trouverés peut-être entre le pouce & l'os voisin du métacarpe (a). Prenés cependant garde, qu'en comprimant trop fort l'artere, languissante en cet endroit, vous ne soiés vous-même cause du deffaut de pulsation; & prenés garde en même tems de prendre celles des extrémités artérielles qui se trouvent dans vos doigts, pour celle de l'artere que

(a) Le Métacarpe est un assemblage de plusieurs os, qui forment la paume de la main. Sous la peau qui est entre le pouce & l'os du Métacarpe qui soutient le doigt indice, il y a un rameau d'artere assez éminent, pour que sa pulsation soit sensible, non seulement au toucher, mais même aux yeux.

voustouchés. Cette méprise pourroit vous faire croire vivant, celui qui est entierement mort (5). Mais quand toutes ces recherches seroient infructueuses, il ne faut pas perdre entierement courage. Du pouls de la main, passés à celui des tempes. S'il vous échappe encore, appellés-en aux arteres carotides, vaisseaux d'un calibre plus considérable que les autres, & plus directement exposés à l'abord du sang qui sort du cœur. Mais ici il n'est plus question de toucher legerement l'artere, comme nous l'avons conseillé dans le moment; il faut enfoncer profondément les doigts sous le bord postérieur de l'un des muscles sternomastoïdiens

60 DISSERTATION.

(a). Une main expérimentée, saura aussi tracer les artères crurales, dans le voisinage des aînes, pour prendre leur déposition sur l'état de la circulation. Ajoutons, pour finir sur l'article du pouls, ajoutons, dis-je, à ces différentes recherches, qu'on peut trouver des signes de

(a) Les muscles sternomastoïdiens sont deux muscles qui sont attachés par leur partie inférieure au sternum, c'est-à-dire, à un os longitudinal qui sépare le devant de la poitrine en deux parties égales, & par leur partie supérieure à une éminence d'un des os qui font la base du crâne; éminence qu'on sent au-dessous de la partie postérieure de l'oreille. Ces muscles sont de ceux qui font tourner la tête sur le col, qui lui sert de pivot.

vie, dans les parties voisines du cœur. Mais pour ne rien faire à la légère, il ne faut pas que le corps soit couché sur le dos. Il faut le mettre presque entièrement sur le côté; & quand nous disons le côté, nous entendons également le droit & le gauche. Quand le corps est sur le dos, il n'y a personne qui ne puisse éprouver, que le cœur recule, & s'affaisse en quelque manière vers l'épine, ce qui l'éloigne tellement des côtes, que sa pointe ne frappe que très-légerement, ou même point du tout contre elles. Cette pointe est ordinairement tournée vers le côté gauche; mais on a vû des sujets où la pulsation se faisoit sentir du côté droit; & c'est ce

62 *DISSERTATION.*

qu'on a observé dans ceux à qui, quand on les eut ouverts ensuite, on a trouvé une disposition entièrement opposée à l'ordinaire, non seulement quant à la situation du cœur, mais même à celle de tous les viscères de la poitrine, & du bas ventre; & cette disposition extraordinaire, soit dit en passant, a peut-être jetté quelquefois dans l'erreur, en traitant les maladies du foie, de la rate, de l'intestin colon, & surtout du cœcum, ou de la tête du colon. Quelque attention qu'on apporte dans les recherches que nous venons d'indiquer, on est encore sujet à se tromper; tant la pulsation du cœur, & des artères, est insensible (6), & à

DISSERTATION. 63

croire mort, celui qui donnera dans peu des signes certains de vie, si l'on ne cherche à s'assurer de l'état dans lequel se trouve le sujet par des signes pris d'ailleurs. L'examen de celui de la respiration n'en fournit pas de moins équivoques que celui du pouls. Elle est quelquefois tellement engourdie, assoupie, &, si j'ose le dire, ensevelie, que l'œil, & la main, ne découvrent point le plus léger mouvement de la poitrine. Car comme des vibrations très-foibles du cœur & des arteres suffisent avec l'entrée libre, quoiqu'insensible, de l'air extérieur, dans toutes les ramifications des bronches, pour prolonger pendant quelque tems la

64 *D I S S E R T A T I O N.*

vie, sans que le mouvement des arteres extérieures se produise au dehors par aucune pulsation sensible; il ne faut presque que la force élastique des bronches, & des vesicules pulmonaires, aidée des plus legers fremissemens du cœur, & de l'artere pulmonaire, pour tenir lieu d'une respiration manifeste & sensible (7). Mais quoiqu'on manque de moïens plus sûrs, que ceux dont nous venons de faire le détail, pour connoître plus positivement l'état des organes qui servent à la circulation du sang, on n'est point dispensé d'examiner la respiration, & les instrumens des mouvemens, & des sentimens. On feroit même fort mal de négliger

glier cet examen ; puisqu'en jugeant mort celui qui ne l'est peut-être pas, on le priveroit de la guérison, & de la vie.

I I I.

Différens Auteurs ont proposé différens moiens pour distinguer ceux qui sont réellement morts, de ceux dont la mort est encore incertaine. Pour rendre sensible une respiration comme assoupie, ou ensevelie, l'on présente d'une main ferme, & doucement, la flamme d'une bougie à la bouche & aux narines; & l'on juge, que quand elle balance de côté & d'autre, sans qu'on puisse attribuer ce tremblement à quelque autre cause,

F

66 *DISSERTATION.*

c'est une preuve que la vie n'est point encore finie ; comme on juge le contraire, lorsque la direction de la flamme est constamment la même. D'autres prétendent découvrir la même vérité en approchant de la bouche, & du nez, un duvet très-délié, tel que celui d'une laine cardée, ou du coton. Foible ressource. L'homme le plus vivant, & qui jouit de la meilleure santé, peut rendre cette épreuve inutile en modérant sa respiration. C'est ce dont chacun peut se convaincre par soi-même. Il y en a qui prétendent que quand la glace d'un miroir, approché du nez & de la bouche, se ternit, c'est une preuve que la respiration subsiste encore.

Mais pour donner du poids à cette épreuve , il faudroit qu'il ne sortit pas des vapeurs presque semblables de la bouche , & du nez , d'un mort qui est encore chaud. On met encore un verre plein d'eau sur l'apophyse , ou , si l'on aime mieux dire , sur l'épiphyse xiphoïde (a) , le corps étant couché sur le dos , & placé

(a) Nous avons dit plus haut , que le sternum est un os qui sépare en long la poitrine en deux parties égales. Cet os à sa partie inférieure , c'est-à-dire , à la fossette du cœur , se termine par un prolongement en pointe , appelé communément cartilage xiphoïde , ou ensiforme , de sa ressemblance avec la pointe d'une épée , ou d'un fabre. Les termes d'apophyse , ou épiphyse , reviennent à peu près à celui d'excroissance.

F ij

68 *D I S S E R T A T I O N.*

de maniere qu'il ne puisse remuer; & l'on s' imagine que, quand on apperçoit quelque mouvement dans l'eau, c'est une preuve que la vie n'est point encore finie, & que le parfait repos de cette liqueur en est une d'une mort certaine. Mais pour donner à cette épreuve toute la certitude dont elle est susceptible, il ne faudroit pas placer le corps entierement sur l'épine du dos : il faudroit le tourner tellement sur l'un des deux côtés que l'extremité du cartilage de l'avant derniere côte fut en haut, & placer le verre plein d'eau sur cette partie, beaucoup mieux disposée que le cartilage xiphoïde pour rendre sensible le plus leger mouvement de la poi-

trine. Mais l'expérience a fait connoître qu'un mouvement lent, doux, & insensible du diaphragme seul (a), sans que les côtes en aient le moindre, suffit quelquefois dans les cas dont nous avons parlé, pour entretenir la respiration : or dans cet état il est évident que l'eau n'aura aucun mouvement. Qu'on prenne garde cependant de prendre pour le

(a). Le Diaphragme est une cloison musculuse, qui sépare la poitrine, du bas-ventre, & qui, baissant vers lui, augmente la capacité de la poitrine, & contribue beaucoup à faciliter l'entrée de l'air dans les poumons. Il y a des sujets où la dilatation de la poitrine, même dans l'état naturel, vient entierement de sa part.

70 *D I S S E R T A T I O N.*

mouvement des organes qui servent à la respiration, la fermentation des humeurs qui se fait dans le bas-ventre d'un corps vraiment mort, & dont le mouvement peut se communiquer à l'eau contenue dans le verre. Gardés-vous aussi, après avoir inutilement tenté ces différentes épreuves, de vous imaginer qu'il n'y a plus de ressource, & de laisser en conséquence mourir par votre faute celui qui n'est point encore mort, & peut-être qui ne devoit pas mourir, si vous ne négligiés pas de le rappeler à la vie. Il faut donc lui irriter les narines en y faisant entrer des sternutatoires, des errhines, des fels, des liqueurs penetrantes, de la

DISSERTATION. 71

moutarde , du jus d'oignons ,
d'ail , de raifort sauvage , &c ,
ou les barbes d'une plume , ou
l'extremité d'un pinceau. Il faut
frotter souvent & rudement les
gencives avec les mêmes choses.
Il faut piquer les organes du tact
avec les fouets , & les orties , &c ;
irriter les intestins au moien des
lavemens , du vent , de la fumée ;
agiter les membres par des exten-
sions & des inflexions violentes ;
fatiguer l'oreille de sons , de cris ,
de bruits ; & surtout faire atten-
tion qu'on ne doit pas conclure
la perte totale de l'ouïe , de ce
que le corps que vous examinés
ne donne par le mouvement ,
même le plus leger , des paupieres,
des levres , des doigts , ou de quel-

72 *D I S S E R T A T I O N.*

que autre partie, aucun signe qu'il entend. Car si l'on pense communément que le cœur est la première partie du corps qui se meuve, ceux qui, privés de tout autre sens, ne laissent pas de rapporter ensuite exactement tout ce qu'ils ont entendu, sont en état d'attester que le sens de l'ouïe est celui qui s'éteint le dernier. Cette vérité est notamment établie par le témoignage d'un célèbre Theologien, qui avoit enseigné en premier lieu qu'il ne falloit pas donner l'absolution à un mourant qui ne faisoit connoître par aucun signe, qu'il entendoit encore; mais qui changea d'avis après une défaillance si considerable qu'il avoit perdu tout mouvement, parce qu'il

qu'il avoit distinctement entendu tous les discours des assistans.

I V.

ENfin il est necessaire , pour tâcher de trouver des signes de la vie , ou de la mort , d'emprunter le secours de cette partie de la Médecine , dont CELSE a dit il y a déjà long - tems que les effets sont les plus sensibles. Les épreuves Chirurgiques qu'on regarde comme les plus propres à mettre l'une ou l'autre en évidence , sont principalement les blessures qui se font avec les instrumens piquans , ou tranchans , ou avec le feu. Ces dechiremens ont quelquefois rappellé comme de la mort à la vie , des corps aussi insensibles à toute autre épreuve

G

74 *D I S S E R T A T I O N.*

que des termes, & des fouches. Car les petites fibrilles des extrémités des nerfs, qui constituent principalement l'organe du tact, tirillées, séparées, déchirées, par l'impulsion violente d'une pointe, d'un tranchant, ou de la matière ignée, & dépouillées de l'épiderme qui les recouvre, transmettent au siège commun de toutes les sensations, par des voies inconnues jusqu'à nos jours, & avec une extrême vitesse, le sentiment de douleurs des plus pénétrantes. Et c'est par cette raison que les épreuves de piquer le dedans des mains, ou la plante des pieds, & de scarifier les omoplates, les épaules, les bras, &c, ont souvent réussi pour découvrir une mort incertaine. De-là vient

DISSERTATION. 75

aussi le succès de l'heureuse temerité d'une personne, qui, aiant fait entrer profondément une longue aiguille sous l'ongle d'un des doigts du pied d'une femme apoplectique qui ne donnoit aucun signe de vie, la fit dans l'instant même revenir à elle. Les exemples que nous avons rapportés ci-devant prouvent incontestablement que les incisions ont fourni des preuves que la vie des personnes qui les ont souffertes n'étoit pas finie. Enfin on regarde comme très-efficaces pour connoître l'état d'une vie incertaine, les épreuves qui se font par le moïen du feu. Aussi le celebre LANCISI que nous avons cité plus haut, & qu'on ne doit pas se lasser de ci-

G ij

76 DISSERTATION.

ter, rapporte-t'il que des manœuvres, que les remèdes les plus violens n'avoient pas pu reveiller d'un assoupissement apoplectique, ont été sur le champ rappelés à la vie en approchant de la plante de leurs pieds des fers rouges. D'autres Auteurs conseillent pour le même effet de les mettre sur le sommet de la tête. On peut avec le même succès appliquer aux mains, aux bras, ou à la peau de quelque autre partie du corps, de l'eau, de la cire ordinaire bouillante, ou de la cire d'Espagne brulante, ou bien une mèche allumée. On peut rapporter à la même cause l'effet des frictions violentes, dont s'est servi avec succès un Méde-

cin dont parlent les Mélanges de l'Académie des Curieux de la Nature. S'étant apperçu qu'un homme qu'on croïoit mort, avoit encore les membres flexibles, quoiqu'on ne sentit point de pouls, que l'immobilité du cotton approché de la bouche deposât contre l'existence de la respiration, & que les lavemens les plus âcres fussent sans effet, il fit frotter fortement la plante des pieds de cet homme avec une étoffe très-dure, penetrée d'une faumure très-forte, & par ce moïen le rappella à la vie. Cependant quelque efficaces que soient ces moïens pour juger de l'état d'un sujet qu'on croit mort, il est certain qu'ils sont quelquefois insuffisans;

G iij

78 DISSERTATION.

& , sans m'arrêter à compiler des exemples , je me contenterai d'en appeller à l'Histoire , communiquée à l'Académie Roïale des Sciences , d'un Soldat sur qui le fer chaud ne faisoit aucune impression douloureuse , bien que tous les organes des mouvemens volontaires fussent en bon état.

V.

QUel est votre but , me dira-t'on ? à quoi bon tant de tentatives ? Quelle rage de couper , de piquer , de brûler , vous possede ? Ciel ! *Je vois bien les traces de ceux qui sont entrés dans la caverne , mais je n'en vois pas qui m'indiquent qu'ils en soient sor-*

tis (a). Le Médecin ne m'a-t'il pas condamné deux fois à être enseveli, la première dans mon enfance, la seconde dans mon adolescence ? D'ailleurs *le commun des hommes doit-il blâmer les Médecins prudens*, c'est la réflexion de ZACCHIAS, *doit-il s'en*

(a). M. Winslow fait ici allusion à la Fable de Phedre, qui a pour sujet *le Lion malade*. Le Renard se contente de témoigner à sa Majesté Lionne, la part qu'il prend à sa maladie, sans approcher de lui ; & quand le Lion lui demande la raison de sa conduite, il lui répond, que *l'exemple des autres l'épouvante ; je vois bien les traces de ceux qui sont entrés dans la caverne, mais je n'en vois pas qui m'indiquent qu'ils en soient sortis*. C'est bien ici la même chose. Pour une personne sauvée du tombeau, combien ne peut-il pas y en avoir qui y aient péri !

G iiij

DISSERTATION.

*mocquer, s'ils font des épreuves sur ceux qui sont effectivement morts, ou qu'on croit tels, pour découvrir s'il leur reste encore, ou non, quelque souffle de vie? Je ne puis résister à la tentation de rapporter ici d'après LANCISI un passage de Quintilien, qui s'explique dans les termes suivans. » Par
» quelles raisons croiés-vous que
» les funeraillcs se font si tard?
» Pourquoi troublons-nous le repos des pompes funebres par
» tant de gémissemens, de pleurs,
» de hurlemens? si ce n'est qu'on
» a souvent vu revenir à la vie
» ceux à qui l'on étoit prêt de
» rendre les derniers devoirs.
C'est donc avec beaucoup de sagesse, ajoute le célèbre Médecin que*

DISSERTATION. 81

nous venons de citer , que la Loï deffend d'ensevelir sur le champ les morts , quels qu'ils soient , & principalement ceux qui sont frappés de mort subite. Après cette reflexion le même Auteur prie , non seulement les Médecins , mais les personnes charitables que le soin des ames appelle auprès des mourans , de faire les épreuves convenables pour s'affurer de la mort ; & les Médecins en particulier , de travailler à découvrir par de nouvelles experiences , de nouveaux secours , qui puissent entierement garantir les malades de la mort , ou du moins leur faire assez gagner de tems , pour qu'ils puissent laver leurs fautes dans les eaux de la pénitence , ce qui

82 DISSERTATION.

est le plus essentiel , & recommander leur ame à leur Créateur. (8). L'oracle de la Faculté de Médecine de Paris , le célèbre RIOLAN , avoit donné long-tems auparavant l'exemple d'une pareille charité Médicinale , quand il dit , en parlant des corps de pendus destinés aux dissections anatomiques, que, *tant que le corps est chaud , s'il n'y a pas long-tems que l'exécution est faite , il ne faut pas le dissequer , parce qu'il est également du devoir de l'humanité , & de la charité , s'il y a encore quelque apparence de pouvoir rappeler le Sujet à la vie , de faire tous ses efforts pour y réussir , & de lui procurer le moien de faire penitence.* Mais comme on n'a , surtout dans les cas que nous

DISSERTATION. 83

avons rapportés , aucune marque absolument certaine de la fin de la vie , que les taches livides qui paroissent sur la peau , & l'odeur cadavereuse du Sujet , odeur fœtide , bien différente de toute autre , même de celle qu'exhalent les excremens , & qui est particuliere à certains ulceres , le parti le plus sûr est de laisser dans le lit celui qu'on croit mort ; de l'y laisser , dis-je , enveloppé de ses couvertures , avec le chevet & l'oreiller , comme s'il étoit vivant ; & de ne l'abandonner aux appareils funebres qu'après deux , ou même trois jours , quand le corps entier s'est refroidi de lui-même , & que ses membres sont devenus roides dans cette situation. On devrait graver en lettres d'or cette réflexion de

84 DISSERTATION.

l'Esculape Venitien TERILLI :

puisque il est incontestable par tout ce que nous venons de dire, que le corps est quelquefois tellement privé de toute fonction vitale, & que le souffle de vie y est quelquefois tellement caché, qu'il ne paroît en rien différent de celui d'un mort; la charité, & la Religion, veulent qu'on détermine un tems suffisant pour attendre que la vie puisse, si elle subsiste encore, se manifester par des signes; autrement on s'expose à devenir homicide, en enterrant des personnes vivantes. Or c'est ce qui peut arriver, si l'on en croit la plus grande partie des Auteurs, dans l'espace de trois jours naturels, ou de soixante & douze heures.... Mais si pendant ce tems il ne paroît aucun signe de vie, & qu'au contraire les corps

DISSERTATION. 85

exhalent une odeur cadavereuse, on a une preuve infaillible de la mort, & l'on peut les enterrer sans scrupule. Le celebre ZACCHIAS souscrivant à ce jugement conclut par ces paroles : *il s'ensuit donc certainement qu'on n'a de preuve infaillible de la mort, qu'un commencement de putrefaction dans le corps (9).* Il ne faut donc pas s'étonner de la précaution que quelques personnes ont prise de deffendre par leur Testament de les mettre dans le cercueil avant quarante-huit heures au moins, & sans qu'on eut fait sur eux diverses épreuves avec le fer & le feu, pour acquérir du moins une plus grande certitude de leur mort. Et, sans remonter bien haut pour en trouver

86 DISSERTATION.

des exemples, c'est à peu près ce qui est arrivé depuis fort peu de tems, c'est-à-dire, au commencement de la présente année, à Madame de CORBEVILLE, fille de distinction, & Chanoinesse, & ce qui a été ponctuellement exécuté par son illustre héritier, comme tout le monde l'a sçu dans le tems. Pour moi, soit que mon Testament porte ou non la même disposition, je profite de l'occasion présente, pour prier instamment ceux qui me verront dans le même état, de ne négliger aucun des moiens que j'ai proposés dans cette Dissertation, ou d'autres qu'on pourra imaginer, pour s'assurer si j'ai réellement payé le tribut inévitable.



ADDITIONS.

1. **U**N fait bien constaté, fut-il le seul de sa nature, suffit aux personnes judicieuses, & prudentes, pour faire une impression qui les tient continuellement sur leurs gardes. Mais il n'en est pas de même de tous les esprits. Ceux qu'on appelle esprits forts, toujours hérissés de scrupules, retranchés dans des délicatesses que suggere la passion de se distinguer, plutôt que la crainte de croire trop légèrement, s'imaginent user de beaucoup de condescendance en regardant les faits uniques comme des excep-

88 *A D D I T I O N S.*

tions qui ne tirent point à conséquence. Il y en a dont ces especes de faits ne font qu'effleurer l'imagination ; on en trouve enfin à qui cette faculté pesante a besoin d'être ébranlée par des secousses réitérées.

Comme donc un Auteur, jaloux de se rendre universellement utile, ou qui écrit sur des matières qui intéressent tous les hommes sans exception, ne doit négliger aucun de ceux entre les mains de qui son ouvrage peut tomber, on ne doit point être surpris que j'ajoute des Histoires à celles que M. Winslow a rassemblées pour prouver l'incertitude des signes de la mort. Leur multiplicité justifiera les précautions

tions des personnes prudentes , détruira tous les prétextes de l'incrédulité , fera des traces plus profondes dans les imaginations volages , & remuera celles qui ont besoin d'être fortement secouées.

La vérité que M. Winslow établit dans sa These , n'est point une de celles dont le Public lui doit la connoissance. L'Antiquité la plus reculée fournit des exemples de l'incertitude des signes de la mort.

Plutarque rapporte qu'une personne étant tombée de haut sur le col , mourut de sa chute , sans qu'il y eut la moindre apparence de blessure. Comme on le portoit en terre au bout de trois

H

jours, il reprit tout à coup ses forces, & revint à lui.

A l'histoire précédente Kirchmann joint la suivante tirée d'Apulée.

Asclepiade revenant de sa maison de campagne rencontra un grand convoi. La curiosité lui fit demander le nom du deffunt. Personne ne lui aiant répondu, tant la consternation étoit grande, il s'approcha du corps, il le trouva entièrement frotté de parfums, sa bouche humectée d'un baume précieux, suivant l'usage des Grecs. Il le tâta de toutes parts, & trouva des signes cachés de vie. Aussi-tôt il s'écria que le deffunt n'étoit pas mort. Les uns vouloient qu'on fit at-

A D D I T I O N S. 91

tion au discours du Médecin ; d'autres ; au nombre desquels étoient surtout les parens, & notamment les héritiers, se mocquoient du Médecin, & de la Médecine. Asclepiade eut beaucoup de peine à obtenir une courte surseance. Il fallut arracher le corps des mains des porteurs, aussi avides de leur proie que l'Enfer. On le reporta chez lui, où le secours des remèdes convenables le rappella sur le champ à la vie. Celse fait une courte mention de cette histoire dans le Chap. 6. du Liv. II. de sa Médecine.

Eusebe, Theodoret, & Calixte *de immort. anim. c. viij.* rapportent d'après Platon au dixième

H ij

Livre de sa République, l'histoire d'un Armenien qu'ils nomment *Erus*, qui fut tué dans une bataille. Quand on vint au bout de dix jours pour enterrer les morts, tous les corps se trouverent corrompus, excepté le sien; ce qui fit qu'on le reporta chez lui pour lui rendre les derniers devoirs. Il revint à lui deux jours après, étant sur le bucher. Ce trait d'histoire rapporté dans Quenstedt, est tiré du Traité de Kornmann de *Miraculis Mortuorum*. Il y a tout lieu de croire que c'est le même que rapporte Valere Maxime L. I. ch. 8. car il n'y a d'autre différence que celui du nom & de la Patrie du prétendu mort, que ce dernier appelle *Phereus*, & dit natif

A D D I T I O N S. 93

de Pamphilie; & ce qui me persuade encore plus que de part ou d'autre il y a erreur de nom, c'est que Valere Maxime cite aussi Platon pour garand, & qu'il est bien difficile de se persuader qu'il se rencontre deux événemens aussi parfaitement semblables. Cependant Kornmann dans son *Traité de Miraculis Mortuorum* rapporte ces deux traits d'histoire, attribuant à Platon celle de Phereus de Pamphilie, & citant Noël Taillepied dans son *Traité de Apparitione spirituum* pour garand de celui d'Erus, Armenien, sans dire que ce dernier l'ait aussi tiré de Platon. Quoi qu'il en soit ces deux histoires font faire à Quenstedt cette judicieuse réflexion,

94 A D D I T I O N S.

Manent interdum spiritus corporibus humanis inclusi, sed motus occulti sunt, de vinctique sensus adeo ut vivant ne, an non, ejusmodi corpora non facile intelligatur. » Il » arrive quelquefois aux esprits » de demeurer enfermés dans les » corps des hommes, dans le » tems que les sens sont tellement » liés qu'il n'est point aisé de savoir si ces corps sont encore vivans, ou non.

Pline au Chapitre 52 du VII. Livre de son histoire naturelle, intitulé, *De ceux qui sont revenus à la vie, dans le tems qu'on leur rendoit les derniers devoirs*, dit qu'Acilius Aviola, homme de distinction, puisqu'il avoit été Consul, revint à lui étant sur le bucher;

A D D I T I O N S. 95

mais que n'ayant pu être secouru , à cause des progrès que la flamme avoit faits , il fut brulé vif. Le même accident arriva aussi à Lucius Lamia , qui avoit été Préteur. Ces deux événemens cruels sont aussi rapportés par Valere Maxime.

Celius Tuberon fut plus heureux , au rapport du Naturaliste que nous venons de citer. Il donna assez à tems des signes de vie , pour n'avoir pas le funeste sort de ses Concitoïens. Mais il n'y avoit plus un moment à perdre ; il étoit déjà sur le bucher. Pline ajoute , sur le témoignage de Varron , que dans le tems qu'on faisoit à Capoue une distribution de terres, un homme qu'on portoit en terre revint à pied chez

96 *A D D I T I O N S.*

lui; & que pareille chose est arrivée à Aquin. Le dernier trait que l'Historien rapporte est arrivé à Rome, & il devoit en être bien instruit, puisqu'il intéressoit le nommé Cerfidius mari de sa tante maternelle, qui revint à lui, après qu'on fut convenu avec l'Entrepreneur de ses funérailles, dont il se vangea en assistant en bonne fanté à ses obseques.

Ces exemples tirés de l'Histoire Romaine sont d'un grand poids pour établir l'incertitude des signes de la mort, & rendre extrêmement circonspect en fait d'enterremens. Mais nous renvoions encore à ce que nous dirons plus bas sur les précautions que prenoient les Romains pour constater

constater la mort, afin de ne pas interrompre le fil de nos Histoires. Nous observerons pourtant encore que Manilius doutoit si peu qu'on eut enterré des vivans, qu'il dit formellement *Astronom. IV.* que quelques personnes sont revenues de leurs tombeaux mêmes ;

Ex ipsis quidam elati rediere sepulchris.

La Grece & l'Italie n'ont point été les seuls théâtres de ces Tragedies ; les autres païs de l'Europe en fournissent aussi des exemples.

Voici ce qu'on trouve dans le *Voyage d'Italie* de Maximilien Misson tom. I. Lettre 5.

» Le nombre des personnes
 » qui ont été enterrées comme
 » mortes sans l'être, est grand en

I

98 *A D D I T I O N S.*

» comparaison de celles qui ont
» été heureusement tirées de leurs
» tombeaux Mais sans sortir
» de Cologne, je vous ferai sou-
» venir de l'Archevêque Geron ,
» qui, au rapport d'Albert Krant-
» zius fut enterré non mort , &
» ne put être assez tôt secouru ; &
» vous savez sans doute que le
» même accident arriva dans la
» même Ville au Docteur subtil
» Scot , qui se rongea les mains ,
» & se cassa la tête dans son tom-
» beau. Il est vrai qu'un certain
» Georges Herwart , qui avoit
» beaucoup de vénération pour
» lui , trouvant quelque chose
» de trop sinistre , & de trop désa-
» gréable dans cette histoire, l'a
» niée positivement à Bzovius ,

A D D I T I O N S. 99

» Pun des plus considérables qui
 » l'ont avancée; mais ni Bzovius,
 » ni Paul Jove, ni Latome, ni
 » Majoli, ni Vitalis, ni Garzo-
 » ni, ni les autres qui tiennent le
 » même langage, ne peuvent
 » point être suspects d'avoir voulu
 » mentir; & il n'y a nulle raison
 » de ne vouloir point entendre
 » leur témoignage.

Misson ajoute tout de suite
 l'histoire suivante.

» Il y a quelques années que la
 » femme d'un Orfevre de Poitiers
 » nommé Mervache, aiant été
 » enterrée avec quelques bagues
 » d'or, selon qu'elle l'avoit désiré
 » en mourant, un pauvre hom-
 » me du voisinage, aiant appris
 » la chose, déterra le corps la nuit

100 - A D D I T I O N S.

» suivante pour dérober les ba-
» gues. Ces bagues ne pouvant
» être ôtées qu'avec effort, le vo-
» leur reveilla la femme, en les
» voulant arracher. Elle parla, &
» se plaignit qu'on lui faisoit du
» mal. L'homme effraïé s'enfuit,
» & la femme, revenue de son ac-
» cès d'apoplexie, sortit de son
» cercueil heureusement ouvert,
» & s'en revint chez elle. En peu
» de jours elle fut tout-à-fait gue-
» rie. Elle a vécu plusieurs années
» depuis ce tems-là, & a encore
» eu plusieurs enfans, dont il y en
» a qui vivent encore aujourd'hui,
» & qui exercent à Poitiers la pro-
» fession de leur pere.

Ce qui donne à Misson occa-
sion de conter ces histoires, est un

A D D I T I O N S. 101

tableau qui est à Cologne dans l'Eglise des Saints Apôtres, & dont voici le sujet dans les propres termes de ce Voiageur.

» La femme d'un Consul de
» cette Ville aiant été enterrée
» l'an 1571, avec une bague de
» prix, le Fossoieur ouvrit le
» tombeau la nuit suivante pour
» voler la bague. Je laisse à pen-
» ser s'il fut bien étonné quand il
» se sentit ferrer la main, & quand
» la bonne Dame l'empoigna pour
» se tirer du cercueil. Il s'en de-
» petra pourtant, & s'enfuit sans
» autre conversation. La Ressuf-
» citée se developpa aussi du mieux
» qu'elle put, & s'en alla frapper
» à la porte de sa maison. Elle ap-
» pella un valet par son nom, &

I iij

» lui dit en trois mots le principal
» de son aventure, afin qu'on ne la
» laissât pas languir; mais le valet
» la traita de phantôme, & courut
» pourtant tout effraïé conter la
» chose à son Maître. Le Maître
» aussi incrédule que le valet, le
» traita de fol. . . . Cependant la
» Deffunte, qui n'étoit pas mor-
» te, grélottoit dans son drap,
» en attendant qu'elle put entrer.
» Il arriva pourtant enfin que la
» porte lui fut ouverte, on la re-
» chauffa, & on la traita si bien
» qu'elle recommença à vivre,
» comme si de rien n'eut été.

La même histoire est beaucoup mieux détaillée dans un Auteur fort ancien, c'est-à-dire dans *les Histoires admirables & memorables*

de Simon Goulart, imprimées à
Genève en 1628.

L'Heroïne de cet événement,
qui s'appelloit Reichmuth Adolch,
fut jugée morte d'une peste,
qui détruisit la plus grande partie
des habitans de Cologne. Non-
seulement elle » recouvra la san-
» té, mais elle eut depuis trois
» fils, qui furent gens d'Eglise.
» Aiant vécu plusieurs années
» après cette délivrance fort ho-
» norablement avec son mari,
» puis décedée paisiblement, elle
» fut enterrée près de la porte de
» l'Eglise des Saints Apôtres, en
» un monument de pierre haut
» élevé. Pour souvenance de ce
» que dessus fut érigé un grand
» tableau sur le sepulchre, où

I iiij

104 ADDITIONS.

» l'histoire sus - mentionnée est
» pourtraite artistement, & dé-
» crite en vers Allemands. L'an
» 1604, Jean Bussenmacher, ci-
» toien & Marchand de Cologne,
» a fait imprimer ce tableau en
» raccourci en une feuille, gra-
» vé en cuivre de taille - douce,
» pour donner avis aux person-
» nes éloignées. J'ai vû le grand
» tableau à Cologne beaucoup
» de fois, non sans esbahissement,
» & d'abondant je garde le petit
» tableau que Bussenmacher a pu-
» blié.

Il n'est pas dit un mot dans
route cette histoire de la Fable
des chevaux montés au grenier
du prétendu veuf, que Misson
enchasse dans sa Relation, je ne

A D D I T I O N S. 105

fais trop pourquoi ; puisqu'il ne la croit pas , qu'il pense qu'elle ne fait pas tort au fond , & que ce n'est au plus qu'une tradition , ou erreur populaire , démentie par ceux qui ont conservé la mémoire de cet événement , par des monumens postérieurs de peu de tems à sa datte.

Misson apporte enfin en preuve des resurrections de cette nature , l'histoire de François de Civille , *trois fois mort , trois fois enterré , & trois fois , par la grace de Dieu , ressuscité* , pour me servir des termes dont il se servoit dans les actes où il comparoissoit ; histoire dont l'extrait est dans le troisiéme volume de son voiage. Je donnerai l'extrait de cet extrait , pour me

renfermer dans ce qui a rapport à notre sujet.

François de Civille, Gentilhomme Normand, étoit Capitaine d'une Compagnie de cent hommes dans la Ville de Rouen, lorsqu'elle fut assiegée par Charles IX, & avoit alors vingt-fix ans. Il fut blessé à mort à la fin d'un assaut, & étant tombé du rempart dans le fossé, quelques Pionniers le mirent dans une fosse avec un autre corps, après l'avoir dépouillé de ses habits, & le couvrirent d'un peu de terre. Il y resta depuis onze heures du matin jusqu'à six heures & demie du soir, que son valet l'alla déterrer. Ce fidele domestique en l'embrassant, sentit en-

core quelques signes de vie, & l'emporta dans la maison où il avoit coutume de loger. Il y fut cinq jours, & cinq nuits, sans parler, ni remuer, ni donner aucun signe de sentiment, mais aussi ardent de fièvre, qu'il avoit été froid dans la fosse. La Ville aiant été prise d'assaut, les valets d'un Officier de l'armée victorieuse, qui devoit loger dans la maison où étoit Civile, le jetterent sur une paille dans une chambre de derriere, d'où les ennemis de son frere le jetterent par la fenêtre. Il tomba heureusement sur un tas de fumier, où il demeura plus de trois fois vingt-quatre heures en chemise. Au bout de ce tems un de

ses parens, surpris de le trouver vivant, l'envoia à une lieuë de Rouen, où il fut traité, & pensé, & enfin parfaitement guéri.

Je vois bien dans cette histoire deux enterremens, & autant de resurrections; mais je n'y en vois pas trois. Je n'en ai pas trouvé davantage dans les *Histoires memorables & admirables* de Goulart, où la blessure de Civile, & toutes ses suites sont détaillées fort au long. Voici ce que j'ai appris de vive voix.

La mere de Civile étant morte enceinte pendant l'absence de son mari, fut enterrée sans qu'on songeât à sauver l'enfant par l'opération Cefarienne. Le lendemain de l'enterrement le mari

A D D I T I O N S. 109

arrive, & apprend avec surprise la mort de sa femme, & le peu d'attention qu'on avoit eue pour son fruit. Il la fait exhumer, lui fait ouvrir le bas-ventre, d'où l'on tira encore vivant celui dont on vient de faire l'histoire. Je conviens que cette circonstance est étrangere à notre sujet, comme elle l'étoit au plan de Goulart; je suis cependant persuadé que le Lecteur ne me fera pas mauvais gré de ne l'avoir pas omise, & qu'elle auroit été lûë avec plaisir à la tête de l'histoire de la blessure de François de Civille.

Simon Goulart, que nous avons cité plus haut, a fait un article qu'il intitule, *Morts de peste, ou autres accidens violens &c*

110 ADDITIONS.

soudains, ne doivent être si promptement ensevelis qu'on fait en divers endroits. Il le commence par l'extrait d'une lettre de Guillaume Fabri, celebre Chirurgien, adressée au Docteur Jean - Jacques Crafft, Médecin à Neufchastel. Voici comme Goulart rend la pensée de Fabri. » C'est à bon » droit que Lievin Lemne, au second Livre des Secrets Miracles de la Nature, chapitre troisième, deffend d'ensevelir soudain les personnes oppressées de lethargie, d'apoplexie, de suffocation de matrice. Car je fais qu'il s'en est trouvé qui ont levé les aix de leur bierre, aiant repris leurs esprits, & sont revenus à eux. Pourtant doit.

A D D I T I O N S. III

» il être deffendu aux Ensevelif-
» feurs & Enterreurs, d'enlever
» soudain ès bierres les perfonnes
» qu'ils estiment trépassées, nom-
» mément les apoplectiques, lé-
» thargiques, &c , attendu que
» l'ame demeure comme retirée
» en telles maladies en son siege
» plus secret, pour puis après faire
» sentir aux corps, vivifiés com-
» me devant, qu'elle n'en étoit
» pas sortie. Les exemples en sont
» en divers Auteurs anciens &
» modernes. Fabri ajoute que les
» Praticiens ont raison de con-
» seiller qu'en la peste & ès mala-
» dies contagieuses, & malignes,
» on ensevelisse incontinent les
» corps, pour ce qu'il leur en
» prend comme aux lampes, tor-

» ches, & flambeaux, qui venant
» à s'esteindre, remplissent les
» chambres de fumée fascheuse,
» & de puante odeur. Mais cette
» façon d'enfevelir si soudain n'est
» pas seure, ni ne convient aux
» Chretiens, comme les Histoires
» suivantes le tesmoignerent.» Ce
qu'il y a de singulier, & en même-
tems de bien humiliant pour l'hu-
manité, toujours la victime du
préjugé, c'est que Fabri conte au
Médecin Suisse les trois Histoires
suivantes, sans revenir à la vérité,
& sans remarquer qu'en tems de
maladies pestilentiellles & conta-
gieuses, il ne faut pas plus préci-
piter les enterremens, que dans
les autres, ou qu'il faut bien conf-
rater préalablement la mort.

La

La premiere est d'un jeune homme de vingt-deux ans, du Village de Meniere, au canton de Fribourg, qui, l'an 1566 fut attaqué d'une peste qui emporta presque toute sa famille. Lui-même, réputé mort le quatrième jour, fut enseveli. Huit heures après on vint prendre le corps pour l'enterrer. Comme on le vouloit poser dans la bierre, on trouva qu'il n'étoit ni froid, ni roide; ce qui donna lieu d'examiner l'état du corps, auquel on trouva encore un peu de respiration. On le remit dans un lit bien chaud, avec des tuiles chaudes aux pieds. On lui fit avaler quelques gouttes de malvoisie. Non-seulement il revint à lui, mais il

K

114 A D D I T I O N S.

étoit à son labour un mois après, & il jouissoit d'une bonne santé dans sa soixante - quatrième année, étant pere de sept enfans.

La seconde Histoire est celle de Reichmuth Adolch, qui a été rapportée plus haut.

La troisième est celle d'un maître d'hôtellerie de la Ville de Cleves, qui, dix - sept ans avant celui où il contoit son histoire à Fabri, tomba dans une telle syncope à l'occasion d'une maladie aigue & violente, qu'on l'auroit enterré, si M. Jean Wier, ne l'eut rappelé à la vie, en le tenant chaudement au lit, mettant au malade des épithemes (a) sur le

(a) Les épithemes sont des médicamens simples, ou composés, qui s'ap;

cœur & aux poignets, & lui faisant avaler par intervalle quelques gouttes de médicamens corroborans; toutes manœuvres qui divertirent les assistans aux dépens du Médecin, jusqu'à ce que leur succès eut justifié leur utilité.

En voici cinq autres, que M. Crafft écrit à Fabri. Je les abrege comme les précédentes, les faits seuls étant interessans à notre sujet.

La Bourgogne, & surtout la Ville de Dijon, fut ravagée d'une

pliquent à l'exterieur pour produire sur l'interieur un effet conforme à l'intention du Médecin. Il y en a de fébrifuges, de stomachiques, de cordiaux ou fortifiants, &c. Ceux dont il est parlé dans l'histoire présente sont de cette dernière espece.

K ij

116 *A D D I T I O N S.*

peste si meurtriere en l'année 1558, qu'on n'avoit point le tems de creuser une fosse pour chaque mort. On en fit donc de très-vastes, qu'on remplissoit de corps. Dame Nicole Lentillet eut le sort commun, & après quelques jours de maladie tomba dans une syncope si violente, qu'elle fut jugée morte, & enterrée dans une fosse commune. Le lendemain de son enterrement au matin, elle revint à elle, fit des efforts pour sortir; mais sa foiblesse, & le poids des corps dont elle étoit couverte l'en empêcherent. Elle resta dans cette horrible situation pendant quatre jours, que les Enterreurs venant pour mettre d'autres corps dans la fosse la de-

gagerent , & la reporterent chez elle , où elle se rétablit parfaitement.

La seconde histoire de M. Crafft étoit nouvelle quand il écrivoit. C'est celle d'un Païfan de Courcelles proche Neufchastel , qui étoit tombé en syncope , & qu'on descendoit dans la fosse sans bierre, lorsqu'on lui apperçut un mouvement des épaules. Il fut reporté chez lui , & guerit. Cet accident le fit surnommer *le Mort de Courcelles*.

Un Jurisconsulte de Vesoul , Ville de la Franche - Comté auprès de Besançon , cachoit si soigneusement une lethargie , dont les accès étoient assez frequens , que personne n'en favoit rien.

118 *A D D I T I O N S.*

La raison principale qui l'y engageoit étoit la crainte de manquer un mariage qu'il étoit sur le point de contracter. Craignant pourtant que quelque bevûë inopinée ne lui devint fatale , il fit confidence de son état au Prevôt de la Ville , que sa Charge obligeoit d'y être sedentaire. Le mariage se conclut , & il fut assez long-tems en bonne fanté. Mais sa femme, à qui il n'avoit point fait de confidence , l'ayant jugé mort dans un accès très-violent de son mal , le fit mettre dans le cercueil. Le Prevôt qui étoit absent dans le tems de l'accès , revint heureusement assez tôt pour le sauver ; il fit surseoir l'enterrement , & le malade revenu à lui,

A D D I T I O N S. 119

lui eut obligation de feize ans de vie.

Une asperſion abondante d'eau benite ſauva le quatriéme, dont parle le Docteur Suiffe. Il étoit dans l'Eglife près d'être enterré, lorsqu'un des parens du prétendu Deffunt jetta de l'eau benite en aſſez grande quantité ſur le viſage qui étoit découvert; ce qui fit revenir à lui le malade, qui fut parfaitement guéri.

Craſſt termine les Histoires des Reſſuſcités guéris par celle de Jacques de Lavour, Chaſtelain de Boudry, dans la Comté de Neuchâſtel, que des douleurs cardialgiques firent tomber en ſyncope ſi violente, qu'on le jugeoit mort à l'arrivée d'un Médecin qu'on

120 - A D D I T I O N S.

avoit envoyé chercher à Fribourg pour le soulager. Le Docteur n'en jugeant pas de même, lui souffla dans les narines du poivre pulvérisé, qui fit éternuer le Chastelain, lequel vécut encore un bon espace de tems en l'exercice de sa charge, pour me servir des termes de Goulart, de qui je vais transcrire les paroles suivantes.

» Le Docteur Crafft ajoute en-
» core d'autres Histoires de per-
» sonnes qui, pour avoir été en-
» terrées, non encore décédées,
» néanmoins sont expirées dedans
» leurs fosses & tombeaux; ce
» qui a été connu puis après par
» divers efforts remarqués en leurs
» sepultures, & en leurs corps.
» Nommément il fait mention
» d'une

A D D I T I O N S. 121

* d'une Damoiselle d' Augsbourg,
 » qui tombée en syncope par suf-
 » focation de matrice, fut ense-
 » velie, & mise dans une voûte
 » profonde, sans y être couverte
 » de terre, mais la voûte murée
 » soigneusement. Qu'au bout de
 » quelques années quelqu'un de
 » la même famille mourut; & des-
 » mara-t'on la voute, dont ouver-
 » ture faite, le corps de la Da-
 » moiselle fut trouvé sur les de-
 » grés tout à l'entrée de la closture,
 » n'ayant point de doigt à la main
 » droite. *M. Guillaume Fabri* en sa
 » 2. Centurie de ses observations
 » Chirurgiques; obs. 96.

Les observations, ou histoires
 que nous avons rapportées jusqu'à
 présent n'ayant parlé que de ma-

L

122 A D D I T I O N S.

lades, ou de blessés, nous croions
 devoir transcrire ici ce qu'on lit au
 sujet des noyés, & des pendus,
 dans le Chap. VII du quatrième
 Livre de la Theologie Physique
 de Guillaume Derham, qui cite
 le Chapitre X du Traité de Pe-
 chlin, *De aër. & Alim. defect.*
 J'ai copié la Traduction que j'ai
 trouvée dans la version Françoisse
 de cet ouvrage, à quelques en-
 droits près que j'ai corrigés, sur le
 Traité même de Pechlin que j'ai
 recouvré depuis. J'ai aussi ajouté
 à la fin les réflexions de l'Auteur
 sur ces histoires, ne voiant pas
 les raisons qui ont pu engager
 M. Derham à les supprimer.

» Il y a dix-huit ans qu'un Jar-
 » dinier de Tronningholm, en-

A D D I T I O N S. 123

» core plein de vie, âgé présen-
» tement de soixante - cinq ans ,
» & assez sain & vigoureux pour
» son âge, voulut secourir quel-
» qu'un qui étoit tombé dans
» l'eau. Il arriva que sans y pren-
» dre garde, il marcha sur la glace
» qui se rompit sous lui, & le fit
» tomber lui-même dans l'eau ,
» qui à cet endroit avoit dix-huit
» aunes de profondeur; il enfonça
» tout de bout, & alla perpen-
» diculairement au fond, où ses
» pieds s'attachèrent. Il resta dans
» cet état pendant seize heures
» avant qu'on le tirât hors de
» l'eau. Il dit que dès qu'il fut
» sous l'eau son corps se roidit ,
» & perdit tout mouvement, &
» tout sentiment, si ce n'est qu'il

L ij

124 ADDITIONS.

» lui sembla entendre confusé-
» sément le son des cloches qu'on
» sonnoit dans ce tems-là à Sto-
» kholm. Il sentit aussi d'abord
» comme une vessie devant la
» bouche, qui empêcha qu'au-
» cune eau ne put entrer par là,
» mais bien par les oreilles, par
» où il la sentit passer, & c'est
» ce qui lui causa un affoiblisse-
» ment de l'ouïe, qui lui resta
» encore quelque tems après. On
» le chercha vainement partout
» pendant seize heures. A la fin
» un croc s'étant fiché dans sa
» tête, qu'il dit avoir senti, on le
» trouva, & on le tira du fond
» de l'eau. On esperoit encore,
» soit par coutume, soit par per-
» suasion populaire de le faire

A D D I T I O N S. 125

» revenir ; c'est pourquoy on l'en-
» veloppa dans des draps , de peur
» que l'air , entrant trop subite-
» ment dans les poumons , ne lui
» fut funeste. Etant ainsi garanti
» de l'air on l'aprocha doucement
» d'un lieu un peu chaud , & on
» l'échauffa peu à peu & par de-
» grès ; ensuite on l'enveloppa de
» linges chauds , on le frotta , &
» à force de le tourmenter , on
» remit le sang , & tout le corps ,
» en mouvement. Enfin on le fit
» entierement revenir par des
» cordiaux , & des breuvages
» qu'on donne dans l'apoplexie.
» Il raconta qu'il portoit encore
» les marques de la blessure que
» le croc lui avoit faite à la tête,
» & les montra même , di-

L iij

126 ADDITIONS.

» fant qu'il étoit encore sujet à
 » de grands maux de tête. En
 » conséquence d'un accident aussi
 » singulier , & attesté sous ser-
 » ment par des témoins oculaires,
 » la Serenissime Reine Mere lui fit
 » une pension annuelle. On le
 » présenta aussi au Prince, pour
 » lui en faire le recit en person-
 » ne.

» M. Tilafius, Bibliothécaire
 » de la Bibliothéque Roiale, a
 » écrit l'histoire d'une femme qui
 » avoit resté trois jours entiers
 » sous l'eau, & qu'on avoit fait
 » revenir à peu près de la même
 » maniere que le Jardinier. Elle
 » étoit alors encore pleine de vie.
 » On peut joindre à cela le té-
 » moignage du Seigneur Burman-

A D D I T I O N S. 127

» nus , qui a assuré en votre pré-
 » sence & celle d'un Seigneur
 » très - distingué , qu'il avoit en-
 » tendu une Oraison funebre
 » qu'on fit dans un Village nom-
 » mé Boncess , dans la Paroisse de
 » Pithovie. Après que le Prédi-
 » cateur eut raconté plusieurs
 » faits & gestes du deffunt , qui
 » étoit un Vieillard septuage-
 » naire , nommé Laurent Jonas ,
 » il entendit dire au Panégyriste
 » que cet homme s'étoit noyé à
 » l'âge de dix-sept ans , & (quel
 » prodige !) qu'ayant été tiré de
 » l'eau sept semaines après , on le
 » fit revenir , & qu'il se porta bien
 » ensuite.

» Il est surprenant que ces his-
 » toires qui sont connues de tout

L iij

128 ADDITIONS.

» le monde en Suede , n'aient
» point encore été rendues publi-
» ques dans aucun écrit , ni con-
» sacrées à l'immortalité par l'at-
» testation d'aucun Docteur. Pour
» moi qui fais qu'il y a dans la na-
» ture beaucoup de choses ca-
» chées, & qu'il en arrive tous
» les jours un grand nombre que
» je jugeois autrefois impossibles,
» je me ferois un scrupule de re-
» voquer en doute avec opiniâ-
» treté des faits dont tant de per-
» sonnes distinguées ont enrichi
» leurs porte-feuilles, & de nier
» formellement une histoire que
» le premier coup d'œil fait na-
» turellement regarder comme
» paradoxé.

M. d'Egly, de l'Academie

A D D I T I O N S. 129

Roiiale des Inſcriptions & belles Lettres , m'a raconté la maniere dont il avoit ſauvé la vie à un Suiſſe qui faisoit le métier de plongeur , & qui , se fourrant dans les trous qui ſervent de retraite aux plus gros poiſſons , se faisoit par ce moien un revenu assez considerable.

Aiant eu ordre un jour de peſcher pour une compagnie qui vouloit se regaler au diner , il promit de fournir un beau plat de poiſſon. Les parties intereſſées l'accompagnerent juſques ſur le bord de la riviere , où l'ayant vu plonger, ils se retirerent comptant ſur l'accompliſſement de ſa parole.

Cependant l'heure du diner

130 *A D D I T I O N S.*

vint sans qu'on entendit parler du Suisse. La moitié de l'après-midi s'étant passée de même, on fut à la rivière pour savoir la raison de ce retardement. Ses habits trouvés sur le rivage donnerent plus que du soupçon du malheur qui lui étoit arrivé. On fit fouiller avec des crocs dans l'endroit où on l'avoit vu plonger. On le sentit, après l'avoir blessé en plusieurs endroits, & on reussit enfin à le tirer de l'eau.

Sur le fondement que le pêcheur étoit submergé depuis environ neuf heures, le Curé du lieu, qui étoit présent, vouloit le faire enterrer tout de suite; & il l'eut été, sans l'opposition de M. d'Egly, qui, sur ce qu'il

voit bouillonner l'eau qui sortoit de la bouche de ce malheureux , soutint qu'il n'étoit pas mort. Il attribuoit avec raison ce bouillonnement à un reste de respiration.

Cette observation fit impression sur les spectateurs. On porta le Suisse dans une maison , où , après l'avoir étendu sur des tabourets , on lui ferra le ventre , pour l'aider à rejeter l'eau qu'il avoit avalée. Quand il en eut rendu une assez grande quantité en trois quarts d'heures , ou environ , il fit un mouvement de la jambe qui mit en évidence qu'il étoit encore vivant. On l'enveloppa de linges chauds pour le rechauffer peu à peu , puis on le

transporta dans un lit bien chaud, où sa vie s'étant manifestée de plus en plus, on risqua une ample saignée. Elle fut suivie d'un soupir, puis de la connoissance, & peu de tems après d'une guérison parfaite.

Ce service important fit sur le Suisse l'effet qu'il devoit produire. Il n'a jamais rencontré depuis ce tems M. d'Egly, sans lui donner des marques de sa reconnoissance.

Voici maintenant les exemples de pendus rappelés à la vie que cite M. Derham. Le premier est aussi tiré du même traité de Pechlin Chap. VII. Ce celebre Médecin en a pris lui-même connoissance. Je transcris encore les propres paroles du Traducteur.

A D D I T I O N S. 133

» Une femme s'étant pendue
 » paroiffoit tout - à - fait morte ;
 » mais un Médecin entrant par
 » hafard dans la maison , la fit
 » revenir à force d'esprit de fel
 » ammoniac.

Le fecond est de M. Derham.
 Je ne fais encore que transcrire.

» Les Vicillards se reffouvien-
 » nent encore d'Anne Green ,
 » exécutée à Oxford le 14 Dé-
 » cembre 1650. Elle avoit été pen-
 » due durant une demi-heure. Dans
 » cette entrefaite quelques-uns de
 » ses amis lui frapportoient la poitrine ;
 » d'autres la tiroient par les pieds
 » de toutes leurs forces ; ils l'ele-
 » voient quelquefois pour la tirer
 » en bas plus fortement , & par
 » secouffes , afin de mettre plutôt

134 ADDITIONS.

„ *fin à ses souffrances*; comme la
 „ relation imprimée le porte.
 „ Après qu'on l'eut mise dans le
 „ cercueil, on s'apperçut qu'elle
 „ respiroit encore. Il y eut un
 „ gaillard vigoureux qui, pour
 „ la faire mourir, lui donna des
 „ coups de pied, de toute sa force,
 „ sur la poitrine, & dans l'esto-
 „ mac; malgré tout cela elle ré-
 „ vint par l'assistance des Doc-
 „ teurs Peity, Willis, Bathurst,
 „ & Clark. Je l'ai vu moi-même
 „ bien des années après. On m'a
 „ dit même qu'elle a eu plusieurs
 „ enfans depuis.

Apparemment que les Senten-
 ces criminelles ne portent point
 en Angleterre comme ici, *pendu*
 & *étranglé jusqu'à ce que mort s'en-*

suive. Cette dernière histoire pourroit donner lieu à d'autres réflexions ; mais comme elles seroient déplacées dans cet ouvrage , nous nous bornerons à la suivante qui y a rapport , c'est que dans l'un & l'autre cas un enterrement précipité auroit été un homicide, & que toutes les présomptions qu'un corps doit être mort , ne sont point des raisons suffisantes pour négliger les précautions qu'on peut employer pour constater son état.

Kornmann , dans son *Traité de Miraculis Mortuorum* , rapporte les histoires suivantes.

Saint Augustin raconte d'après Saint Cirille , que le Prêtre André , Cardinal , étant mort à

136 ADDITIONS.

Rome en présence de beaucoup de personnes, fut porté le lendemain à l'Eglise, où, le Pape & tout le Clergé assistant à son service pour faire honneur à sa mémoire, après de frequens gémissemens, il reprit les sens & la vie. Cet événement fut regardé dans le tems comme un miracle, & ce miracle attribué à Saint Jérôme, à qui ce Prêtre étoit très-dévoit.

L'événement suivant ressemble bien plus à un miracle, & cependant on ne dit pas qu'il ait été regardé comme tel.

Gocellinus, neveu d'un Archevesque de Cologne, étant encore jeune, tomba dans le Rhin, & s'enfonça de maniere qu'on ne le

le vit plus. Quinze jours après il fut repesché, & présenté au tombeau de saint Suibert. On trouva qu'il vivoit encore.

Comme on ne reproche pas aux Médecins trop de crédulité, on ne fera point surpris que nous ne regardions pas ces deux événemens comme miraculeux. Sans prétendre rien retrancher du pouvoir qu'ont les Saints pour operer des prodiges par la vertu du Tout-Puissant, dont ils sont les bien-aimés, nous estimons avec les Theologiens les plus judicieux, qu'on ne doit point supposer de miracle dans les événemens qui peuvent être du ressort de la nature. Or les exemples rapportés ci - devant donnent lieu de douter que ces

M

prétenduës resurrections aient rien de surnaturel.

Kornmann cite encore d'après Galien deux exemples de l'incertitude des signes de la mort. Le premier est d'un homme attaqué d'une suffocation qui dura six jours, pendant lequel tems il demeura sans boire ni manger, & aiant les arteres dures, *arterie dura*, dit Kornmann, c'est-à-dire immobiles, si je ne me trompe. Le second est d'un homme qui en enterra un autre avant soixante- & douze heures, à compter de sa mort apparente, & le tua réellement par cette précipitation, puisqu'il étoit encore vivant.

Après ces observations, & plu-

fiens de même nature ne fera-
t'on pas surpris de voir Kornmann
embarrassé à expliquer comment
quelques morts devorent, & ava-
lent leurs suaires, ou habille-
mens dans le tombeau, & l'his-
toire rapportée par Hondorff dans
son *Théâtre Historique* d'une fem-
me qui s'est dévorée elle même?
N'est-il pas plus probable d'attri-
buer ces phénomènes au deses-
poir, trop naturel à une personne
enterrée vivante, que de dire,
comme il fait, que *l'on n'en peut
donner la raison, cujus rei certa oc-
cultata erit ratio*; à moins, ajoutez-
il, qu'on ne pense avec les Rab-
bins que les corps des hommes
sont la proie, ou la nourriture du
serpent, ou d'Azazeli, pour se

M ij

fervir de leur propre expression, qui est le maître de la chair & du sang, & que Dieu a condamné, comme il est dit dans la Genese, *à manger de la terre tous les jours de sa vie; terram comedes omnibus diebus vite tue.* Il est vrai qu'en adoptant cette explication toute simple il n'auroit point fait briller son savoir pour prouver que nos corps ne sont que poussiere, & terre; proposition sans doute qui demandoit une dissertation pour convaincre les incredules.

Si l'éloignement des tems & des pais rend les objets moins sensibles, & moins frappans, comme il arrive quelquefois, on peut rapprocher le Lecteur de nos jours, & de notre patrie.

A D D I T I O N S. — 141

Je commencerai par ce qui arriva à un Chanoine de Bourges, lequel, revenu à lui pendant qu'on chantoit son service dans l'Eglise Metropolitaine, fut reporté chez lui, & guéri de sa maladie. Il vécut long-tems après cet accident, & devint Official du Diocèse de Paris. Je ne fais ni le nom du Chanoine, ni la datte de cet événement; mais on n'en doit rien conclure contre sa verité.

Voici une seconde tragedie dont la scène est à Toulouse. Une Dame aiant été enterrée dans l'Eglise des Jacobins avec un diamant au doigt, un de ses domestiques se laissa enfermer dans l'Eglise, & la nuit étant venue, descendit dans le caveau où l'on

142 *A D D I T I O N S.*

avoit déposé le cercueil. L'ayant ouvert, & le gonflement du doigt empêchant la bague de couler, il se mit en devoir de le couper. La douleur aiant fait faire un cri à la prétendue morte, le domestique saisi de fraieur, tomba sans connoissance. Cependant la Dame continuoit de se plaindre. Le tems de Matines arrivant heureusement, les plaintes se firent entendre à quelques Religieux, qui, guidés par le bruit, descendirent dans le caveau, où ils virent la Dame sur son seant, & le domestique à demi-mort. On courut éveiller le mari, qui fit reporter sa femme chez lui. Elle guerit de cette maladie. Mais le saisissement du domestique fut si vio-

lent qu'on ne put le rappeler à la vie. Il mourut dans les vingt-quatre heures, & dedommagea la mort, de la victime qu'il lui avoit enlevée.

Ce n'est point le seul exemple d'enterrement précipité que fournisse la Ville de Toulouse. Je suis actuellement porteur d'un certificat écrit & signé par M. Blau, Gentilhomme d'Auvergne, d'une probité non-suspecte, qui est conçu en ces termes :

» Je soussigné déclare qu'étant
» à Toulouse il y a environ cin-
» quante-cinq ans, pour y faire
» mes études, & m'étant rendu
» à saint Etienne, pour y en-
» tendre le sermon, j'y vis arri-
» ver un convoi funebre, dont

144 *A D D I T I O N S.*

» on différa la ceremonie jusqu'a-
 » près le sermon, & cependant
 » on déposa le corps dans une
 » Chapelle où tous les parens en
 » deuil entrèrent ; mais au mi-
 » lieu du sermon le prétendu
 » mort aiant donné des signes de
 » vie, on le ramena vite chez
 » lui, comme chacun pense, d'où
 » il resulte que sans le sermon on
 » auroit enterré un homme vi-
 » vant, Fait à Paris le 27 Avril
 » 1740.

M. Mozet, Fondateur de caractere d'Imprimerie à Paris m'a raconté trois histoires arrivées à Rheims sa patrie.

Sa grand-mere aiant eu la dévotion d'aller prier auprès du cercueil d'une de ses voisines qui étoit

A D D I T I O N S. 145

étoit exposée sur la porte, entendit dans le cercueil un mouvement qui lui fit dire à l'Ecclesiastique qui le gardoit, que la femme n'étoit sûrement pas morte. Le même bruit s'étant fait entendre à ceux qui furent informés du discours de la Dame Mozet, on ouvrit le cercueil, & la prétendue morte fut trouvée réellement vivante. Il y a environ soixante & dix ans que cette scène se passa.

Les deux suivantes sont de la connoissance dudit sieur Mozet.

Une fille du nommé Gouge artisan, aiant été conduite à l'Hôtel-Dieu, & étant jugée morte de la maladie qui l'y avoit fait transporter, donna heureusement des signes de vie dans le tems qu'elle

N

146 A D D I T I O N S.

étoit sur le brancart dont on se servoit pour la porter dans la fosse. Elle guerit de cette maladie, & fut mariée depuis. Ce fait peut être encore certifié par Jeanne Gouge, sœur de la Ressuscitée, blanchisseuse, demeurant rue de l'Arbalète Fauxbourg saint Marcel. La date de cette histoire est d'environ vingt-cinq ans.

Le nommé Hussion, fils d'un Serger, est le heros de la troisieme, arrivée il y a trente-huit ans, ou environ. Ce Serger avoit en nourrice assez près de Rheims le fils dont nous parlons. On donna avis de sa mort au pere, qui jugea à propos de constater la verité du fait par lui-même. Il arriva dans le Village comme on étoit prêt d'en-

A D D I T I O N S. 147

terrer son fils. Il fit ouvrir le cercueil, & trouva l'enfant tellement vivant, qu'il vequit encore vingt ans après cet événement.

M. Mozet m'a ajouté qu'il y avoit encore d'autres histoires de même nature arrivées à Rheims. La précipitation avec laquelle on enterre, rend cette vérité plus que probable. Mais si des exemples multipliés prouvent que nombre de personnes ont eu le bonheur d'éviter d'être enterrées vivantes, ne donnent-ils pas plus que du soupçon qu'un bien plus grand nombre n'a pas échappé à ce traitement inhumain ? Je ne puis encore m'empêcher de faire une réflexion, toute humiliante qu'elle est pour la nature humaine. Que

N ij

148 *A D D I T I O N S.*

faut-il donc aux hommes pour les détromper de leurs préjugés, & les précautionner contre d'aussi terribles accidens, si c'est en vain qu'ils frappent les yeux de toute une Ville! Car on ne peut supposer, quand on connoît la Province, qu'il y ait quelqu'un à la connoissance de qui un pareil événement ne vienne pas dans la Ville où il arrive. Et que faut-il à ceux qui sont chargés de veiller à la sûreté publique pour les engager à prendre les mesures convenables pour prévenir de pareils malheurs!

Les histoires suivantes sont arrivées à Paris. Une personne de distinction attaquée d'une de ces maladies dont on guerit tous les

A D D I T I O N S. 149

jours, bien qu'elles soient mortelles de leur nature, mais où la mort est toujours annoncée par des signes avant-coureurs, étoit traitée par un Médecin de la Faculté, dont on n'a pu me dire le nom. Il le laissa le soir en danger, mais sans avoir lieu de craindre qu'il le voioit pour la dernière fois. Lorsqu'il vint le lendemain, on lui dit en entrant dans la maison que le malade étoit mort la nuit. En conséquence on l'avoit mis sur la paille, & enseveli. Le Médecin assura positivement qu'il étoit impossible qu'il fut mort. Il fit decoudre le suaire, & remettre le prétendu mort au lit, lequel, aidé du secours des remèdes, justifia le sentiment du

N iij

150 *A D D I T I O N S.*

Médecin , en revenant d'une syncope violente qui avoit fait prendre le change aux Assistans. Il véquit plusieurs années depuis cet accident.

La nommée Aubert, demeurant rue Chartiere à l'image de saint Sebastien , s'étant mise dans une colere violente contre un de ses enfans , tomba dans une syncope si forte que non-seulement on la crut morte , mais qu'on la mit dans le cercueil , & qu'on l'exposa à sa porte. Une femme de son voisinage ne pouvant se persuader que la Aubert fut réellement morte , fit tant auprès de la famille qu'on remonta le cercueil dans la chambre , & qu'on l'ouvrit , en présence d'un Méde-

A D D I T I O N S. 157

cin & d'un Chirurgien. On m'a nommé ce dernier Chauvet. On trouva le corps encore tout chaud, & le visage de couleur vermeille. Le Médecin assura qu'il n'y avoit pas une heure que la femme étoit morte, & qu'on l'auroit probablement tirée d'affaire si on l'eut saignée dans le commencement de sa syncope, causée par la seule violence de son accès de colere.

Un Crocheteur, demeurant rue des Lavandieres, tombe malade, & est porté à l'Hôtel-Dieu. Le croiant mort quelque tems après, on le transporte à Clammarre, avec les autres morts du même Hôpital, & on le met avec eux dans la fosse. Il revient à lui sur les onze heures de la nuit,

N iiij

152 ADDITIONS.

dechire son suaire , frappe à la loge du portier , qui lui ouvre la porte , & revient chez lui.

On rapporte encore que la Dame Langlois , femme d'un Graveur & Imager rue saint Jacques près la rue de la Parcheminerie , a été ensevelie , mise dans le cercueil , & portée à l'Eglise ; & que pendant le service s'étant aperçu que la bierre remuoit , on l'ouvrit , & l'on trouva la morte bien vivante. Elle a vécu longtemps après cet accident.

Il y a douze ou treize ans qu'une femme du commun demeurant rue des Boucheries , ou du Four , Fauxbourg saint Germain , fut jugée morte , & mise sur la paille avec un cierge aux

A D D I T I O N S. 153

pieds, comme c'est la coutume. Quelques jeunes gens qui s'étoient chargés de la veiller, ennuiés sans doute de la taciturnité de la deffunte, saisirent, pour s'en dédommager une occasion favorable que le hazard leur présenta. En badinant, on renversa sur la paillasse le cierge qui étoit aux pieds de la deffunte. Il y mit le feu, qu'on ne pût éteindre assez promptement pour la garantir des atteintes de la flamme qui lui fit jeter un grand cri. Je laisse à penser si nos jeunes gens dans ce moment songerent à se réjouir. Chacun fuit ; mais aux cris redoublés de la femme, on vint à son secours, on la tira de sa paillasse, on arrêta les progrès de l'in-

154 *A D D I T I O N S.*

cendie , & on remit la Ressuscitée au lit. Elle se plaignit alors de sentir un très - grand froid ; car cette scène se passoit en hiver. On la rechauffa ; & elle guerit si bien qu'elle est devenue mere plusieurs fois depuis sa resurrection.

Quelque resolution que j'eusse prise de m'en tenir aux histoires qui ont été rapportées ci-devant , je n'ai pu résister à la tentation de faire part au Lecteur de quelques autres qui sont venues depuis à ma connoissance , & qui meritent sûrement toute son attention par leur singularité , & leur authenticité. Je les reduis comme les précédentes aux circonstances essentielles.

Deux Marchands de la rue

A D D I T I O N S. 155

saint Honoré, liés d'une étroite amitié, d'une fortune égale, & d'un même commerce, avoient chacun un enfant, l'un un fils, l'autre une fille, à peu près de même âge. Les premiers sentimens qui apprirent à la fille qu'elle avoit un cœur, lui firent aussi connoître qu'il étoit au jeune homme, qui ne lui étoit pas moins attaché. Cette inclination reciproque étoit entretenue par une fréquentation qu'autorisoient les peres & meres, qui voioient avec plaisir les sentimens de leurs enfans conformes aux vues qu'ils avoient de les unir. On étoit sur le point de conclure le mariage, lorsqu'un riche Financier vint à la traverse, & fit la demande de

156 ADDITIONS.

la Demoiselle. L'appas d'une fortune beaucoup plus brillante fit changer tout à coup les sentimens de son pere & de sa mere. Malgré la répugnance que la fille marqua pour le suppôt de Plutus, elle ceda aux instances de ceux à qui elle devoit le jour ; elle épousa le Financier, & en femme vertueuse interdit à jamais sa présence au jeune homme qu'elle aimoit. La mélancholie dans laquelle le fatal engagement qu'elle venoit de contracter la jetta ; la fit tomber dans une maladie, où ses sens furent tellement assoupis qu'on la crut morte, & qu'on l'enterra.

L'Amant ne fut point des derniers à être instruit de la triste fin de sa Maîtresse. Mais se rappel-

A D D I T I O N S. 157

lant qu'elle avoit eu autrefois une attaque violente de lethargie, il se flatta qu'il en étoit peut-être encore de même, & cette idée non-seulement suspendit sa douleur, mais lui fit prendre le parti de corrompre le Fosfoieur, avec le secours duquel il tira la Defunte de son tombeau, & l'emporta chez lui. Il mit sur le champ toutes sortes de moiens en usage pour la rappeler à la vie, & il eut le bonheur de voir fructifier ses soins.

Il est aisé de concevoir quel fut l'étonnement de la Ressuscitée quand elle se trouva en maison étrangere, qu'elle vit son Amant auprès de son lit, & qu'elle apprit le détail de ce qui lui étoit

258 ADDITIONS.

arrivé pendant son sommeil lethargique. On n'eut point de peine à lui faire sentir tout ce qu'elle devoit à son liberateur. L'amour qu'elle avoit toujours pour lui est l'orateur le plus pathetique. Elle guerit, & croiant que sa vie appartenoit de droit à celui de qui elle la tenoit, ils passerent en Angleterre, où ils vecurent plusieurs années dans l'union la plus parfaite.

L'envie de repasser en France leur étant venue au bout de dix ans, ils revinrent à Paris, & ne prirent aucune précaution pour se cacher, persuadés qu'on ne soupçonneroit jamais ce qui étoit arrivé. Le hazard voulut que le Financier rencontra sa femme

A D D I T I O N S. 159

dans une promenade publique. Cette vue fit une impression si forte sur lui que la persuasion de sa mort ne pût l'effacer. Il fit si bien qu'il la joignit, &, malgré le langage qu'elle lui tint pour lui donner le change, il la quitta plus que persuadé qu'elle étoit réellement celle dont il avoit fait le deuil.

La bisfarrerie de l'événement aiant donné à la femme, des charmes qu'elle n'avoit jamais eus pour le Financier, il découvrit son domicile dans Paris, malgré les précautions qu'elle avoit prises pour se cacher, & la reclama en Justice.

Ce fut en vain que l'Amant fit valoir les droits que ses soins lui avoient acquis sur sa Maîtresse,

160 A D D I T I O N S.

qu'il representa qu'elle seroit morte sans lui ; que son adversaire s'étoit dépouillé de tous les siens en la faisant enterrer ; qu'on pouvoit même l'accuser d'homicide faite par lui d'avoir pris les précautions convenables pour constater la mort , & mille autres raisons que l'amour ingénieux lui fournit ; sentant que le vent du Bureau n'étoit point favorable ; il prit le parti de ne point attendre le Jugement du procès , & passa avec sa Maîtresse dans les pays étrangers , où ils finirent paisiblement leurs jours.

Cette curieuse histoire est tirée du Tome VIII des Causes Celebres & interessantes , où elle est rapportée sans datte.

La

A D D I T I O N S. 101

La suivante est accompagnée de circonstances moins intéressantes, mais qui ont toutes un rapport direct avec notre sujet. Je la tiens de M. d'Egly, que j'ai déjà cité, & qui en a entendu conter trente fois la meilleure partie par celle qui en est l'heroïne. Elle peut avoir environ trente ans de datte.

M. Devaux, Maitre Chirurgien de saint Cosme, demeurant rue S. Antoine, avoit dans sa maison deux Demoiselles, dont la domestique, nommée Marie Isabeau, a été portée trois fois en terre, & ne revint à elle la troisiéme fois, que dans le tems qu'on la descendoit dans la fosse. L'habitude qu'elle avoit contractée de con-

O

162 ADDITIONS:

trefaire assez parfaitement la morte pour en imposer à tout le monde, inspira tant de défiance, que, quand elle mourut réellement, on ne voulut point courir le risque d'une quatrième méprise. On la garda pendant six jours dans la maison avant de la faire enterrer.

Je finirai par deux faits rapportés par Bohn dans la première Dissertation de l'Appendix qui termine son *Traité des rapports des blessures mortelles*. Je ne fais que traduire.

En l'année 1619 une fille de mauvaise vie accoucha d'une fille, dans un pré du territoire de Torgaw. Pour dérober au public la connoissance de cet accouchement, elle l'enterra toute vivante,

A D D I T I O N S. 163

Le Juge instruit du crime, fit déterrer l'enfant, qui fut encore trouvé vivant. Ce fait est constaté par le procès criminel fait à cette occasion.

Il est arrivé quelque chose de semblable en l'année 1674. Des personnes qu'un commerce illicite avoit rendus peres d'une fille, l'envelopperent de linges & d'étoffes, & l'enterrerent dans une grange dans une fosse en pied de profondeur. Après l'avoir comblée de terre, ils la couvrirent de bottes d'avoine, s'imaginant que ces précautions étoient suffisantes pour mettre à couvert l'honneur de la fille. Mais le crime aiant promptement transpiré, on en suivit la piste, & l'on déterra au bout

O ij

164 A D D I T I O N S.

de sept heures la victime malheureuse d'un point d'honneur malentendu. Elle fut encore trouvée vivante, & par ce bonheur inespéré épargna à ses cruels parens l'énormité d'un parricide, & le supplice destiné à la punition de ce crime.

Auroient - ils évité le glaive vangeur de Themis, ces parens inhumains, de la part de qui le crime étoit entierement consommé, si le bandeau de cette Déesse ne lui servoit, comme on nous le fait entendre, qu'à l'empêcher d'avoir acception de personne ? Au reste je parle suivant nos Loix; & peut-être ne sont-elles pas aussi rigoureuses, ou, pour mieux dire, aussi équitables dans le

A D D I T I O N S. 165

païs où le délit a été commis.

Mais les reflexions morales ne sont point de ma competence. Renfermons-nous donc dans les consequences physiques qu'on a droit de tirer de ces histoires.

Il s'en ensuit qu'on peut vivre pendant plusieurs heures sans respiration. Il est question formellement de sept dans la seconde. Le Professeur de Leipfick n'articule pas le tems que l'enfant dont il s'agit dans la premiere est resté dans la terre. Mais s'il est permis de hazarder des conjectures, il n'est pas vraisemblable qu'il ait été aussi court. Car avant qu'on ait fait une dénonciation, que le Juge ait fait les formalités requises en pa-

166 *A D D I T I O N S.*

reil cas ; qu'on ait fait les perquisitions nécessaires ; il faut qu'il se passe plus de sept heures ; d'autant plus qu'il n'est point naturel d'espérer qu'en précipitant la procédure , on pourra venir encore à tems pour sauver la vie à un enfant dont la tendresse & l'humanité n'ont point empêché la propre mere d'être le bourreau. Je crois donc être bien autorisé à me persuader que le premier enfant a été enterré plus long-tems que le second , & je demande en consequence pourquoi l'on ne pourroit vivre de même pendant le double de ce tems ? Cette progression nous meneroit loin. Les conditions nécessaires à la conservation de la vie font encore un

A D D I T I O N S. 167

myſtere qui peut-être ne ſera jamais ſuffiſamment éclairci.

Un volume entier ne ſuffiroit pas à contenir toutes les hiſtoires de reſurrections de cette nature qu'on voudroit ramaffer. Ceux qui voudront en voir un plus grand nombre pourront conſulter les *Observations Médicinales* de Forestus , celles d'Amatus Luſitanus , les *Observations Chirurgiques* de Guillaume Fabri , le *Traité* de Levinus Lemnius *ſur les Miracles cachés de la Nature* , les *Observations* de Schenkius , les *Questions Medico-Legales* de Pierre Zacchias , le *Traité des maladies des femmes* d'Albertinus Bottonus , le *Traité des cauſes de la mort ſubite* de Dominique Terilli, le *Trai-*

168 A D D I T I O N S.

té des morts subites de Lancisi, le *Traité de Kornmann sur les Miracles des Morts*, &c. Nous ne pourrions cependant nous dispenser de rapporter encore l'accident arrivé à Vesale, à la suite duquel nous mettrons un malheur presque semblable arrivé à un autre Médecin.

2. André Vesale, successivement premier Médecin de l'Empereur Charles - Quint, & de Philippe second, Roi d'Espagne, son fils, s'étant persuadé qu'un Gentil - homme Espagnol qu'il traitoit, étoit mort, demanda à ses parens la permission d'en faire l'ouverture; ce qui lui fut accordé. Mais il n'eut pas plutôt enfoncé le bistouri dans le corps, qu'il

A D D I T I O N s. 169

qu'il y remarqua des signes de vie, & ouvert la poitrine, qu'il vit le cœur palpitant. Les parens du deffunt aiant eu connoissance de l'avanture, ne se contenterent pas de le poursuivre comme meurtrier, mais encore l'accuserent d'impieté devant l'Inquisition. Comme la faute étoit notoire, les Juges de ce Tribunal voulurent lui faire souffrir la peine qui lui étoit due. Le Roi d'Espagne par son autorité, ou plutôt par ses prieres, le délivra de ce danger, à condition qu'il expieroit son crime par un voiage de la Terre Sainte. Après la mort de Fallope, le Senat de Venise l'ayant mandé pour venir remplir sa place, il s'embarqua. Mais dans la

P

170 A D D I T I O N S.

traversée il fut jetté par une tempête furieuse dans l'Isle de Zante, où, après avoir erré quelques jours dans les deserts, & souffert les dernières extremités de la faim, il finit deplorablement sa vie, dénué de tout secours, le 15 d'Octobre 1564, âgé de cinquante-huit ans.

Voici la seconde histoire que nous avons promise. Elle est extraite du Traité de Terilli que nous avons cité plus haut.

Une Dame de condition en Espagne, attaquée de suffocation hystérique, étant jugée morte sans retour, on appella, pour en faire l'ouverture, un Anatomiste célèbre, peut-être à dessein de pénétrer la cause de sa mort. Au

A D D I T I O N S. 171

second coup de bistouri, elle revint à elle-même, & donna des signes de vie évidens, par les cris que lui arracha le fatal instrument. Ce triste spectacle causant d'étonnement, & d'horreur aux Assistans, que ce Médecin qui étoit auparavant dans une grande réputation, abhorré & detesté de tout le monde, fut obligé sur le champ de sortir, non-seulement de la Ville où s'étoit passé cette tragedie, mais même de la Province; & il fut contraint de prendre ce parti tant pour éviter les mauvais discours, que pour mettre sa vie en sureté. Mais en quittant ces funestes lieux, il emporta avec lui ses remords, & ce ver rongeur, qui n'épargne au-

P ij

172 *ADDITIONS.*

cun coupable. Enfin la tristesse termina promptement une vie qui ne pouvoit se prolonger sans prolonger ses malheurs.

Après des accidens aussi tristes, & les suites funestes qui menacent également tous ceux qui pourroient s'y exposer, peut-on apporter trop de précautions pour bien constater la mort avant d'entreprendre l'ouverture d'un corps? Car peut-on raisonnablement s'imaginer que deux Médecins aussi celebres que ceux dont nous venons de parler, aient enfoncé le bistouri dans les corps de ces infortunés sans aucun examen préalable? Est il surtout vraisemblable que Vesale, qui avoit suivi la maladie du Gentilhomme Es-

A D D I T I O N S. 173

pagnol, n'ait point été autorisé à le croire mort par les signes prognostics & diagnostics de cet état? & s'il l'a été, que devons-nous penser de leur certitude? Je ne prétens pourtant pas ôter à ces signes, les avantages qui leur sont dus. *Je fais, dit Celse, qu'on peut, si la mort future est annoncée par des indices certains, qu'on peut, dis-je, me demander comment des malades abandonnés par les Médecins guerissent quelquefois, & que quelques-uns même sont revenus à la vie dans le temps de leurs funeraillies.*

Avant de passer à la réponse, il est bon d'observer qu'un malade abandonné des Médecins, n'est autre qu'un sujet où l'on remarque le malheureux concours

P iij

174 ADDITIONS.

des signes qui indiquent une fin prochaine. Car tant qu'il y a de l'esperance, il est du devoir, de l'honneur, & même de l'interêt du Médecin, de ne pas lui refuser son ministere. Voici maintenant la réponse de Celse.

La Médecine est un art conjectural; & telle est la nature de ses conjectures, que ce qui reussit le plus souvent, trompe pourtant quelquefois. Il ne faut donc point ôter toute croïance à ce qui trompe à peine une fois en mille, puisqu'il n'y a aucune comparaison entre le succès, & l'erreur. Ce que je dis n'a pas seulement d'application aux signes mortels. Il doit s'entendre également des signes salutaires. Car les esperances sont quelquefois trom-

A D D I T I O N S. 175

pées, & il meurt des malades dont le Médecin auroit répondu dans le commencement. . . . Et je suis bien aise d'avertir (ce que le Lecteur est prié de remarquer) que les signes de guérison & de mort sont plus fautifs dans les maladies aiguës, que dans les chroniques (a).

(a) Les maladies aiguës sont celles qui de leur nature se terminent promptement par la mort, ou la guérison des malades. Les Grecs les nomment *vites*, ou *promptes*, termes que des Auteurs Latins ont rendu par le mot *celerés*, auquel repondroit parfaitement le mot de *precipitées*, ou *expeditives*. Telles sont la fluxion de poitrine, la pleuresie, la petite verole, &c. Les chroniques au contraire sont celles qui de leur nature durent long-tems à raison de l'opiniâtreté de leurs causes. Telles sont l'hydropisie, le scorbut, la paralysie, &c.

P iiij

176 ADDITIONS.

Ce n'est pas sans raison que je prie le Lecteur de faire attention à la remarque de Celse ; puisque les malades qui font le sujet des différentes Histoires que nous avons rassemblées , étoient tous dans le cas de maladies aiguës. Car bien qu'il y en ait quelques-uns d'attaqués de maladies habituelles , & par conséquent chroniques de leur nature , telles , par exemple , que l'affection ou suffocation hysterique ; ces maladies ont des intermissions si parfaites , ou des rémissions si considérables , que chacun de leurs accès doit être regardé comme une maladie particulière , qui , considérée dans ce point de vue , est certainement une maladie aiguë. Cette

proposition est si évidente qu'il n'y a personne, même le moins au fait de la Médecine, qui ne mette une différence infinie entre ces maladies habituelles qui reviennent par accès, & une phthisie causée par l'ulcère du poulmon, une hydropisie produite par l'obstruction des visceres, &c. Je dis même qu'il faut être Médecin pour connoître les raisons qui font ranger ces différentes maladies dans la classe des maladies chroniques.

3. Si les exemples de ceux qui ont été enterrés vivans sont rares, il l'est encore bien plus qu'on ait le bonheur de leur donner des secours assez prompts pour les arracher des bras de la mort. Mais

178 *A D D I T I O N S.*

comme la vie d'un homme est d'un prix inestimable, il est à propos qu'on soit instruit de la manière dont on peut rappeler à la vie, ou, pour mieux dire, à une vie durable, ceux qu'on auroit retirés du tombeau, quand en un siecle, ou même encore plus, on ne devroit sauver la vie qu'à un seul; je vais même plus loin, quand on ne la pourroit prolonger que de quelques heures. Les personnes sensées verront bien, sans que nous soions obligés de nous étendre sur ce sujet, que quelques heures de plus, sont quelquefois d'un prix inestimable, tant pour ce monde-ci, que pour l'autre.

Supposant donc une personne

A D D I T I O N S. 179

qu'on retire du tombeau , du cercueil , de l'eau , ou de quelque autre situation , où le deffaut d'air respirable lui causeroit necessairement une suffocation , c'est lui mettre le poignard dans le sein , que de l'exposer subitement à toute l'action de l'air. Ce fluide entrant brusquement dans la poitrine cause aux vesicules du poumon une dilatation , qui loin de faciliter le passage du sang dans ce viscere , ne fait qu'y apporter un nouvel obstacle , parce que le cœur n'a point assez de ressort pour forcer la resistance que l'air fait à son passage ; d'autant plus que le poumon est devenu flasque , comme il arrive necessairement à toutes les fibres privées de

180 *A D D I T I O N S.*

l'influx des esprits ; influx qui dépend nécessairement comme effet , & comme suite , de la libre circulation du sang dans tout le corps , & de la vitesse du mouvement circulaire. La précaution donc qu'on prit , au rapport de Pechlin , d'envelopper d'un drap les personnes qu'on avoit retirées de l'eau , est extrêmement sage , & non-seulement convient à cette espèce de suffocation , ou privation de respiration , mais à toute autre. L'exemple du Franciscain , qui donne occasion à ces remarques en est une preuve convainquante.

Mais ce n'est point assez de garantir des personnes, des brusques impressions de l'air , il faut en-

A D D I T I O N S. 181

core ne leur en laisser le libre usage que par degrés.

Le ralentissement de la circulation étant nécessairement suivi d'une diminution proportionnée de la chaleur, il faut s'attendre que les corps des personnes suffoquées, ou privées de la respiration auront perdu la plus grande partie de ce soutien de la vie. Ils ont donc besoin d'être rechauffés. Mais il leur seroit également pernicieux de les approcher brusquement du feu, ou d'employer précipitamment les remèdes propres par la volatilité de leurs principes, à causer une rarefaction dans le sang. Il est beaucoup plus prudent de commencer par des frictions des extrémités, qu'on

182 *A D D I T I O N S.*

aura soin de graduer, & auxquelles on pourra employer des étoffes chaudes, que de présenter tout à coup ces Resuscités au feu, ou de leur faire user de médicamens volatils; fauf à venir à ces secours quand la circulation aura donné des signes de retablissement qui ne laisseront plus lieu de craindre leurs mauvais effets. Encore faudra-t'il graduer ces secours avec les mêmes attentions que nous demandons dans l'application des frictions.

Ces précautions sont fondées sur une raison physique suffisamment connue des gens du métier, & que les autres Lecteurs apprendront sans doute avec plaisir.

Le sang de la veine cave se dégorge dans l'oreillette droite du cœur, dont la contraction le pousse dans le ventricule droit, qui, se contractant à son tour, pousse le sang dans l'artere pulmonaire. Pour que ces opérations reussissent, il faut que la quantité du sang qui se degorge dans l'oreillette droite, ne force point son ressort, que le ventricule droit en ait assez pour pousser le sang dans l'artere pulmonaire, & qu'il n'y ait dans cette artere rien qui s'oppose à la distribution qui s'y en doit faire. Or, suivant la supposition, ou, pour mieux dire, le principe établi ci-dessus, la contraction de l'oreillette, & celle du ventri-

184 *A D D I T I O N S.*

cule droit, font extrêmement affoibles, puisque ces muscles participent au relâchement de tout le genre fibreux ; & nous avons d'ailleurs établi que le poumon est affaissé , & par conséquent s'oppose à la libre circulation du sang , ou à sa libre distribution dans ce viscere ; donc en administrant des secours qui donneront trop brusquement un trop grand mouvement au sang , on forme des obstacles invincibles à sa circulation , & par conséquent on fait servir à donner la mort les secours qu'on destinoit à retablir la vie. En effet la trop grande quantité de sang qui entre dans l'oreillette droite forcera le foible ressort qui lui reste. Mais quand elle

elle en auroit assez pour le faire entrer dans le cœur, ce muscle n'aura point assez de force pour le faire entrer dans le poumon, ou du moins pour vaincre la résistance combinée de l'air qui applatit les vaisseaux sanguins des poumons, & de l'affaissement de ce viscere. Les précautions que nous avons indiquées sont donc absolument indispensables.

Il est inutile de remarquer que quand la circulation recommence à se faire librement, pour lors on pourra la remettre dans l'état naturel, au moyen des cordiaux, & des remèdes anti-apoplectiques. Mais je le repete, ces remèdes, & surtout les derniers, qui sont les plus énergiques, ne doivent

Q

186 *A D D I T I O N S.*

être employés que très-sobrement dans le commencement. J'estime même que le plus sur est de s'abstenir entièrement de ces derniers, & de commencer par les cordiaux les plus doux, dont les parties énergiques dissoutes dans un plus grand véhicule se mêlent plus insensiblement au sang, & par conséquent y produisent plus lentement leurs effets. J'observerai cependant qu'on n'a point les mêmes dangers à craindre de l'usage extérieur des remèdes les plus énergiques; ainsi on ne doit point faire de difficulté de les appliquer aux tempes, au nez, aux poignets, à la fossète du cœur, en un mot à toutes les parties où les artères, plus extérieures, sont

aussi plus exposées à leur action. Et comme les parties membraneuses ne sont pas un des moindres organes des mouvemens qui s'exécutent dans le corps, elles méritent aussi une attention particulière. Les frictions aux pieds & aux mains seront donc extrêmement utiles, ainsi que l'application à ces parties, des médicamens spiritueux. Quand des raisons tirées de l'Anatomie & de la Physiologie ne prouveroient pas cette vérité, il suffiroit, pour s'en convaincre, de l'observation de M. de Deventer qui conseille les frictions faites avec des brosses de crin à la plante des pieds des enfans nouveaux nés qui ne donnent point de signes de vie, pour

Q ij

188 *A D D I T I O N S.*

retablir chez eux la circulation qui en est le principe.

Il est vrai que M. de Deventer ne conseille pas dans ce cas l'application des médicamens spiritueux à ces parties. Mais comme c'est une vérité connue de tout le monde, que ces remedes, & même toutes les liqueurs pénétrent du dehors dans l'intérieur des vaisseaux, il est certain que leur application extérieure ne peut faire qu'un très-bon effet. La seule observation qui me reste à faire sur cette manière de les administrer, est que comme le mélange qui s'en fait dans le sang par cette voie, n'est point aussi prompt que par l'intérieur, & que ces parties sont les plus éloi-

gnées du centre, c'est aussi la manière la plus sûre d'administrer ces remèdes.

Il est bon que le Lecteur soit prevenu qu'on emploie souvent, ou même presque toujours, pour donner du secours aux personnes tirées de l'eau, un moïen entièrement inutile, & d'ailleurs extrêmement propre à leur faire perdre le peu de vie qu'elles peuvent encore avoir; c'est de les pendre par les pieds, sous prétexte de leur faire rejeter l'eau qu'elles ont pu avaler. Car si l'on avale de l'eau quand on se noie, c'est dans l'estomac qu'elle descend, & non dans la poitrine; or en ce cas cette eau n'est pas nuisible à leur retablissement.

190 *A D D I T I O N S.*

A l'expérience qui prouve évidemment qu'il n'entre pas d'eau dans la poitrine de ceux qui se noient, puisqu'on n'y en trouve point quand on en fait l'ouverture, je puis ajouter la mienne; car j'ai eu le bonheur d'échapper à la porte de la mort. Je me souviens parfaitement que cherchant de l'air pour respirer, j'ouvris à trois reprises différentes la bouche, sans trouver autre chose que de l'eau, dont j'avalai chaque fois une gorgée; & qu'elle ne produisit sur moi d'autre sensation que celles que produisent les liqueurs que j'avale ordinairement; preuve manifeste que cette eau avoit pris le chemin que suivent ordinairement les liqueurs.

A D D I T I O N S. 197

On m'objectera peut-être qu'il en est ainsi tant que la connoissance dure. Mais je répondrai qu'outre que les liquides sont empêchés d'entrer dans la trachée artère, ou les poumons, par un jeu de ressort mécanique, & auquel la raison n'a pas la moindre part; il en doit être des poumons comme d'une bouteille vuide qu'on oblige d'enfoncer, & dans laquelle l'eau n'entre pas, parce que l'air qu'elle contient s'oppose au passage de l'eau; d'autant plus que le mouvement de la poitrine destiné à attirer l'air, cesse totalement pour lors, & par conséquent que rien n'oblige l'eau d'entrer pour remplir sa place.

J'ai ajouté que ce procédé est

192 ADDITIONS.

extrêmement propre à ôter aux Noiés le peu de vie qui leur reste. Et de fait, quel effet peut produire cette suspension par les pieds, que d'obliger toute la colonne de sang qui vient au cœur par la veine cave inferieure à faire effort, & peser, contre celui qu'apporte la cave superieure ? Or le cours du sang ne peut être interrompu dans la cave superieure, qu'il ne regorge dans les jugulaires, & par consequent dans toute la tête ; & n'interrompe par son poids & sa quantité, la circulation des esprits, dont la liberté est si necessaire au retablissement de la circulation des liqueurs, qu'on a dessein de procurer.

Je

Je remarquerai encore , avant de passer à une autre matiere , qu'un des secours les plus efficaces pour rappeler à la vie ceux qui ont été étranglés , ou suffoqués , est de les saigner promptement , & surtout de la partie la plus propre à dégager la tête , c'est-à-dire du pied , ou de la jugulaire. M. Silva conseillera la premiere methode , M. Tralles la seconde. Quant à moi je n'ai point dessein de décider en faveur de l'un & de l'autre. Peut-être le tems de prendre parti n'est-il pas fort éloigné.

L'utilité de la saignée dans cette situation du sujet , paroîtra évidente à ceux qui sauront que les pendus meurent d'apoplexie

R

194 *A D D I T I O N S.*

sanguine, & non d'un deffaut de respiration, ou d'un engorgement de sang dans la poitrine, comme on le pense communément. En effet quand on les ouvre, on trouve la poitrine presque vuide de sang, & le cerveau extrêmement enflammé; ce qui est très-conforme aux loix de la circulation. Car la corde causant une compression des jugulaires internes & externes, empêche par consequent le sang de descendre de la tête, dans le tems que la force des membranes des arteres qui portent le sang à cette cavité, est cause qu'elles ne se ressentent pas également de cette compression. Le sang continue donc de monter, sans avoir la li-

berté de descendre. Il est par conséquent nécessaire qu'il s'amasse en trop grande quantité dans le cerveau, & qu'il s'y forme une apoplexie de sang. Il se trouve au contraire peu de sang dans la poitrine, parce que l'air dont la corde empêche la sortie, s'y dilate considérablement, & tellement qu'il élève visiblement les côtes. Or il ne peut se dilater aussi considérablement sans comprimer les membranes des vaisseaux des poumons; donc il ne peut manquer d'empêcher le sang de s'y trouver dans la quantité accoutumée.

4. Kirchmann prétend que Celse entend ici parler d'un Traité de Democrite intitulé

R ij

196 A D D I T I O N S.

ΠΕΡΙ ΑΨΙΝΟΥ. Ce Traité a été composé à l'occasion d'une femme qui a repris la vie après avoir été pendant sept jours sans en donner le moindre signe. D'autres Auteurs attribuent le même Traité à Heraclide de Pont, qui vivoit long-tems après Democrite; & Galien, Pline, & Diogene Laërce font de ce dernier avis. Quoi qu'il en soit, il en résulte toujours de ce Traité, qu'on a sçu dans la plus haute Antiquité qu'il y a des maladies qui ôtent tellement l'usage des sens extérieurs, que le malade paroît mort. » Diogene Laërce, ce sont les paroles de M. le Clerc dans son Histoire de la Médecine, dit qu'Empedocle fut particulie-

» rement admiré, pour avoir gue-
 » ri une femme que l'on croioit
 » morte, quoique ce ne fut, à
 » ce que reconnut le Philosophe,
 » qu'une *suffocation de mere*. Il ap-
 » pelloit cette maladie d'un mot
 » Grec qui signifie *sans respi-*
 » *ration*, (*ἄπνευς*) & il affuroit
 » qu'on pouvoit vivre en cet état
 » jusqu'à trente jours.

Voici ce que M. le Clerc dit
 d'Heraclide de Pont dans l'histoi-
 re que nous venons de citer : » Il
 » avoit écrit un Livre *des causes*
 » *des maladies*, & un autre in-
 » titulé *de la maladie où l'on est*
 » *sans respiration* (*περὶ τῆς ἀπνεύς*).
 » Heraclide disoit que dans cet-
 » te maladie on demeuroit quel-
 » quefois jusqu'à trente jours

198 ADDITIONS.

» fans respirer , enforte que l'on
 » paroiffoit mort , fans que le
 » corps fe corrompit.

A ces autorités nous pourrons
 ajouter celle de Pline , qui , après
 avoir parlé du triste fort d'Aviola,
 & de Lamia , fait cette reflexion :

» Telle est la condition des hom-
 » mes ; les jugemens qu'ils font
 » en état de porter font telle-
 » ment incertains , qu'on ne peut
 » même se fier à la mort. » *Hæc*
est conditio mortalium : ad hæc
ejusmodi occasiones fortuna gigni-
mur , ut de homine ne morti qui-
dem debeat credi.

Colerus observe qu'un » hom-
 » me qui n'est point encore veri-
 » tablement mort est, même long-
 » tems , fans donner aucun signe

A D D I T I O N S. 199

» de vie, & comme mort; &
 » c'est ce qu'on a très-souvent
 » remarqué dans le tems des pes-
 » tes, où l'on a vu nombre de
 » personnes portées en terre,
 » revivre dans leurs tombeaux.
 » Nous avons aussi lû que le même
 » accident est souvent arrivé à
 » des femmes attaquées de suffo-
 » cation de matrice. » *Homo non-*
dum vere mortuus jacet exanimis;
& tanquam mortuus, etiam per diu-
turnum tempus; atque id sæpissime
compertum est pestilentiæ tem-
poribus, multos videlicet qui pro
mortuis tumulandi ferebantur, in
sepulchris revixisse. Multoties etiam
mulieribus accidisse legimus ex suffo-
catione matricis laborantibus. Eco-
nom. part. 6. lib. XVIII. cap. 113.

R iij

200 A D D I T I O N S.

» On a vu, dit Forestus, re-
 » venir à eux, & revivre des per-
 » sonnes qui avoient été submer-
 » gées, & étoient restées dans
 » l'eau pendant quarante - huit
 » heures. Il est arrivé quelque-
 » fois à des femmes enterrées
 » dans un accès de maladie hyf-
 » terique, de reprendre la vie
 » dans leurs tombeaux. . . & c'est
 » par cette raison qu'il est décidé
 » qu'on doit attendre soixante &
 » douze heures avant de faire les
 » enterremens. » *In undis sub-*
mersi post octo & quadraginta ho-
ras recreati revixere. Feminae ali-
quando in vulvæ cruciatu elatæ, in
sepulchris ad vitam rediere. . . . sep-
tuaginta propterea & duas horas an-
tequam humentur decrevere. Forest.
Obs. Med. l. 17. Obs. 9.

Cette précaution d'attendre soixante & douze heures pour enterrer ceux qu'on croit mort, est de très-ancienne datte, puisque Dilherus, *tom. I. Disput. Philol.* remarque que Platon vouloit qu'on gardât les corps jusqu'au troisiéme jour, *pour s'assurer pendant ce tems de la réalité de la mort, ut interea de mortis certitudine constaret.* On peut juger par les exemples que nous avons cités jusqu'à présent, si cette précaution, plus sage que la conduite de bien d'autres peuples, est suffisante pour constater la mort.

1105. Bien que M. Winslow avertisse en cet endroit, & en plusieurs autres de sa These, qu'on peut se méprendre en croiant vi-

vans ceux qui sont réellement morts, il n'en faut pas conclure qu'il faille s'exposer au hazard d'enterrer des personnes vivantes par trop de précipitation. Cette erreur est au contraire une raison pour ne se pas presser. Mais l'exactitude de la discussion demandoit ces remarques.

L'observation de M. Winflow est fondée sur une histoire rapportée par Lancisi dans le Chap. XVI. du premier Livre de son *Traité des Morts subites*. Il dit qu'un Médecin Romain étant auprès d'une des personnes les plus qualifiées de cette Cour, qui étoit morte subitement, dans le tems que lui Lancisi l'avoit abandonné, soutint au grand étonnement de

toute la maison, & en particulier de son confrere, qui ne pouvoit assez admirer sa bêtise, que le mort étoit encore vivant; & la raison qu'il donnoit de ce jugement étoit que le pouls se faisoit encore sentir. *L'ignorant*, continue notre Auteur, *ne s'appercevoit pas que la pulsation qu'il attribuoit au mort n'étoit autre que celle des arteres de ses propres doigts, (car il avoit le sang extrêmement bouillant) avec lesquels pressant étroitement le poignet du mort, d'ailleurs sec & maigre, il empêchoit son propre sang de passer librement de ses arteres dans ses veines, & obligeant l'effort du sang d'augmenter dans les extrémités, il augmentoit aussi la pulsation de leurs ar-*

204 *A D D I T I O N S.*

teres. Or une telle méprise, comme le remarque Lancisi, ne peut que rendre notre profession méprisable.

6. Il en est des vibrations des arteres, comme de celles des cordes d'instrument. Plus la corde est grosse, plus les vibrations sont sensibles. Le coup d'archet sur une grosse corde rend ses vibrations sensibles au doigt, & même à la vûë. Tout le monde peut se convaincre par sa propre experience, de la visibilité de ses vibrations, & l'on fait qu'elles sont si fortes dans les instrumens dont les cordes sont fort grosses, comme celles de la contrebasse, qu'il faut les jouer avec des gands. C'est tout le contraire des vibrations

de la chanterelle, & surtout sur le violon, où le coup d'archet ne les rend pas même sensibles au doigt, quand il est donné légèrement. A force d'être legeres & courtes, elles se reduisent au simple fremissement.

La vibration ou pulsation d'une artere considerable par son diametre, & en consequence par l'épaisseur de ses membranes, est donc très-sensible, pendant que celle des extrémités arterielles se perd presque entierement, & la pulsation est d'une force moyenne dans le milieu du canal arteriel. En consequence de ces principes les arteres carotides & crurales doivent avoir des vibrations plus fortes que celle du poignet, celle

206 A D D I T I O N S.

qui est entre le pouce & l'os qui soutient le doigt indice, & celles des tempes. Elles peuvent donc servir à découvrir des signes de circulation dans le tems que les autres cessent d'en donner. C'est par cette raison que dans les mourans on dit que le pouls remonte. Leur pouls en effet qu'on touche au poignet, par rapport à la commodité du Médecin, est sujet aux altérations suivantes que j'ai eu lieu d'observer dans une personne qui étoit assez proche de sa fin. J'y remarquai d'abord beaucoup de fréquence, mais les pulsations étoient toujours distinguées les unes des autres; peu de tems après elles se presserent tellement qu'à peine pouvoit-on distinguer leur

intervalle ; enfin elles se reduisirent à un simple frémissement, qui, concourant avec une heure critique pour les malades, me fit annoncer une fin prochaine, laquelle, contre toutes les apparences, fut différée au lendemain, la circulation s'étant un peu rétablie. Dans ces circonstances le pouls, dont le mouvement est presque insensible au poignet, est encore sensible en remontant le long de l'avant-bras, lorsque l'artere est placée de maniere qu'on puisse la sentir, ou que la maigreur en facilite le tact. Mais inutilement chercheroit-on des vestiges de pulsation au-delà du pli du coude, parce que l'artere y est trop con-

208 ADDITIONS.

centrée pour être encore sensible. Et c'est ce qui a donné lieu à cette erreur populaire, que quand le pouls est remonté au pli du coude, le malade est sans ressource.

Si cette façon de penser n'est pas vraie à la rigueur, elle a du moins quelque fondement. Car il est évident en conséquence des principes que nous avons établis, qu'il faut que la circulation soit extrêmement rallentie pour n'être point sensible dans une artère aussi considérable que l'est celle du bras au pli du coude.

Mais une conséquence que je prétens tirer de cette observation, c'est que bien que le mouvement de l'artère ne dépose plus en fa-
veur

veur de la circulation , il n'en faut pas conclure qu'elle n'existe plus. Tout ce qu'on a droit d'affirmer , c'est que les vibrations de l'artere sont peut-être devenues si courtes, & si legeres, qu'elles échappent au sentiment ; ce qui suffit bien pour constater un état extrêmement contre nature , mais n'est pas une preuve infaillible de la mort.

7. M. Winslow ne parle en cet endroit que de la respiration qui se fait en plein air , ou dans un air libre ; mais outre les deux observations que nous avons rapportées d'après Pechlin , qui établissent que deux noyés étoient restés sous l'eau , l'un pendant seize heures , l'autre au moins

S

210 A D D I T I O N S.

pendant quarante deux jours (en effet Pechlin dit qu'il en fut retiré dans la septième semaine , *septima demum hebdomada extractum* , ce que le Traducteur rend assez mal à propos par ces mots , *aiant été tiré de l'eau sept semaines après*) outre la remarque de Forestus , rapportée dans la note 4 , de noyés tirés de l'eau au bout de quarante-huit heures , qui n'ont pas laissé de revenir à eux , & de revivre ; les Naturalistes nous parlent de Plongeurs celebres , qui restoient sous l'eau pendant un tems très-considerable , non pour en sortir , comme les personnes citées par Pechlin & Forestus , fans vie apparente & sans connoissance , mais pour en revenir plein de vie & de vigueur.

Ce feroit la matiere d'une belle & curieuse Dissertation d'examiner si la respiration a pu s'entretenir dans ces differentes personnes, ou comment elle a pu le faire ; & au cas qu'elle ne l'ait pu , comment la circulation s'est continuée chez elles sans le secours de la respiration.

L'on a toujours cru que dans ces cas il ne s'est point fait de respiration , & l'on a eu d'autant moins de peine à se le persuader , qu'il n'y a pas dans la machine de l'homme , ou des autres animaux , d'organe propre à trier l'air qui est mêlé avec l'eau en assez grande quantité. La seule ressource qu'on ait eue est de supposer que la circulation se faisoit

212 A D D I T I O N S.

chez ces personnes par la même mécanique qu'elle s'exécute dans le Fœtus; c'est-à-dire que le sang qui entre dans l'oreillette droite du cœur passe aussi en grande partie par une ouverture qui de cette oreillette communique avec l'oreillette gauche, d'où il est porté dans le ventricule gauche; & que le sang de l'oreillette droite, qui n'a point passé par l'ouverture de communication dont nous venons de parler, & que les Anatomistes appellent *trou ovale*, est poussé dans le ventricule droit, d'où il est exprimé dans l'artère pulmonaire, laquelle, par faute d'air, s'opposant à son passage, oblige le sang de se détourner dans l'aorte, ou la grande

A D D I T I O N S. 213

artere ; ce qui s'exécute au moien d'un canal de communication entre ces deux vaisseaux , nommé par les Anatomistes *canal arteriel*.

Il est inutile d'opposer à ce sentiment, que cette circulation devient impossible dans l'adulte , parce que le canal arteriel s'y change en ligament , & que la valvule , ou soupape , qui forme le trou ovale , se colle au bord de ce trou ; parce qu'il est ici question d'un état contre nature , du moins quant à l'adulte , ou , si l'on aime mieux , d'une exception à la regle générale. Mais s'il est vrai, comme le prétend M. Cheselden , que le canal arteriel change tellement de position après la naissance , que son

214 A D D I T I O N S.

orifice qui s'ouvre dans l'artere pulmonaire devienne plus haut qu'il ne l'étoit avant que le Fœtus respirât, parce que les poumons, en se gonflant d'air, tirent cet orifice en haut, ce qui fait que le sang n'y passe plus, & que le canal se retrecit de maniere que ses parois se collent, ou qu'il se change en ligament; voilà un obstacle considerable à la continuation de la circulation dans les adultes, en conformité de celle qui se faisoit dans le Fœtus.

Mais l'embarras devient encore bien plus grand, si la remarque que fait ce celebre Anatomiste sur le trou ovale est vraie. Car il prétend que le trou ovale n'est jamais ouvert, non-seulement dans

l'adulte , mais même dans les animaux amphibies ; à quoi il ajoute, que *quand il le seroit , il ne peut jamais servir à ces animaux sous l'eau , de la même manière qu'il sert au Fœtus dans la matrice , à moins que le conduit arteriel ne le soit aussi.* Si l'on admet tous ces principes , il faut conclure que l'homme peut vivre pendant quelque tems sans respirer. L'exemple des animaux amphibies qui passent des journées entières sous l'eau , & par consequent sans respiration , rend ce sentiment vraisemblable , dans les principes de M. Cheselden. On en conclura en second lieu , que la route de la circulation dans ces circonstances est encore ignorée , ou que la circulation peut

216 *A D D I T I O N S.*

demeurer suspendue, sans que la mort s'ensuive nécessairement de cette interruption.

Je ne voudrois pourtant pas conclure des observations de M. Cheselden, que la circulation ne peut dans aucun adulte se faire comme dans le Fœtus. Car bien qu'il arrive au canal artériel un changement de position qui en élève l'orifice du côté de l'artère pulmonaire, ce que je veux bien lui accorder, je puis supposer qu'il y a des exceptions. Or nous n'avons ici besoin que de cas particuliers. D'ailleurs je ne vois point pourquoi quand le canal artériel feroit un angle obtus avec le cœur de l'adulte, au lieu qu'il le faisoit aigu dans le Fœtus, je ne

ne vois point, dis-je, pourquoi cette disposition du canal empêcheroit le sang qui trouve de la difficulté à passer par l'artere pulmonaire, de refluer vers l'orifice du canal, puisque c'est le seul passage qui se présente, celui du cœur étant exactement fermé par les valvules qui s'opposent au retour du sang.

On objectera sans doute que ce canal est ordinairement changé en ligament, par l'adhérence de ses parois que cause son inutilité. Mais je répondrai premièrement, comme je l'ai déjà fait, qu'il est ici question d'exceptions aux loix ordinaires de la nature; & secondement, que je suis autant autorisé à croire qu'il est possible que

T

218 ADDITIONS.

le canal arteriel reste ouvert, qu'à croire que le cordon ombilical reste dans cet état. Or il n'y a personne qui ne sache qu'il en sort quelquefois du sang en quantité, quand on a le malheur de le couper. D'ailleurs ce feroit un mauvais raisonnement de conclure la non existence d'une chose de ce qu'on ne l'a jamais vûe.

Je finirai cette remarque, plus longue que je ne comptois la faire, par une reflexion sur ce que dit M. Cheselden, que quand le trou ovale resteroit ouvert, il seroit, inutile aux animaux amphibies, à moins que le conduit arteriel ne le fut aussi. Je ne fais si elle est d'une justesse géométrique. En effet il suffit, pour entretenir la

circulation, que le trou ovale
laisse passer dans le ventricule gau-
che une partie du sang apporté
dans l'oreillette droite; car celui
du ventricule droit pourra passer
dans le poumon, & revenir à l'o-
reillette gauche. Je n'ai besoin
pour établir cette assertion contre
M. Cheselden, que de ce qu'il
dit du sang du Fœtus, qu'il passe
dans l'artère pulmonaire en suf-
fisante quantité pour tenir ses
vaisseaux ouverts. Or on ne peut
soupçonner que la condition
d'un homme qui a respiré, soit
pire que celle d'un Fœtus. Au
contraire le poumon du premier
étant toujours plus dilaté puis-
qu'il ne se vuide jamais parfaite-
ment de l'air dont il a été une

Tij

220 *A D D I T I O N S.*

fois empreint, ne peut que faciliter d'avantage le passage du sang. Ce qui deviendra encore plus probable si l'on fait attention que la circulation se ralentit à mesure que la respiration devient plus gênée; & peut-être suivant cette reflexion, pourroit-on expliquer la continuation d'une circulation insensible, sans qu'il fut besoin du canal arteriel, ni du trou ovale.

8. Le passage de Quintilien que M. Winslow cite d'après Lancisi, & qui est tiré de la huitième Déclamation de ce Rheteur, est ce qui m'a fait naître l'idée de lire divers Traités sur les ceremonies funebres des Anciens, & des différentes Nations qui existent en-

core aujourd'hui , pour connoître
quelles précautions elles appor-
tent, ou ont apporté , pour conf-
tater la mort , ou si l'on n'en em-
ploie aucune. Je vais donner ici
l'abregé de ce que j'ai lû dans ces
Traités. Si tout ce que j'en vais
rapporter n'est point directement
relatif à notre sujet , il sera du
moins instructif , & amusant pour
la plûpart des Lecteurs ; & il leur
fera voir la verité de ce que dit
Quenstedt, qu'il y a sur ce sujet ,
comme sur le tems de la sepulture ,
autant de varietés que de Na-
tions.

Il n'y a point de sentiment plus
universel que l'attachement à la
vie ; il semble qu'on en devroit
conclure qu'on n'a jamais rien dit

222 A D D I T I O N S.

négliger pour conserver ce trefor inestimable. Cependant à juger de son prix par la conduite des hommes, il n'y a pour eux rien de moins précieux, tant l'homme est peu d'accord avec lui-même ! Si c'étoit ici le lieu de parler morale, avec quelle évidence n'établirais-je pas ma proposition ! Point d'honneur chimerique, & souvent ridicule, plaisirs, coutume, que fais-je ? Tout est préférable à ce bien qu'on regarde universellement comme le plus grand des biens. Mais ne nous écartons pas de notre point de vûë, & parcourons les coutumes des peuples au sujet des sepultures ; après avoir observé que les Philosophes Grecs étoient d'avis

A D D I T I O N S. 223

different sur ce sujet ; car Heraclite, qui prétendoit que tout étoit fait de feu, vouloit qu'on brulât les corps ; Thalès, qu'on les inhumât, parce que tout devoit retourner au principe universel, qui, selon lui est l'eau ; & Democrite qui croioit à la resurrection, vouloit qu'on les mit dans le miel pour les conserver.

Les anciens Persans n'y faisoient pas beaucoup de façons. Ils jettoient les corps à la voirie dès qu'ils étoient jugés morts. Cet usage étoit un des plus respectés dans le país. Quand le corps étoit promptement devoré par les animaux carnassiers, c'étoit un honneur pour la famille ; au contraire c'étoit un deshonor

T iij

224 *A D D I T I O N S.*

neur quand il ne l'étoit pas. Il falloit qu'il fut bien méprisable, pour que les animaux refusassent d'en faire leur pâture. Cependant cet usage n'a pas toujours subsisté dans la Perse. Car il y a eu un tems où ils ont enterré les corps. Mais ils ne les ont jamais brûlés. Cicéron dit d'eux qu'ils les enveloppent d'une croute de cire. Il est évident que leur but dans cette pratique étoit seulement de pouvoir les conserver, sans être infectés de l'odeur qu'exhalent les corps morts. C'est pour cette raison que les Scithes, au rapport d'Herodote, en faisoient autant, & que les Ethiopiens les enveloppoient de plâtre. Car on a eu recours à différens

moïens pour parvenir à ce but. On voit en effet qu'on y employoit aussi le sel, le nitre, le cedre, l'asphalte, le miel, la mirrhe, les baumes, & la chaux, qui, quand elle est lavée plusieurs fois, desseiche beaucoup sans corrosion, comme le dit Galien, *de simp. Med. Facult. l. IX.*

Quant aux Perfans modernes, comme ils suivent la loi de Mahomet, ils enterrent les morts dans leurs Mosquées, sans ceremonies remarquables.

Les Turcs, aussi-tôt qu'un homme est mort, lavent le corps, lui rasent le poil, l'enveloppent d'un linceul qu'ils ont humecté d'eau de savon, & puis d'eau rose. Ensuite ils l'étendent tout de son

226 ADDITIONS.

long dans une bierre, & l'enterrent.

Les Chinois enterrent aussi leurs morts après les avoir mis dans des cercueils, & accompagnent l'inhumation, de cris lamentables. On verra plus bas que ces lamentations, ou hurlemens, ont été un établissement politique. Mais il ne paroît pas qu'à la Chine leur institution soit autre que naturelle, c'est-à-dire, que des marques de la vivacité de la douleur.

Il en est de même de celles que faisoient, ou font encore les Americains, en enterrant leurs morts, coutume aussi universelle chez eux que celle des lamentations. La preuve s'en tire natu-

A D D I T I O N S. 227

rellement de ce qu'elles font réglées suivant l'âge des deffunts ; de maniere qu'elles étoient extrêmes, non - seulement dans la famille, mais même dans toute la Ville, quand le mort étoit en bas âge ; moderées quand il étoit au milieu de sa carrière ordinaire ; & qu'à peine donnoient-ils des marques de douleur à la mort des vieillards. On sent assez la raison de cette conduite, pour être dispensé du commentaire.

Les Mexicains, & les habitans du Mechuacan embaumoient, & brûloient les corps, du moins ceux de leurs Rois, & ces sepultures se faisoient avec de grandes solemnités. Je n'ai point vû si ces embaumemens sont tels que

228 A D D I T I O N S.

les nôtres, ou s'ils se faisoient dans le goût de ceux des Hebreux, dont nous parlerons plus bas. Ainsi je ne puis faire aucun raisonnement sur cette coutume.

Celle des Japonois est d'enterrer les morts, avec de grandes réjouissances. Quand on est si joyeux de voir sortir les gens des miseres de cette vie, on n'est point vraisemblablement dans la disposition de faire des tentatives pour y faire rentrer ceux qui en sont heureusement debarrassés.

Les Maldivois enterrent aussi les morts, après les avoir lavés, & font de grandes lamentations dans le tems des obseques.

Nous avons déjà vu pratiquer par plusieurs peuples le lavement

A D D I T I O N S. 229

du corps des morts. Mais il ne paroît pas que cette ceremonie ait été instituée chez eux qu'en faveur de plus de décence. On verra par la suite que les intentions d'autres peuples étoient bien différentes.

Les Groenlandois rendent les derniers devoirs à peu de frais. Ils tirent les corps des cavernes, où la froideur de leur climat les oblige de se renfermer, & les laissent durcir à la gelée. Voilà sans doute un moien bien sûr d'ôter à un corps ressemblant à un mort le peu de vie qui peut lui rester. Une autre reflexion, c'est qu'il ne doit pas manquer de statues dans ce païs. Mais elles ne sont pas colossales.

230 A D D I T I O N S.

Les usages ont varié chez les Tartares. Dans un tems ils ont pendu les morts aux arbres pour les faire durcir. Il y en a d'autres où ils les ont mangé ; ce qui est du moins vrai des septuagenaires. L'usage le plus commun étoit de les enterrer. Il n'y avoit chez eux de distinction qu'en faveur de leurs Rois , qu'ils embaumoient en prenant ce terme dans notre sens ordinaire.

Les habitans des Isles Baleares couvroient les corps d'un monceau de pierres. Mais cette cérémonie étoit précédée d'une opération, qui, selon qu'on s'y prenoit, pouvoit être de quelque utilité pour constater la mort, ou infallible pour la rendre iné-

vitale. Cette opération consistoit à couper le corps par petits morceaux, & le renfermer dans une cruche. Il est évident que la maniere de proceder à cette opération la rendoit ou meurtriere, ou propre à être salutaire. Car s'ils commençoient par couper la tête, ou par donner quelque coup mortel, elle étoit meurtriere. Elle pourroit être salutaire par la douleur qu'elle causoit, si l'on commençoit par une des extrémités.

Les Massagetes, les Derbices, les Effedons, mangeoient les chairs des vieillards decrepits, qu'ils avoient coutume d'égorger, mêlées avec celles des moutons. Les Derbices étrangloient les femmes

232 A D D I T I O N S.

qui avoient passé soixante & dix ans, & les enterroient. Les Esledons jettoient à la voirie ceux qui étoient morts de maladies. Les Caspiens ne trempoient pas leurs mains dans le sang de leurs proches, mais ils exposoient aux bêtes féroces dans les déserts ceux qui avoient plus de soixante & dix ans. Il auroit sûrement été bien pardonnable dans ces pais là de cacher son âge, & voilà des peuples pour qui les infirmités d'une vieillesse décrepite étoient bien effraiantes, puisqu'ils ont imaginé des moïens si barbares d'en préserver ceux qu'ils aimoient. Ces cruautés me rappellent ces deux vers du grand Corneille en parlant des filles de Pelias, dont le motif étoit

étoit cependant bien différent,

A force de pitié ces filles inhumaines
De leur pere endormi vont épuiser les veines.

Les Hircaniens entretenoient des chiens pour dévorer les morts. On les nommoit par cette raison chiens sépulchraux. Les Iberes les exposoient aux vautours, les Icthyophages, peuples qui ne vivoient que de poisson, jettoient les morts dans les lacs, & les rivières, trouvant qu'il y avoit de la justice à leur rendre la nourriture qu'ils en recevoient. Peut-être y avoit-il aussi de la politique, en ce qu'ils esperoient avec raison que les poissons qui devoient leur servir d'aliment, en seroient plus gras, & mieux nourris. Les Loto-phages jettoient les morts dans la

V

234 A D D I T I O N S.

mer. Les Hyperboréens , trouvant apparemment plus noble d'aller au-devant d'elle , que de l'attendre , se précipitoient d'eux-mêmes dans la mer. Les Colchiens ne se pressoient point d'accourir une vie que le commun des hommes trouve toujours trop courte , mais lorsqu'elle étoit finie , ils enfermoient les corps dans des sacs de peau , & les pendoient aux arbres.

On pourroit enfler ce détail du nom d'une quantité d'autres peuples ; mais comme les Auteurs particuliers que j'ai consultés font simplement mention qu'ils enterraient , ou brûloient les morts , je crois devoir épargner au lecteur cette inutile énumération , pour

parler de ceux dans les pratiques de qui l'on trouve quelque vestige de la vérité que nous avons dessein d'établir , ou du moins qui s'y prenoient de maniere à ne pas courir le risque de donner la sépulture à des corps vivans.

Nous mettrons en tête les Egyptiens. Leur maniere d'embaumer les morts étoit une épreuve Chirurgicale , qui mettoit en évidence le vrai état du corps. Ils commençoient par leur ouvrir le bas ventre , dont ils tiroient les intestins ; ils passoient à la poitrine , qu'ils ouvroient de même , mais sans en déplacer les visceres , se contentant de les laver. Ensuite ils vuidoient le cerveau au moyen d'un instrument qu'ils

Vij

236 *A D D I T I O N S.*

faisoient entrer par le nez , & remplissoient toutes les cavités , d'aromates plus ou moins précieux , suivant que la famille du déffunt étoit plus ou moins en état de faire de la dépense. Quand on connoît la configuration de la boëte osseuse qui contient le cerveau , il n'est pas aisé de concevoir la maniere dont on vuidoit ce viscere. Mais je n'avance ce fait que sur la foi de Muret , & s'il est faux c'est à lui qu'il faut s'en prendre. Ceux qui travailloient à ces embaumemens étoient des Officiers publics préposés à ces fonctions. Mais ce qu'il y a de singulier , c'est qu'il étoit passé en usage de jeter des pierres au dissequeur , aussitôt que sa

fonction étoit finie ; les assistans , dit Muret , ayant horreur de voir exercer cette espece de cruauté sur leur parent , ou leur ami.

Si ces pierres étoient jettées tout de bon , j'ai peine à concevoir comment on trouvoit des dissequeurs. Il n'est rien moins que gracieux de courir plusieurs fois par jour risque de la vie, pour s'acquitter d'un ministere public. D'ailleurs les parens & amis se seroient épargné ce sentiment d'horreur , s'ils avoient eu assez d'humanité pour ne pas être présens à ce triste spectacle. Mais est-ce bien cette horreur prétendue pour une cruauté imaginaire, qui a donné naissance à la coutume d'insulter le dissequeur ? pour moi ,

238. *A D D I T I O N S.*

si je voulois donner dans le ridicule de quelques antiquaires qui se croient autorisés à percer avec leurs seules lumieres , l'obscurité des tems les plus reculés , je dirois que cette horreur est fondée sur ce que quelques morts ont donné des signes de vie entre leurs mains ; & ma conjecture seroit d'autant plus vraisemblable , que Muret assure qu'on mettoit le corps entre les mains des dissequeurs aussitôt après la mort ; c'est-à-dire la mort crue véritable. Au reste que cette coutume d'embaumer tous les morts soit une fille du respect ou de la vanité, toujours est-il certain qu'elle empêchoit de donner la la sépulture à des vivans , & qu'elle assuroit infailliblement la mort.

Les habitans de la Floride , peut-être avec auffi peu de defsein que n'en avoient les Egyptiens de constater la mort , mettoient en ufage un moien qui , bien que différent , étoit également propre à en connoître la vérité. Auffi-tôt , dit le même Muret , que quelqu'un est mort , ils approchent fon corps d'un grand feu , & le tournent de tems en tems, afin qu'il fe deffeiche de tous les côtés. Puis ils le revetent d'habits les plus superbes qu'ils foient en état de leur donner , & le confervent chez eux dans une niche pratiquée dans le mur.

Il paroît que cette coutume n'a d'autre fource que la tendresse , & le respect. Mais il est

, vient

certain que cette épreuve par le moïen du feu étoit infaillible pour s'assurer de l'état du corps réputé mort.

La pratique des Caraïbes est à peu de chose près conforme à la raison. Ils lavent le corps mort , l'enveloppent dans un drap , après l'avoir mis en peloton, c'est-à-dire dans la même situation où est l'enfant dans le sein de sa mere, puis ils commencent leurs lamentations , qui sont mêlées d'entretiens tout-à-fait comiques , avec le mort. Ils lui parlent de tout ce qui auroit pu l'arrêter dans cette vie , comme de sa femme , de ses enfans, de ses biens , de ses dignités , de la consideration publique &c. Chacun de ces détails est suivi d'un refrain ,

frain d'où vient donc que tu es mort? Ils lui disent par exemple, je copie ici Muret, » tu pouvois faire si bonne chere; il ne te manquoit ni manioc, ni patates, ni bananes, ni ananas; d'où vient donc que tu es mort? Tu étois si considéré dans ce monde; chacun avoit de l'estime pour toi; chacun t'honoroit; & pourquoi donc es-tu mort? Tes parens te faisoient mille careffes; ils avoient tant de soin que tu fusses content; ils ne te laissoient manquer de rien; dis-nous donc pourquoi tu es mort? Tu étois si nécessaire au païs; tu t'étois si signalé en tant de combats; tu nous mettois à couvert de tou-

X

242 A D D I T I O N S.

» res les insultes des ennemis; &
» pourquoi donc es-tu mort? Voilà
» le refrain de leurs plaintes,
» qu'ils repetent mille fois, &c. »

Les lamentations faites, ils pla-
cent le corps sur un petit siege
dans une fosse de quatre à cinq
pieds de profondeur, où on lui
sert à manger pendant dix jours,
en l'invitant à prendre son re-
pas. Alors bien convaincus qu'il
ne veut ni manger, ni revenir
en vie, ils lui jettent de dépit les
alimens sur la tête, & comblent
la fosse.

Il est évident qu'il seroit plus
raisonnable de laisser le corps tout
de son long dans sa maison, que
de le mettre en peloton dans une
fosse. Malgré ce manque d'ar-

tion on voit pourtant clairement que ces peuples attendent un tems si long avant de la combler , esperant que le mort pourra revenir à la vie. Mais cette esperance est-elle fondée sur l'experience , ou sur l'opinion ? Je ne dis rien du froid qui pourroit être mortel au corps , s'il étoit encore vivant , attendu qu'il est inconnu dans leur país.

Voilà qui est bien d'un peuple sauvage , diront sûrement quelque Lecteurs , à qui je répons que ces lamentations ne sont pas si déraisonnables qu'on pourroit le croire. On verra , quand nous parlerons des Juifs & des Romains , si ces cris sont inutiles. Mais ce qui surprendra davantage

244 A D D I T I O N S.

ceux qui voudront approfondir, c'est que des lamentations de cette espece étoient pratiquées chez les anciens Prussiens, au rapport de Meletetus cité par Quenstedt, & dans la Servie, suivant la relation de Busbeq dans l'histoire de son Ambassade en Turquie, dont le même Quenstedt extrait un passage. Belle matiere à réflexions! Comment des coutumes si singulieres sont-elles observées dans des pais si éloignés les uns des autres, sans qu'il y en ait de vestige dans ceux du voisinage? Mais laissons résoudre ce problème à qui le voudra, & poursuivons nos recherches.

Les Thraces n'avoient pas tant de patience, si l'on en croit He-

rodote. Ils se contentoient de garder leurs morts pendant trois jours. Puis ils immoloient des victimes de toute espece , & après des adieux lugubres, ils les brûloient , ou les enterroient.

Voici ce qu'on lit dans Quenstedt sur les cérémonies funebres des anciens Russiens.

On met le mort tout nud sur une table , & on le lave pendant une heure dans l'eau chaude ; puis on le couche dans une bierre qu'on laisse au milieu d'une chambre commune de la maison. Le troisiéme jour on le porte au Cimetiere. On y ouvre la bierre ; les femmes vont embrasser le corps avec de grands cris ; les chantres passent une heure à crier autour

246 ADDITIONS.

de lui ; après quoi on le descend dans la fosse , & on la comble.

On voit dans ce rituel l'épreuve de l'eau chaude , celle des cris , & un délai assez raisonnable pour procéder à l'enterrement.

On trouve dans le même traité , que dans une ville de l'Orient , nommée Sachion , on conserve les morts pendant plusieurs jours , avant de leur donner la sépulture , c'est-à-dire , quelquefois pendant sept , quelquefois pendant un mois , & même pendant dix ; mais alors on les renferme dans des cercueils , ou boîtes capables d'empêcher la transpiration des mauvaises odeurs. Ce trait est tiré du traité de Kornmann , *De miraculis mortuorum.*

Bien que dans les derniers exemples que nous venons de citer , il y ait des pratiques qui semblent annoncer que les peuples chez qui elles étoient en usage avoient en vue de s'assurer de la mort , avant que de donner la sépulture , nous avons voulu tâcher de trouver dans les peuples les plus connus , des preuves certaines que leurs cérémonies funebres renfermoient quelque épreuve tendante à ce but. Nous nous sommes persuadés en conséquence , que les loix & l'histoire des Juifs , pourroient nous donner quelques lumières. Quel a été notre étonnement quand nous n'avons vû qu'un seul reglement dans les Livres Saints , qui concernât les fé-

248 *A D D I T I O N S.*

pultures ! Et que dit encore le législateur des Juifs dans le vingt & unième chapitre du Deuteronomie ? C'est qu'il faut enterrer les Suppliciés le jour même de l'exécution , & ne les point laisser à la croix , ou à la potence.

Il est difficile de deviner la raison du silence que garde Moïse sur les cérémonies des funérailles , lui qui multiplie si considérablement les observances légales , tellement en un mot , que , quelque attention que fissent les Juifs les plus éclairés , ils ne pouvoient presque s'exempter d'être en faute contre la loi. On ne peut pas supposer que l'esprit qui animoit Moïse ait oublié un article aussi intéressant que celui de s'assurer

de la mort de ceux à qui on veut donner la sépulture , ni négligé le plus parfait de ses ouvrages. Il semble en conséquence qu'on ait droit de conclure que les pratiques des Juifs au sujet des sépultures , pratiques perpétuées depuis Adam , n'avoient pas besoin d'être réformées. Voyons donc si l'Historique de l'Ecriture Sainte nous instruira de quelque chose.

Voici ce que Gierus & Quenstedt ont recueilli dans l'histoire des Juifs au sujet des cérémonies funebres de ce peuple.

On ferme les yeux au mort ; on lui relève la mâchoire inférieure avec une bande ; on lui coupe les cheveux ; on bouche

250 *A D D I T I O N S.*

les orifices par où sortent les excrements ; on lave le corps ; on le parfume ; on l'enveloppe dans un suaire ; & on le met dans une bière.

Gierus observe que c'étoit aux plus proches parens qu'il appartenoit de fermer les yeux ; mais qu'il n'étoit permis de le faire , sous peine d'homicide, que quand on étoit sûrement mort ; parce que dans des circonstances où la vie tient à si peu de choses , le plus léger mouvement suffit pour en éteindre les restes.

Nous avons dit qu'on parfumoit les corps, & non qu'on les embaumoit , parceque nous entendons communement par ce terme, une operation de Chirurgie à peu

A D D I T I O N S. 251

près pareille à celle que nous avons décrite en parlant des Egyptiens; au lieu que l'embaumement des Juifs n'étoit autre chose qu'une application extérieure de parfums. C'est ce qui est évident par le passage de saint Jean, ch. XIX. v. 40. où l'on voit positivement que tel étoit l'usage des Juifs. Cet Evangeliste dit en effet, » ils reçurent donc le corps de Je- » sus, & ils le lierent dans un lin- » ceul, avec des aromates, com- » me les Juifs ont coutume d'en- » sevelir leurs morts. » *Acceperunt ergo corpus Jesu, & ligaverunt illud in linteis cum aromatibus, sicut mos est Judæis sepelire.* On tiroit une autre preuve également claire, de la même vérité des pa-

roles que Jesus-Christ dit à ses Apôtres qui murmuroient contre la femme péchereffe qui verfoit sur sa tête un vase rempli d'un parfum précieux. » Pourquoi , leur dit-il , chagrinez-vous cette femme ? Elle a fait à mon égard quelque chose de louable ... Car en répandant ce parfum sur mon corps , elle l'a fait pour m'ensevelir. » *Quid molesti estis huic mulieri ? Opus enim bonum operata est in me....mittens enim unguentum hoc in corpus meum , ad sepeliendum me fecit.* Matth. XXVI. II. Or ces paroles n'auroient pas un sens raisonnable & naturel , si les Juifs avoient embaumé à notre maniere.

Le suaire dont les Juifs se ser-

voient étoit de deux pieces , & c'est peut-être ce que saint Jean a voulu désigner quand il dit *ligaverunt illud in linteis , ils l'ont lié dans des linges*. L'une des deux pieces étoit une espece de mouchoir dont on enveloppoit le visage , & qu'on lioit par derriere. La Vulgate l'appelle *sudarium*. L'autre étoit une toile , que la même version nomme *Sindon* , dont on enveloppoit le reste du corps, après lui avoir lié les mains, & les pieds avec des bandes. Tel étoit du moins Lazare dans la description que saint Jean nous fait de sa résurrection. Je fais bien que le P. Calmet veut que les corps aient été emmaillotés de la même maniere à peu près que le sont

254 A D D I T I O N S.

nos enfans en nourrice. Mais il faut qu'il n'ait pas bien conçu cet endroit , ou qu'il y ait diverses manieres d'enfevelir.

Il nous reste à parler de la biere où l'on mettoit le corps en attendant la sépulture. Il est certain qu'elle n'étoit point fermée par-dessus comme nos cercueils. C'est ce qui est évident par la résurrection du fils de la veuve de Naïm, rapportée au Chapitre VII. de l'Evangile de saint Luc , puisqu'aussitôt que Jesus-Christ eut dit au jeune homme de se lever , il le fit , & commença à parler ; *& resedit qui erat mortuus , & cepit loqui.*

Avant que de porter le corps en terre , Gierus , suivi en ce

point par le P. Calmet , dit qu'on l'exposoit pendant quelques jours dans le vestibule de la maison , ou dans la salle à manger. C'étoit apparemment dans cet espace de tems , que suivant la remarque de Maret , on faisoit de grandes lamentations , où le nom du mort étoit mêlé de cris lugubres ; & pour soulager la famille , & lui épargner le triste spectacle d'un corps mort , on louoit des pleureuses qui s'acquittoient de cette fonction , & qui furent par la suite accompagnées de joueurs d'instrumens.

M. Boyer Docteur Régent de la Faculté de Paris , Censeur de cet Ouvrage, me marque dans une lettre qu'il m'a fait l'honneur de

256 A D D I T I O N S.

m'écrire, que l'usage des lamentations est encore en vigueur chez les Juifs Orientaux, & même chez les Grecs du Rit Grec. Ces peuples louent des femmes pour pleurer, & danser par reprises autour du mort, qu'elles interrogent sur les raisons qu'il avoit de mourir, comme s'il n'étoit pas bien dans cette vie, &c. Il a été témoin plusieurs fois de ces cérémonies, & elles ont souvent interrompu son sommeil quand il mouroit quelqu'un dans son voisinage. Mais M. Boyer ne me parle pas, & le P. Calmet, ni Gierus ne décident point sur le nombre précis de jours qu'on conservoit le corps avant que de l'inhumer.

Pour m'en éclaircir, j'ai eu recours

cours à l'histoire de la mort & de la résurrection de Lazare. J'avois idée que j'y trouverois du jour sur cette matiere , & je me réjouissois d'avance sur la parole d'une personne versée dans la lecture de l'Ecriture Sainte , qui m'assuroit que ma peine ne seroit pas infructueuse. J'ouvre la Bible. Le sommaire du Chapitre m'annonce la résurrection de Lazare mort depuis quatre jours. Je lis le Chapitre en entier , & je trouve que Lazare a été ressuscité quatre jours après avoir été enterré , & sans mention de la datte de sa mort. Suivant le systême des Commentateurs il faudroit donc que Lazare eut été enterré le jour même de sa mort. Pour qu'on ne

Y

258 A D D I T I O N S.

doute pas que je n'aie bien lu, voici les paroles de l'Évangéliste, *venit itaque Jesus, & invenit eum quatuor dies jam in monumento habentem.* Poursuivons donc le récit de nos cérémonies funebres.

Le jour de l'enterrement on chargeoit le corps sur les épaules, & on le portoit hors de la ville pour l'enterrer, à prendre le terme à la rigueur, ou pour le placer dans un tombeau creusé dans le roc. Ceux des riches du moins étoient de cette dernière espece, témoin la Caverne qu'Abraham acheta d'Ephron, & le Tombeau de Jesus-Christ que Joseph d'Arimathie avoit fait creuser pour lui-même. Le Talmud regle les dimensions de ces cavernes qui

doivent être de six coudées en largeur, & de quatre de profondeur, avec sept ou huit trous dans le fond pour y poser autant de corps.

Je vais hazarder quelques réflexions sur ces cérémonies, où j'entrevois des précautions qui ont rapport à notre sujet.

Il y a tout lieu de croire que la coutume de laver, & de parfumer les morts chez les Juifs étoit moins établie en faveur des morts, que des vivans. Comme on les gardoit plusieurs jours avant de les enterrer, la mauvaise odeur auroit rendu cette précaution impraticable, ou du moins la maison mortuaire. Car, la Judée étant un país chaud, les corps morts devoient y être atteints de cor-

ruption beaucoup plutôt que dans un plus froid. Et puisque cette raison étoit celle qui avoit déterminé les Romains & les Grecs à pratiquer ces deux cérémonies, d'où vient ne croirons-nous pas qu'elle en ait été la source chez les Juifs ? les Juifs modernes ont même poussé la délicatesse plus loin que leurs peres : car ils font bouillir dans l'eau dont ils se servent pour laver les corps morts, de la camomille, des roses seiches, & d'autres fleurs aromatiques.

J'observerai en second lieu que la bierre étant ouverte, n'étoit point sujette aux inconvéniens de nos cercueils fermés, où des vivans étoufferoient promptement en pleine santé ; comment donc

des malades réputés morts pourroient-ils y reprendre la vie ?

Je remets les réflexions sur les lamentations, & les cris funebres, à l'article des cérémonies funebres des Romains, pour en faire une sur les tombeaux des Juifs, où ils couroient moins de risque d'étouffer que dans les nôtres, puisque ces tombeaux étoient des cavernes spacieuses, du moins pour les personnes aisées. Mais au reste que risquoit-on, quels que fussent les tombeaux, si l'on n'y déposoit les corps qu'après avoir été bien certain par leur mauvaise odeur de leur corruption, & de leur mort ? Il est vrai que les exemples de Romains brûlés vivans malgré toutes les précautions que pre-

noient ces peuples , est une objection à laquelle je ne fais pas de réponse. Il est tems de passer à eux , & c'est aussi par eux que nous finirons.

Lanzoni , Médecin Ferrarois , raconte que lorsqu'une personne se mouroit chez les Romains , ses proches parens l'embrassoient , lui fermoient les yeux , & la bouche , & quand on le voioit prêt à expirer , ils recueilloient ses dernières paroles , & ses derniers sours ; puis on l'appelloit par trois fois par son nom à grands cris , & on lui disoit un éternel adieu. Cette cérémonie d'appeler le mourant par son nom , s'appelloit *conclamation*.

L'usage de la conclamation est fort ancien , comme Dom M. . . le

A D D I T I O N S. 163

remarque. Il est antérieur à la fondation de Rome, & ne s'est éteint qu'avec le Paganisme, pendant le regne duquel il a été généralement, & religieusement observé. L'on étoit si exact sur ce point, que si par hazard » quelqu'un venoit » à mourir hors de sa maison, on » ne manquoit pas de l'y apporter incontinent, afin d'avoir la » liberté, & la commodité, d'observer un devoir si essentiel ». C'est ainsi que Servius s'en explique dans son Commentaire sur l'Eneïde. Mais ce qui prouve mieux combien les Romains étoient attachés à cette cérémonie, c'est qu'ils avoient poussé jusqu'à la folie la rigueur de son observation. En effet ils conclamoient

264 ADDITIONS.

dans leurs maisons ceux qui étoient morts dans les païs étrangers.

Properce nous apprend l'effet qu'ils attendoient de cette première conclamation (car il y en avoit plusieurs , comme on va le voir) quand il fait dire à Cynthie ; *Personne ne m'a appelé par mon nom dans le tems que mes ieux s'éteignoient ; j'aurois obtenu un jour de plus , si vous m'eussiez rappelée à la vie.*

*At mihi non oculos quisquam inclaravit euntes ,
Unum impetrassem , te revocante , diem. L. IV.*

Nous n'entreprendrons pas de décider du nombre & de la forme des diverses conclamations qui se faisoient. Il paroît par le passage de Properce que nous venons de citer , que ce Poëte parle d'une
conclamation

conclamation faite seulement avec la voix dans le tems de la défunion de l'ame , & du corps. Mais nous pouvons toujours avancer affirmativement que toutes les conclamations ne se faisoient pas de la même maniere. La preuve s'en tire d'un marbre conservé dans la Salle des Antiques du Louvre , qui représente exactement ce qui se pratiquoit immédiatement après la mort des personnes de qualité , & sur lequel le Benedictin dont nous venons de parler , a fait une savante & curieuse Dissertation dans un Ouvrage intitulé , *Explication de divers monumens singuliers qui ont rapport à la Religion des plus anciens peuples* , imprimé à Paris en MDCCXXXIX.

Z

266 A D D I T I O N S.

Ce précieux reste de l'Antiquité Romaine a trop de rapport à notre sujet, pour priver le Lecteur de sa description.

Le marbre représente une jeune femme couchée avec la tête appuyée sur la main gauche. Sa gorge, & sa poitrine sont à découvert. On voit à la tête du lit un enfant fondant en larmes, qui se retire vers une autre Dame assise dans un fauteuil où il y a un marchepied. Derrière elle est une femme qui vient de déchirer sa robe, & qui a le sein, & les bras nus, au gauche duquel on remarque un brassilet. Derrière celle-ci est une autre femme d'un air assez indifférent, qui paroît regarder des personnes qui sont aux

pieds du lit. Au-devant d'elle est un Genie tenant un flambeau renversé. Au côté droit de la femme assise dans un fauteuil est un homme qui sonne de la trompette. Au côté droit du chevet du lit, qui ressemble assez bien à un de nos Sophas, est un homme qui sonne du cor. Au milieu du dossier du lit est un enfant qui fixe sur la morte ses regards attendris. A l'extrêmité du dossier est un jeune homme tenant d'une main une boëte, dont le couvercle quadrangulaire se termine en pointe. Plus loin sont deux autres hommes qui n'ont d'autre attitude que de regarder avec un œil de satisfaction. Vis-à-vis du dossier est un foier antique sur lequel est un pot dont

Z ij

le couvercle est presque caché par la vapeur qui s'en exhale. Sous le lit sont les pantoufles de la défunte, & un chien accroupi. Je me fers du mot de *pantoufles*, parce que la chaussure représentée ressemble parfaitement à celle du même nom que portent les hommes de nos jours.

Telle est la description du marbre dont il s'agit. Voici maintenant son explication.

La femme couchée est, selon Dom M. . . une femme qui vient de mourir. Je ne doute point qu'il n'ait trouvé la vérité ; il est pourtant vrai qu'elle ressemble mieux à une personne qui dort, qu'à une personne qui vient de rendre les derniers soupirs. Mais

le Benedictin n'est pas responsable des fautes du Sculpteur, & le reste des figures prouve bien que la femme est morte. Il y auroit de la folie, & même de la fureur, à sonner du cor, & de la trompette, aux oreilles d'une agonisante. Elle a la gorge, & la poitrine découvertes, afin que le son des instrumens fasse plus d'impression sur elle, & remue plus aisément les fibres auxquelles l'ame pourroit être attachée. L'enfant fondant en larmes paroît être celui de la deffunte; & la Dame assise dans un fauteuil à marchepied, être sa mere. Le marchepied, & le brasselet qu'a l'autre femme au bras, sont des preuves que ce sont des femmes de qualité. Le Genie

Z iij

270 *A D D I T I O N S.*

qui tient un flambeau renversé , est l'Himen qui éteint son flambeau. Les deux hommes, dont l'un sonne de la trompette , & l'autre du cor , sont deux valets du Libitinaire , gagés pour faire la conclamation au son des instrumens. Celui qui tient une boëte , est un autre Officier du Libitinaire , qui est chargé des parfums dont on va faire usage , & les deux autres sont des Officiers funebres , peut-être deux Pollincteurs , qui attendent avec complaisance la fin de la conclamation , pour se saisir de leur proie , la laver , & la parfumer. Le pot dont il s'éleve une vapeur si abondante , est celui où l'on fait bouillir de l'eau pour laver la defunte.

Les seules remarques de Dom M. . . qui aient rapport à notre sujet, sont, 1°. Que ceux qui conclamoient les morts au son des trompettes & des cors, se plaçoient de maniere que le son de ces instrumens portât sur la tête, entrât tout entier dans les oreilles, & peut-être dans toutes les sinuosités du corps, où l'ame, selon les anciens, auroit pu se retirer. 2°. Que c'étoit par la même raison qu'on découvroit la gorge, & la poitrine de ceux qu'on conclamoit au son des instrumens. 3°. Qu'il y avoit quelquefois un intervalle entre le moment auquel le mort rendoit le dernier soupir, & celui où on le conclamoit. 4°. Qu'on conclamoit les

Z iij

morts pour la premiere fois dans la situation où ils se trouvoient en expirant , & pour la derniere fois , comme nous l'observerons plus bas , au moment même qu'on alloit faire , ce qu'on appelloit alors , & ce qu'on appelle encore aujourd'hui , *la levée du corps* , pour le porter en terre , ou brûler. 5°. Qu'on reprenoit la conclamation plusieurs fois pendant le tems qu'on gardoit le corps dans sa maison.

Mais est-il bien vrai , dira-t'on , qu'on ait fait des conclamations au son des instrumens ci-dessus spécifiés ?

C'est une vérité démontrée par un passage de Petrone , qui rapporte que Trimalcion étant yvre,

A D D I T I O N S. 273

voulut se donner un plaisir de débauché. Il fit venir les valets du Libitinaire , & s'étant couché sur un lit , comme s'il étoit mort , il leur dit de jouer quelque chose de beau. Alors l'un d'eux sonna du cor si fort , qu'il mit tout le quartier en allarme , & que la garde vint au bruit.

Voilà donc une seconde espece de conclamation qui ne se faisoit point avec la voix. Et de fait outre que sur le marbre en question on ne voit pas le moindre vestige de conclamation à la voix , quel effet la voix pourroit-elle produire étant absorbée par le son de deux instrumens aussi forts, & aussi pénétrants ?

Il est même assez vraisemblable

274 A D D I T I O N S.

que cette seconde espece de conclamation est la premiere en date. C'est ce qui paroît se déduire naturellement du passage d'Hygin que Dom M. . . apporte pour prouver l'antiquité de la conclamation. Selon lui son premier auteur est Tyrrhenus, fils d'Hercule, qui vint habiter l'Etrurie, & fut l'inventeur de la trompette. Les habitans du pais s'étant imaginé que lui & ses compagnons étoient Antropophages, il les convoqua au son de la trompette pour leur faire voir qu'un de ses compagnons qui étoit mort, seroit enterré, & non mangé. » Depuis
» ce tems, continue Hygin, . . .
» les Romains, à l'exemple de
» Tyrrhenus, ont observé tou-

» jours la pratique de sonner de
 » la trompette , quand il meurt
 » quelqu'un , & d'assembler leurs
 » amis , afin qu'ils rendent té-
 » moignage que le mort n'a été
 » ni tué , ni empoisonné. »

Quand la personne avoit rendu les derniers soursirs , on la tiroit du lit , & ses plus proches parens , & alliés , lavoient le corps dans l'eau chaude. Quenstedt rend une raison fort naturelle de cet usage. Il la tire de Caspard Barthius qui s'explique en ces termes , *Advers. lib. XXXVII. ch. 17. Mos erat antiquorum mortuos quos comburerent aqua calida abluerre , ut si quis spiritus intus lateret , calore excitaretur.* » C'étoit la coutume des anciens de laver dans

276 ADDITIONS.

» l'eau chaude les corps morts
 » qu'ils devoient brûler, afin que
 » la chaleur reveillât les esprits,
 » s'il y en avoit encore quelques-
 » uns cachés dans le corps. »

Il est bon de remarquer que par le terme d'eau chaude il faut entendre de l'eau bouillante : c'est ce qui se voit manifestement par la quantité de vapeurs qui sort du pot représenté sur le marbre dont nous venons de parler, & ce qui se démontre par ces deux vers du VI^e Livre de l'Énéide,

Pars calidos latices, & abena undantia flammis

Expediunt, corpusque lavant frigentis, & un-
gunt.

Virg. Æneid. VI. v. 218.

Une partie (des compagnons d'E-

A D D I T I O N S. 277

née) prend de l'eau dans des chaudières où elle bout à gros bouillons, & lave le corps du mort, puis le frotte de parfums. C'est aussi une des épreuves chirurgicales que conseille M. Winslow; mais il paroît par leur conduite, que les Romains n'y avoient pas plus de foi que lui, toute efficace qu'elle puisse être pour déterminer à donner des signes de vie, les corps qui en sont encore capables, puisqu'ils ne laissoient pas de conserver les corps pendant un grand nombre de jours, comme on va le dire, de crainte que la précipitation ne fit donner la sépulture à des vivans.

Cette lotion finie on parfumoit le corps, d'essences précieuses. Ar-

278 A D D I T I O N S.

nobe nous apprend même qu'on ne les épargnoit pas, puisqu'il dit d'un corps mort qu'il degoutoit d'un baume précieux, *opobalsamo udum*. Nous apprenons de Kirchmann la raison de cette conduite. C'est, dit-il, pour empêcher la mauvaise odeur du corps, *causa unctiois hujus erat ut fætor à corpore mortuo averetur*.

L'onction faite, on revêtoit le mort, de la toge, si c'étoit un simple citoïen, ou de la prétexte, s'il étoit en charge.

Lorsqu'il étoit habillé, on le dépofoit dans une chambre, où on le confervoit pendant fept jours, & comme la mauvaise odeur du corps n'auroit point manqué de prévaloir fur la bonne odeur

du parfum dont on l'avoit frotté, on établissoit au pied du lit un petit autel, qu'on nommoit *Acer-ra*, sur lequel on brûloit continuellement des parfums, qui empêchoient ceux qui approchoient du corps, d'être incommodés de son infection. On verra dans un moment à quel propos on approchoit du corps.

Cet usage est peut-être l'origine de nos lits de parade, sur lesquels on expose encore aujourd'hui les personnes d'une grande considération, Mais qu'ils seroient en ce cas dégénérés de leur institution, puisque communément on n'y met le corps qu'après qu'il a été embaumé à notre maniere ! Ce n'est donc que le faste qui en-

280 ADDITIONS.

tiennent cette coutume, & ces lits ne sont en effet que des lits de parade.

Nous venons de dire d'après Lanzoni, que les Romains gardoient les corps pendant sept jours, avant de leur donner la sépulture. C'est aussi le sentiment de Servius dans son Commentaire sur l'Eneïde, où on lit ces paroles, *octavo incendebatur, nono sepeliebatur*, » on brûloit le mort » le huitième jour, & on mettoit le neuvième les cendres » dans le tombeau. » On conservoit donc les morts pendant sept jours francs; & il est probable que l'on différoit au lendemain à déposer l'urne sépulchrale dans le tombeau, parce que
les

les convois ne se faisoient que la nuit, & qu'il falloit un tems assez long pour séparer les cendres, & les préparer suivant l'usage.

Le sentiment de Servius sur le nombre de sept jours, est aussi celui de Polydore, *De Rer. invent. lib. VI. c. 10.* & d'Alexander ab Alexandro, *Dier. Genial. lib. III. c. 7.* Gierus prétend même qu'ils ne leur donnoient quelquefois la sépulture que le neuvième jour. Mais Quenstedt assure qu'il seroit en état d'apporter bien des preuves, qu'on n'avoit pas toujours égard à un nombre de jours déterminé. *Verum non semper certi alicujus diei habitam rationem multis ostendi posset, se*

A a

282 ADDITIONS.

id hic ageretur. Quant à moi, je le dispense volontiers des preuves, & je vois des raisons palpables pour s'être quelquefois écarté de l'usage le plus universel; c'est que des marques évidentes de mort mettoient cette nation attentive hors de danger de donner trop précipitamment la sépulture. J'observerai encore d'après Alexander ab Alexandro, que c'étoit aussi la coutume des Grecs de conserver les corps pendant sept jours révolus, avant de les mettre sur le bucher, & c'est sans doute par cette raison qu'ils les parfumoient, comme il paroît par l'histoire arrivée à Asclepiade, que nous avons rapportée au n°. 1. de ces Additions.

Il auroit peut-être suffi pour se rendre aussi certain de la mort, que la prudence l'exige, de conserver le corps pendant un nombre de sept, ou de neuf jours révolus, ou jusqu'à ce que la putrefaction mit la mort en évidence; mais les Romains pouffoient plus loin la circonspection, &, pour me servir des propres paroles de Quenstedt, » ceux qui étoient » chargés de veiller le mort, re- » commençoient de tems à au- » tre des *conclamations*, c'est-à- » dire, appelloient à grands cris » tous ensemble le mort par son » nom, *parce que*, comme dit » Celse dans la Préface du premier » Livre de sa Médecine, *on croit » souvent que l'esprit de vie est sorti*

A a ij

» du corps , en quoi les hommes
 » se trompent ; & par cette raison
 » ils faisoient des conclamations ,
 » pour essaïer de le réveiller ». Con-
 clamabant mortuos per intervalla
 qui in re presenti erant apud Roma-
 nos , hoc est mortui nomen claris
 vocibus ore plurium iterabant ; quo-
 niam , inquit Celsus in Præfat. I.
 Lib. de Re Medica , » solet ple-
 » rumque vitalis spiritus exclusus
 » putari , & homines fallere ; ideo-
 » que simul conclamabant , si forte
 » revivisceret ». Le Pere Pomey
 ajoute que de tems en tems on
 lui jettoit de l'eau froide sur le
 visage. On fait l'effet que ces as-
 persions produisent sur les per-
 sonnes qui sont en défaillance.

Toutes ces précautions étant

A D D I T I O N S. 285

devenues inutiles, on couronnoit le mort de fleurs, & on l'exposoit sous le vestibule, les pieds tournés vers la porte, où il restoit jusqu'à la nuit, tems ordinairement destiné aux sépultures. Alors après une derniere conclamation, la conclamation par excellence, celle que Quintilien appelle *conclamata suprema* dans le passage cité dans la These, celle à laquelle Terence fait allusion, quand il dit, *cessez, on a fait la conclamation, » desine, jam con-*
» clamatum est »; le mort étant jugé sans espérance de revenir à la vie, on le portoit en terre, ou brûler. Car les Romains avoient le choix de ces deux sépultures; & même *la derniere*, selon Pline,

286 ADDITIONS.

n'étoit pas d'ancienne institution.

La raison qu'il donne de ce changement est, qu'on sçut qu'on exhumaient ceux qui étoient morts en faisant la guerre dans les pais éloignés. » Il y eut cependant une
 » grande partie des familles Romaines qui suivirent le Rit ancien. Telle étoit entr'autres la
 » famille Cornelia, où personne ne fut brûlé avant Sylla ; &
 » ce Dictateur voulut l'être, de crainte que son corps ne fut
 » traité comme l'avoit été par lui celui de C. Marius qu'il
 » avoit fait exhumer. » *Ipsū cremare apud Romanos non fuit veteris instituti. Terra condebantur, & postquam longinquis bellis obrutos erui cognovere, tunc institu-*

tum. Et tamen multifarie priscos servare ritus, sicut in Cornelia domo nemo ante Syllam Dictatorem traditur esse crematus, idque eum voluisse veritum talionem, eructo C. Marii cadavere. Plin. hist. Nat. lib. VII. Cicero atteste aussi que Sylla fut le premier de la famille Cornelia qui fut brûlé.

Mais ce que je trouve de plaisant, soit dit en passant, c'est la sortie que fait Kirchmann sur Plin, pour avoir dit que l'usage de brûler les morts étoit nouveau de son tems chez les Romains. Il prouve le contraire par une loi de Numa, qui défend d'arroser les buchers de vin. Kirchmann prétend-il donc savoir mieux les usages des Romains qu'un Au-

288 A D D I T I O N S.

teur célèbre du païs , & qui vivoit quinze siècles avant lui? tout ce qu'on est en droit de conclure de la loi de Numa , c'est qu'il ne vouloit pas qu'on prodiguât le vin dans les sépultures , si la coutume des Grecs , chez qui l'usage de brûler les morts étoit fort ancien, s'accréditoit dans son Roïaume ; & peut-être cette loi avoit-elle pour fondement ce qui s'étoit pratiqué quelquefois sous ses yeux. Mais on pourroit regarder ces exemples comme des exceptions , & Pline me paroît en cet article plus croïable que Kirchmann.

Une partie des coutumes des Romains , ainsi que leurs premières loix , viennent des Grecs. Ces
peuples

peuples commencerent par enterrer les morts , puis ils les brûlerent. L'origine de cette coutume est, dit Kirchmann , une subtilité d'Hercule , qui aiant juré à Licymnius de lui renvoier son fils Argée , qu'il lui demandoit pour assieger Troie , en punition du manque de parole de Laomedon , pour acquitter sa parole , fit brûler ce jeune Prince qui avoit été tué dans un combat , & en renvoia les cendres à son pere. Il n'est pas étonnant , quand on connoît les hommes , que ce qui a été fait sans dessein de donner un exemple, produise pourtant cet effet. La nouveauté , & l'envie de se distinguer , sont deux mobiles , qui ont été de tous tems

Bb

très-puissans sur nous. Je reviens aux cérémonies funebres des Romains.

Pendant que le convoi étoit en marche, les lamentations, pleurs, cris, hurlemens, redoublaient. Il sembloit que toutes les personnes du convoi réunissoient leurs efforts pour tâcher de rappeler à la vie, celui qu'on en alloit bientôt retrancher pour toujours. C'est ce que nous apprenons du passage de Quintilien cité dans la These de M. Winslow. *Par quelles raisons croiez-vous, dit ce Rheteur, que les funeraillies se font si tard? pourquoi troublons-nous le repos des pompes funebres, par tant de gémissemens, de pleurs, de hurlemens? si ce n'est qu'on a*

ou souvent revenir à la vie ceux à qui l'on étoit prêt de rendre les derniers devoirs? C'est donc moins les pleurs, que les excès, leur indécence, & peut-être la fureur de se meurtrir, & de se déchirer le visage, que deffend la XXXIV^e. loi des douze Tables, en ces termes, *mulieres genas ne radunto, neve lessum funeris ergo habento*, nous deffendons aux femmes de se déchirer le visage, & de faire des lamentations aux funérailles. Car outre l'avantage & la raison de cette coutume, attestée par Quintilien, il paroît que cette loi étoit étoit très-mal observée. Au reste quelles femmes cette loi des douze Tables regarde-t-elle? ce n'étoit peut-être que celles de la fa-

mille, & non celles qu'on païoit pour cette fonction.

Deux réflexions rendent fort vraisemblable cette interprétation ; la première que les lamentations étoient interdites aux mêmes à qui il étoit deffendu de se déchirer le visage. Or il est évident que cette deffense ne regardoit que les femmes de la famille, & non les pleureuses gagées, qui n'étoient point sans doute assez folles pour se défigurer ainsi tous les jours ; la seconde que les loix des douze Tables sont originaires de Grece ; or on voit, si l'on en croit Quenstedt, que Platon dans sa République blamoit ces démonstrations excessives de douleur, & que Solon a interdit

aux Atheniens les lamentations ,
& toutes les marques extérieures
de douleur , comme inutiles , &
ne servant en rien pour la vie.

Voilà tout le détail des cérémonies funebres pratiquées par les Romains , ou du moins ce qui a rapport à notre sujet. Ce que j'aurois souhaité trouver , mais que j'ai cherché inutilement , c'est si les précautions des conclamations , des cris funebres dans le tems qu'on faisoit le convoi , & celle de garder les corps pendant un si grand nombre de jours , étoient posterieures aux fins déplorables d'Aviola , & de Lamia , ou si elles étoient antérieures. Car au dernier cas j'en conclurrois que le terme de sept ou de neuf

B b iij

jours n'est point encore suffisant pour s'assurer de la mort, & cela confirmeroit merveilleusement le sentiment de Zacchias, & de tous les Médecins, qu'il n'y a de signe infallible de la mort, que le commencement de la putrefaction. J'ajoute que l'histoire arrivée à Asclepiade, & rapportée N^o. 1. de ces Additions, qui est antérieure de beaucoup à celles que Pline rapporte, marque que les Grecs étoient bien convaincus de l'incertitude des signes qu'on regarde communément comme caractéristiques de la mort, même quand ils ont subsisté pendant plusieurs jours consécutifs.

Mais par quelle fatalité, des pré-

cautions aussi sages que celles des Romains ont-elles été entièrement négligées dans le Christianisme ? Chacun fait ce qui se pratique aujourd'hui. Il y a dans tous les Rituels une disposition semblable à celle qu'on voit dans celui d'Alet, un de ceux qui aient été travaillés avec le plus de soin. *Combien, y lit-on, doit-on différer la sépulture après la mort ? Réponse. On doit la différer vingt-quatre heures, ou environ, à cause des inconvéniens qui s'ensuivent quelquefois des enterremens précipités. Voilà le bout de notre prévoyance ; voilà toutes nos précautions.*

Si nous remontons à la primitive Eglise, nous verrons aussi peu d'épreuves pour constater la

296 *A D D I T I O N S.*

mort. On fermoit la bouche , & les yeux au mort , on l'embrassoit , on le lavoit , on le parfumoit , on le revêtoit de ses habits , puis le Clergé venoit en cérémonie lever le corps qui avoit été exposé à la porte pendant quelque tems , pour le porter au Cimetiere , où on l'enterroit.

L'usage de laver le corps est un des rits qui se soient conservés le plus long-tems , puisqu'il étoit encore observé du tems de Gregoire de Tours. Celui de les parfumer étoit dès - lors abrogé. Il n'en reste plus de vestige que dans les encensemens ; & quand nous en demandons la raison , on nous répond qu'on encense les morts , parce que l'Eglise les regarde tous comme des Saints.

A D D I T I O N S. 297

A force d'affecter de s'écarter des rits , qu'on appelloit du Paganisme , & qu'on auroit plus raisonnablement appelé des Païens , n'a-t'on point encore perdu d'autres pratiques avantageuses à la société ? Baruffaldi loue très-fort les Statuts Synodaux du Cardinal Laurent Magalotti , Evêque de Ferrare , qui » juge indigne des » Chrétiens ces pleurs ridicules , » ces hurlemens femelles, qui con- » viennent mieux à des Païens » qui n'ont point d'espérance , & » dont l'usage indécent de pleu- » rer les morts alloit non seu- » lement à courir les ruës com- » me des extravagans , mais à » louer des baladins , & des pleu- » reuses , pour honorer les morts

298 ADDITIONS.

» par des larmes feintes. » *Ab-
 surdos fletus , & fœmineos ejulatus
 christiano indignos judicamus , &
 ad Ethnicorum , qui spem non ha-
 bent , mores potius pertinere , quo-
 rum indecens usus lugendi mor-
 tuos ita invaluerat , ut nedum per
 urbes vagantes pergerent , sed etiam
 histriones , & Præficas ejulantes con-
 ducerent , quæ simulatis lachrimis
 mortuos deplorarent. Il est pour-
 tant évident , par ce que nous ve-
 nons de rapporter de ces coutu-
 mes Paiennes , que rien n'étoit
 plus sage , & plus conforme à la
 loi divine , & aux loix humaines ,
 qui deffendent l'homicide. Mais
 il étoit permis au Cardinal Ma-
 galotti de n'être point Antiquai-
 re ; & même d'entendre mal , &*

de mal appliquer un texte de S. Paul, qui avertit les Theſſaloniens , que la ſortie de cette vie n'eſt qu'un paſſage à une vie plus heureuſe ; avis dont le but étoit de les empêcher de ſ'affliger comme ceux qui n'ont point d'eſpérance après ce monde. *Nolumus vos ignorare de dormientibus, ut non contriſtemini ſicut & cateri qui ſpem non habent* ; par où S. Paul ne condamne, ni une douleur que la nature autorife, ni les précautions que la crainte d'être ſéparé des perſonnes qu'on aime fait prendre pour conſtater leur état ; mais où il condamne ſimplement des douleurs telles que peut inſpirer le défefpoir de perdre, & de perdre ſans reſſource les perſon-

300 *A D D I T I O N S.*

nes qui nous font cheres. C'est donc les Sadducéens, Secte Juive, qui ne croïoit point à l'immortalité de l'ame, & une partie des Paiens qui étoient dans la même erreur; que regarde le passage de S. Paul. Car l'idée que nous avons des Livres saints, que nous croïons avoir été inspirés de Dieu, ne nous permet pas de penser, quand il seroit vraisemblable que l'Apôtre des Gentils, qui étoit instruit des lettres humaines, eut ignoré cette vérité, qu'il ne sçut pas que la meilleure partie des Paiens espéroit de rejoindre leurs proches dans les Champs Elifés, comme nous espérons retrouver les nôtres dans la béatitude.

Avant de finir, j'observerai que

l'usage des lamentations n'est point encore perdu en France. Il est au moins suivi dans la Picardie, non dans les Villes, si ce n'est parmi le peuple: (les honnêtes gens voudroient-ils imiter ce que le peuple fait de raisonnable?) mais surtout dans les campagnes, où, lorsqu'on est prêt d'enlever le cercueil, toutes les femmes se jettent dessus, en faisant des hurlemens affreux, & appellant le mort par son nom. Et, pour qu'on ne croie pas que c'est la tendresse qui les leur arrache, c'est que sans verser une larme, & même sans envie de le faire, elles en font autant pour les plus indifférens, quand le hazard veut qu'elles se trouvent dans la maison mor-

302 ADDITIONS.

tuaire, lorsqu'on enleve le corps. Il ne faut pas demander à ces Villageois d'autre raison de cette conduite, que l'usage; & la réponse qui fut faite par une fille domestique depuis peu dans une maison de ma connoissance où mourut une personne, qu'elle avoit à peine entrevue, & sur le cercueil de qui elle faisoit les mêmes hurlemens, fut qu'elle l'avoit toujours vu pratiquer dans ces circonstances. Ce détail me fit rire autrefois, doit-il faire aujourd'hui le même effet?

Il faut pourtant convenir que l'usage n'est point dans tout le monde Chrétien d'enterrer les morts avec autant de précipitation qu'on le fait à Paris, & dans

les Provinces voisines de cette Capitale, où il est même commun de les enterrer avant vingt-quatre heures.

M. Winslow m'a dit qu'en Danemark on ne les enterroit gueres que le quatrième jour, ou sur la fin du troisième, à cause des préparations que demandent les enterremens. Comme elles sont à peu près les mêmes qu'à Marseille, je me contenterai de transcrire ce que m'en marque M. Boyer dans la lettre dont j'ai parlé ci-devant.

» Nous avons conservé à Mar-
 » seille la coutume de laver les
 » morts, ou du moins de leur
 » laver le visage, & les mains.
 » Comme on les enterre pour la

304 *A D D I T I O N S.*

» plus grande partie à visage dé-
» couvert, on les pare selon leurs
» rangs, & dignités, ou on les
» revêt de l'habit de la Confrai-
» rie de Pénitens dans laquelle
» ils sont enrollés, & dont il y
» a de toutes les couleurs. Je
» n'en exempté pas même ceux
» qui meurent de la petite vé-
» role, à moins qu'ils ne soient
» fort défigurés. Il n'y a que ceux
» qui meurent de fièvre maligne,
» & surtout en Été, qu'on en-
» terre le visage couvert, & sans
» apprêts. Mais on n'enterre pas
» aussi brusquement qu'ici, &
» on laisse le malade dans le mê-
» me lit, & les matelats où il est
» mort, jusqu'à ce que l'appareil
» funebre soit préparé; ce qui
» demande

» demande plusieurs jours. Car
 » on habille le mort tout à neuf,
 » les filles de blanc, les femmes
 » de noir, les hommes des habits
 » convenables à leur profession.

» Il n'en a pas été de mê-
 » me dans le tems de la dernière
 » peste. On en a précipité dans
 » les fosses qui étoient bien en
 » vie. J'en ai vu qui sont reve-
 » nus dans leurs maisons.

» En lisant votre Ouvrage,
 » ajoute tout de suite M. Boyer,
 » j'ai trouvé quelque rapport en-
 » tre ce qui se pratique ici en
 » Hiver, & ce que vous remar-
 » quez des usages de quelques
 » peuples voisins des Poles. Car
 » dès que quelqu'un est mort,
 » ou paroît l'être, on ouvre les

Cc

» fenêtres, & il semble qu'on ne
» puisse assez tôt mettre le corps
» sur la paillasse. A voir la promp-
» titude avec laquelle les domef-
» tiques, & les gardes font cet
» ouvrage, on diroit qu'ils y trou-
» vent de la fatisfaction, & que
» c'est un devoir de religion dont
» on ne peut trop tôt s'acquit-
» ter. pour moi je trouve,
» comme M. Winslow & vous,
» qu'on se presse trop de se dé-
» faire des morts à Paris ».

C'est ainsi que s'explique M.
Boyer. Dieu veuille que son avis,
& le nôtre fasse quelque impres-
sion.

J'observerai encore, avant de
finir la matiere des sépultures des
Chrétiens, qu'à l'imitation des

Juifs , ils ont toujours enterré leurs morts. Nous apprenons même de Minutius Felix dans son Dialogue apologétique du Christianisme , que les Païens nous reprochoient cette maniere de donner la sépulture , comme si nous avions apprehendé le feu ; mais la réponse de l'Auteur , est que *nous nous en tenons à la coutume la plus ancienne , & la meilleure , qui est celle d'enterrer ; nec ut creditis , ullum damnum sepulturae timemus , sed veterem , & meliorem consuetudinem humani frequentamus.*

Ceux qui voudront connoître plus en détail les cérémonies funebres de tous les siècles , pourront consulter le Traité de Joseph Lanzoni , Médecin de Ferrare ,

308 A D D I T I O N S.

De luctu mortuali veterum ; celui de Jerome Baruffaldi Docteur en Philosophie , de la même Ville , *De Praeficis* ; celui de Muret , sur les cérémonies funebres de toutes les nations ; celui de Martin Gierus , de Leipsic , *de Ebraeorum luctu , lugentiumque ritibus* ; celui de Jean-André Quenstedt , *De sepultura veterum* ; celui de Jean Kirchmann , *De funeribus Romanorum* ; celui du P. Pomey , Jesuite , *De Ritibus funereis omnium gentium* ; Onuphre Panvinius , *De Ritu sepeliendi* ; le *Commentaire sur les Evangiles* , du P. Lamy , Prêtre de l'Oratoire ; le *Dictionnaire de la Bible* , & la *Dissertation sur l'Ecclesiastique* de Dom Calmet , &c.

9. Si l'imperfection de nos sens

est telle que les signes de la vie peuvent leur échapper ; si l'engourdissement de la puissance sensitive , ou du principe des nerfs , est tel que les opérations de Chirurgie les plus douloureuses sont quelquefois impuissantes pour remettre les esprits en mouvement ; si la durée d'une insensibilité parfaite pendant un grand nombre de jours , est une marque insuffisante de la mort ; si les situations les plus contraires à la vie , où des hommes se sont trouvés pendant longtems , ne sont au plus que de fortes présomptions qu'ils l'ont perdue ; quelle conséquence tirer que celle que tire M. Winslow , après une infinité de nos plus célèbres Auteurs , que le seul com-

310 A D D I T I O N S.

mencement de putrefaction , est un indice certain de la mort ? *Il est quelquefois très-difficile*, dit M. Fr. Hoffmann , *de distinguer les morts, de ceux qui sont attaqués d'une syncope violente*, parce que le mouvement alternatif de l'air qui entre dans la poitrine , & en sort , celui du cœur , & des artères , est tellement imperceptible , qu'il échappe à l'attention la plus scrupuleuse. Il y a cependant des indices certains de la mort , comme , &c. Il donne ici l'énumération de plusieurs signes , qui communément prouvent cet état , sans en être cependant des preuves infaillibles , comme les histoires rapportées ci-devant le démontrent ; puis il ajoute , *mais le signe le plus certain de la mort*,

A D D I T I O N S. 311

est un commencement de putrefaction. Voyez la Pathologie, Part. I. ch. 1. En effet la putrefaction, comme il le remarque, dépend moins de la cessation des mouvemens de la machine animale, que du long repos des liqueurs, & de l'action d'une atmosphere chaude, & humide sur un corps déjà rempli d'humidité, & dont les liqueurs, comme il paroît par leur analyse, sont composées de principes qui n'ont aucune analogie entr'eux, & qui par conséquent font un effort continuel pour se séparer. Aussi ne faut-il rien moins qu'un mouvement qui les presse de moment à autre les uns contre les autres, pour entretenir leur liaison; encore leurs parties les plus

312 *A D D I T I O N S.*

dégagées s'échappent-elles continuellement ; & rien n'est-il plus susceptible de corruption , que les liqueurs animales, quand elles sont délivrées du mouvement de compression qui fait leur lien ?

A ces réflexions j'ajouterai que la certitude du signe de la mort qui se tire de la putrefaction , est en quelque maniere canonisée par la résurrection de Lazare. Jesus-Christ dit à ses Apôtres , en les menant à Bethanie , que Lazare est mort , & qu'il s'en réjouit pour eux , afin qu'ils croient. Il se fait conduire au tombeau , où le mort étoit depuis quatre jours. Marthe veut , pour ainsi dire , le détourner d'y entrer. La raison qu'elle en donne , est qu'il est déjà corrompu ,

rompu , qu'il exhale une odeur infecte , *jam fætet*. S'imagine-t'on que cette circonstance soit ici rapportée sans dessein ? Jesus-Christ est bien sûr de la mort de Lazare : ses sœurs n'en doutent point ; les spectateurs en sont persuadés ; mais la corruption du corps porte cette vérité jusqu'à la conviction. Le Sauveur vouloit opérer un miracle dont personne ne doutât. Il rend la vie à un cadavre corrompu ; l'incrédulité n'a plus de ressources ; & sa mission est attestée par une preuve au-dessus de toute réplique. Aussi est-ce l'évidence de ce miracle qui met le comble à l'endurcissement des Docteurs de la Loi , & qui les détermine à prendre le parti de se défaire de

D d

celui qui est en état d'opérer de tels prodiges.

Après avoir établi avec tant d'évidence , que la putrefaction est la seule marque certaine de la mort , nous pourrions nous dispenser de nous étendre davantage sur cette matière. Mais nous allons encore proposer quelques réflexions qui ne nous paroissent point inutiles.

Le premier , est qu'il faut être en garde contre toutes les morts qui n'ont point été annoncées par les signes qui sont ordinairement les avant-coureurs de la mort , comme il arrive notamment dans toutes les maladies convulsives , telles que la syncope , la suffocation des hystériques , des hypo-

chondriacques, des personnes faibles de violentes passions de l'ame, tourmentées de douleurs cruelles, en un mot, dans toutes les maladies où le genre nerveux est attaqué. On en doit dire autant des maladies subites, soit qu'elles viennent de cause interne, comme l'apoplexie, la catalepsie, &c. ou de cause externe, comme les blessures, chutes, contusions, suffocations causées par la compression de la trachée artère, ou canal de la respiration, par l'eau, par le séjour dans un lieu où il n'y a point assez d'air, ou dont l'air est chargé de vapeurs nuisibles, ou d'exhalaisons pernicieuses, telles que celles du charbon de bois, des narcotiques, des arsenicaux,

D d ij

316 *A D D I T I O N S.*

des acides vitrioliques , du vin qui fermente , &c. maladies dont quelques-unes , agissant principalement sur les nerfs , auroient pû se ranger dans la classe des maladies convulsives , ou nerveuses.

Ce seroit la matiere d'un Traité entier , que d'examiner les secours qu'il convient de donner en pareils cas ; nous nous bornerons donc , & ce sera notre seconde réflexion , à remarquer qu'il faut tâcher , lorsque la mort est encore douteuse , ou qu'elle n'est point constatée par son signe caractéristique , qu'il faut , dis-je , tâcher de se comporter avec le corps de maniere à ne pas l'empêcher de revenir à la vie , comme on feroit en l'exposant sur

une pailleſſe , & moins encore de recevoir les ſecours qui donnent la vie à tous les hommes, tel qu'un air pur , en ſe preſſant de l'enſevelir , ou , qui pis eſt de l'enfermer dans le cercueil ; puisqu'il eſt démontré que deux cens cinquante-deux pintes d'air , meſure de Paris , ſuffiſent à peine à un homme pour le faire vivre pendant une heure ; tant les vapeurs de la reſpiration corrompent promptement l'air qui nous environne. Il eſt vrai que , comme elle eſt beaucoup plus foible dans les cas ſuppoſés , le danger ſeroit auſſi moins conſidérable. Mais en récompenſe l'air contenu dans un cercueil déjà rempli pour la plus grande partie par le corps qu'on

D d iij

y étend, s'y trouve en bien moindre quantité. Et c'est sans doute pour éviter un pareil inconvénient que quelques Menuisiers font dans l'usage de percer les planches de dessus de plusieurs trous de vilbrequin, comme je l'ai vû pratiquer; précaution qu'il seroit à propos de prendre toujours, & partout.

Notre troisième réflexion est qu'on doit être d'autant plus en garde contre les morts qui surviennent dans les maladies, que ces maladies ne sont pas mortelles de leur nature. Il est inutile, je pense, d'entrer dans la question quelles sont les maladies mortelles de leur nature. Les lumières naturelles à tous les hommes

suffisent pour qu'on ne risque guères de prendre le change sur ce sujet.

Aiant dit ci-devant qu'il faut être en garde contre toutes les morts qui n'ont point été annoncées par les signes qui en sont ordinairement les avant-coureurs, il semble que le Lecteur est en droit de nous demander quels sont ces signes; & il paroît naturel de prévenir cette demande.

Il n'y a personne, pour peu qu'il ait vû de Malades avec réflexion, qui n'ait observé que dans les maladies qui doivent avoir un dénouement tragique, les secours les mieux indiqués deviennent contraires, sont sans effet, ou ne produisent au plus

D d iij

qu'un soulagement passager. Aussi l'une de ces trois manieres d'agir des remedes quelconques est-elle du plus mauvais augure.

Mais voici des signes qui annoncent une fin prochaine, si l'on en croit Celse que nous ne faisons presque que traduire, dans le Chapitre VI. du second Livre que nous avons déjà cité; ou au moins une maladie extrêmement mortelle. Le nez devient affilé, les tempes s'affaissent, les yeux se creusent, les oreilles deviennent froides, la peau du front dure, tenduë, la couleur noire, ou extrêmement pâle. Il remarque cependant que ces signes n'annoncent absolument la mort que quand ils ne sont point les effets

de quelque veille précédente , ou d'un cours de ventre , ou d'un deffaut de nourriture ; mais dans ces cas ils ne durent qu'un jour. S'ils se prolongent au-delà , le prognostic reste le même. S'ils durent trois jours dans une maladie ancienne , la mort est à la porte ; ce qui est encore plus sûr , si en même tems le Malade ne peut souffrir la lumiere , si ses ieux pleurent , si ce qui doit être blanc dans l'œil rougit , & ce qui doit être rouge , comme les veines , pâlit , & que la liqueur dans laquelle nage l'œil , s'attache dans les angles ; ou que l'un des ieux devienne plus petit , ou que tous les deux s'affaissent , ou se gonflent , que les paupieres ne se tou-

chent pas pendant le sommeil ,
& laissent paroître un peu de
blanc , si les paupieres sont pâles ,
ainsi que les lèvres , & le nez ; &
que les yeux , le nez , les paupieres ,
les levres , les fourcils , ou quel-
qu'une de ces parties se tournent ;
si la foiblesse du Malade l'empê-
che d'entendre , ou de voir. Une
ouïe trop fine est aussi d'un très-
mauvais augure.

C'est encore un signe prognos-
tic de la mort , quand le Malade
est couché sur le dos , qu'il retire
les genoux , qu'il roule au pied du
lit , qu'il découvre ses bras , &
ses jambes , & les jette de côté ,
& d'autre , & qu'il les a froids ;
quand il est continuellement af-
foupi , & que celui qui a la tête

A D D I T I O N S. 323

prise grince des dents , contre sa coutume dans l'état de santé ; quand quelque ulcere, formé avant ou pendant la maladie , se seiche , pâlit , ou devient livide ; quand les ongles , & les doigts pâlisent , que l'haleine est froide ; que dans la fièvre , une maladie aiguë quelconque , la folie , le mal de poitrine , ou de tête , le Malade fait des paquets , ou tire de la muraille tout ce qui est éminent ; quand les douleurs qui ont attaqué les extrêmités inférieures , & les hanches , & de-là passé aux visceres , cessent tout à coup ; quand la douleur cesse tout à coup dans les parties enflammées, quand sans aucune tumeur un fébricitant étrangle tout à coup , ou ne

324 *A D D I T I O N S.*

peut plus avaler sa salive , ou que son col se tord , de maniere que le même effet s'en ensuit ; quand la fièvre est continuë , & le sujet extrêmement foible ; quand en fièvre la peau devient froide , & le dedans s'échauffe jusqu'à causer la soif , ou qu'en fièvre il survient un délire , ou une difficulté de respirer ; quand le sommeil augmente les douleurs , & que dans le commencement de la maladie on rend par le haut , ou par le bas de la bile noire , ou que de pareilles évacuations arrivent lorsque le corps est épuisé par une longue maladie ; quand il sort des sueurs froides dans une maladie aiguë , ou que dans quelque maladie que ce soit on vomit du

fang , ou des matieres mêlées de plusieurs couleurs , quand l'urine est long-tems aqueuse , ou qu'elle le devient tout d'un coup , &c.

Voilà bien assez de signes rassemblés , pour que le Lecteur soit au fait de ceux qui annoncent la mort. Il sentira de reste que plus il y en aura qui concourront , & plus la mort sera indiquée. Il faut pourtant se souvenir de la remarque de Celse , que nous avons déjà rapportée , que ces signes ne sont point infallibles , surtout dans le détail , & qu'ils sont plus sujets à tromper dans les maladies aiguës.

Il seroit aisé , si l'on vouloit en faire l'analyse , de faire voir pourquoi ils sont communément

les avant-coureurs de la mort ; mais ce détail seroit étranger à notre sujet , & le Lecteur doit se contenter de savoir qu'ils annoncent une inflammation interne , une gangrene interne , ou un mouvement convulsif des parties membraneuses & nerveuses , qui ne tarde point à être suivi d'un arrêt de la circulation , & par une suite nécessaire , de la cessation de la vie.

Je ne comptois point m'étendre davantage , mon dessein n'étant uniquement que de prévenir le Lecteur du danger auquel il est continuellement exposé d'être enterré vivant ; danger bien certain de quelque côté qu'on l'envisage , puisque rien n'est

moins sûr que la vie, & plus incertain que les signes de la mort, ou du moins ceux qu'on regarde comunément comme tels : mais j'ai fait pendant le cours de l'impression, sur l'accident arrivé à Vesale, quelques réflexions qui me paroissent trop intéressantes pour en priver le public; j'ai aussi recouvré pendant le même tems une pièce qu'il lui est important de connoître, & que je donnerai ici telle qu'elle a été imprimée en 1740. C'est en faire l'éloge que de dire que cet ouvrage a été rédigé par M. de Reaumur, de l'Académie Roïale des Sciences; qu'il est adopté par cettè illustre Compagnie, & produit comme tous ceux de ce célèbre Académicien, par

328 *A D D I T I O N S.*

la seule vûe de l'utilité publique. D'ailleurs je ne pourrois négliger d'en faire usage , fans priver une personne auffi distinguée par la supériorité de ses lumieres , que par l'humanité qui est l'ame de toutes ses actions , de l'honneur que lui mérite si justement la réunion de ces heureuses qualités. Il suffit de le nommer pour être sûr de l'approbation des Lecteurs. C'est Monsieur d'Argenson , aujourd'hui honoré du titre de Ministre d'Etat , qui a signalé son avènement à l'Intendance de Paris , en prouvant par la distribution qu'il a fait faire de cet imprimé dans toute sa Généralité , que rien ne lui échappoit de ce qui pouvoit être avantageux au
Public.

Public. Je suis sûr qu'il ne me sçaura pas mauvais gré de m'associer en quelque maniere à lui pour me rendre utile à la Société; que dis-je? de porter mes vûes beaucoup plus loin que les siennes, en faisant partager à toute la France, & peut-être même aux Pais étrangers, le bien qu'il a procuré à sa Généralité.

Voilà, me dira-t'on peut-être, de grandes idées; c'est dommage qu'elles soient en pure perte. Vous pouviez vous dispenser de faire usage d'un imprimé qui est devenu commun depuis que M. d'Egly l'a inseré dans le Journal de Verdun.

Mais de ce que cet Académicien ne néglige rien de ce qui

E e

peut rendre son travail utile & intéressant, s'ensuit-il que je doive m'écarter d'un plan aussi louable? & ne suffit-il pas que mon ouvrage puisse tomber entre les mains d'une seule personne qui n'ait pas lu le Journal de Verdun, pour que je sois obligé, en qualité de Citoyen, de lui procurer les moyens de se rendre dans l'occasion utile à la Société?

Telles sont les raisons qui m'ont déterminé à faire usage de l'imprimé que j'ai recouvré. On le trouvera à la suite de mes réflexions, que voici.

M. Winslow prouve évidemment l'insuffisance des opérations de Chirurgie les plus cruelles pour constater la mort. Il prouve que

la putrefaction en est le seul signe certain.

De ces principes je conclus ,
 1°. qu'il est inutile de les tenter ;
 2°. qu'il est nécessaire de s'abstenir
 des épreuves chirurgicales qui peu-
 vent êtres mortelles au malade. Il
 est vrai que M. Winslow n'en con-
 seille point de cette dernière espe-
 ce. Il est même fort éloigné de le
 faire, puisqu'il qualifie de témérité
 la tentative de celui qui enfonça
 une longue aiguille sous l'ongle du
 pied d'une apoplectique , opéra-
 tion qui n'est certainement rien
 moins que meurtrière en soi.

Mais si M. Winslow trouve de
 la témérité dans une simple pic-
 quure , faite véritablement dans
 une partie fort nerveuse, comment

E e ij

332 *A D D I T I O N S.*

qualifierons-nous les énormes incisions qu'on est obligé de faire dans les embaumemens ?

Je fais que ceux qu'on embaume ne courent point risque d'être enterrés vivans. Le procédé qu'on suit dans cette opération est le moïen le plus infallible pour garantir de ce sort funeste ; & c'est un avantage qu'ont les personnes qu'on embaume , sur ceux qu'on enferme sans cérémonie dans un cercueil. Mais aucun de ceux qui réfléchiront sur l'accident arrivé à Vesale , accident dont Terilli rapporte un autre exemple , comme on l'a vû plus haut , & renouvelé il y a peu d'années dans la ville de Paris , si l'on en croit un bruit que la

famille du malade assassiné a eu la charité d'étouffer ; ceux, dis-je, qui réfléchiront sur ces accidens, & qui verront que ces Anatomistes ne se font apperçus que ces prétendus morts étoient encore vivans, qu'après les avoir mis dans l'impossibilité d'échapper à la mort, ne conclueront-ils pas que les embauemens peuvent devenir quelquefois meurtriers ?

Il est vrai qu'on ne dit pas que la femme qui fait le sujet de l'histoire rapportée par Terilli mourut de l'opération qu'elle souffrit ; sans doute parce qu'elle donna des signes de vie au second coup de bistouri, *ad secundam acuta novacula applicationem illam ad se*

redire effecit; mais toujours est-il vrai qu'on lui fit une opération très-dangereuse de sa nature, & qui oblige à un pansement long, pendant lequel on est tous les jours exposé à des accidens mortels. Il ne faut, pour s'en convaincre, qu'ouvrir les Auteurs qui ont écrit de la gastrographie, ou future au bas du ventre.

Les deux infortunés qui sont les sujets des deux autres histoires ne furent pas si heureux. Ils ne donnerent des signes de vie que quand l'opération eut rendu leur mort infaillible. Ces deux exemples font frémir. Ils portent l'incertitude des signes de la mort, l'inutilité des épreuves chirurgi-

ques, leur danger quand elles sont mortelles de leur nature, la possibilité d'un assoupissement de tous les sens, que des exemples seuls peuvent rendre croïables, jusqu'à un degré d'évidence égal à celui des démonstrations les plus convaincantes.

En effet il s'en ensuit qu'on peut souffrir des incisions cruciales de toute l'étendue du bas ventre sans donner des signes de vie. Il y a plus, il s'en ensuit qu'on peut en outre, sans donner aucun signe de sensibilité, souffrir l'incision des tegumens & des muscles qui couvrent la poitrine, celle du cartilage des côtes, des muscles intercostaux, & de la pleure, membrane des plus sen-

336 ADDITIONS.

fibles qui tapisse l'intérieur de la poitrine, enfin la fracture des côtes nécessaires pour mettre le cœur à découvert.

Je conviens que les Historiens qui rapportent l'accident arrivé à Vesale ne disent pas qu'il ait commencé par l'ouverture du bas-ventre. Mais je suis très-bien fondé à le croire par plusieurs raisons. 1°. Parce qu'il étoit passionné pour l'anatomie; d'où je conclus qu'il n'a point dû manquer l'occasion d'examiner l'intérieur du bas ventre; 2°. parce qu'il est passé en habitude de commencer les ouvertures par cette cavité, à moins qu'on ne soit sûr qu'on n'y découvrira rien; 3°. parce que les causes de la maladie étant inconnues

nuës

nues à ce célèbre Médecin, il n'a dû négliger l'examen d'aucune cavité pour tâcher de les découvrir. Or en ce cas il a sûrement commencé par ouvrir le bas ventre.

Mais que Vesale ait commencé, si l'on veut, par ouvrir la poitrine, il est du moins certain qu'il n'a pû mettre le cœur à découvert sans les préparations dont nous avons fait le détail, & l'histoire nous apprend qu'il ne reconnut que le prétendu mort étoit encore en vie, qu'à la palpitation qu'il y remarqua.

Ce seroit une objection pitoyable de dire que dans l'histoire de Vesale il n'est point question d'embaumement. Car ce n'est pas l'intention de celui qui

Ff

338 ADDITIONS.

opere, qui constitue la témérité, mais la nature de l'opération, & des circonstances où elle se pratique. Au reste il est aisé de faire voir que l'embaumement est encore plus mortel que l'opération faite par Vesale.

Et de fait cet Anatomiste ne fit qu'une simple incision au bas-ventre, pour en examiner l'intérieur, au lieu que dans l'embaumement on détache les intestins, on coupe les artères, & les nerfs qui se distribuent dans le mesentere, membrane connue sous le nom de *fraise*, au bord de laquelle les intestins sont suspendus, ce qui rend la mort inévitable.

Mais, dira-t'on peut-être en-

core, la douleur causée par la blessure faite à ces membranes & nerfs, fera donner des signes de vie.

La réponse est simple. Peut-être en donnera-t'on, mais ce sera quand le mal fera sans remede. On ne procede point à un embaumement avec les mêmes précautions qu'à une dissection anatomique, ou à une opération de Chirurgie. Le plutôt qu'on a fait est le mieux. On va à grands coups de bistouri, ou de couteau. On ne ménage rien. Mais voici qui est bien plus terrible. Je dis qu'il est possible qu'on fasse une incision au mesentere sans donner des signes de douleur. Et de fait il est constant en Médecine,

F f ij

340 *A D D I T I O N S.*

que le mesentere est beaucoup moins sensible que la pleure, & cependant l'incision de la pleure & la fracture des côtes, suivie d'un déchirement de cette membrane beaucoup plus douloureux que l'incision simple, n'a point fait donner de signes de vie au malade qui est mort sous le couteau de Vesale.

Afin cependant de ne laisser aucun scrupule, même le moins fondé, j'avertis le Lecteur que le troisieme accident dont j'ai parlé, est arrivé à l'occasion d'un embaumement.

Il est donc démontré que l'embaumement est une opération qui peut être inefficace pour faire donner des signes de vie assez à tems

pour qu'il reste de l'esperance au malade. Il est donc démontré que dans le cas même où l'on requert le Chirurgien de proceder à cette opération, il ne peut, sans s'exposer à être homicide, la commencer avant que d'être sûr de la mort. Il est donc enfin démontré qu'on ne doit proceder à cette opération que quand il y a des signes de putrefaction, c'est-à-dire quand le corps exhale une odeur cadaveruse.

Il est à propos en finissant, de faire quelques réflexions sur la pratique de certains Chirurgiens qui, avant que de commencer l'opération, font des incisions aux plantes des pieds du sujet sur lequel ils vont travailler.

F f iij

Leur intention est certainement louable, puisque ces incisions dans des parties très-sensibles ont pour but de s'assurer de la mort. Mais s'il y a de la témérité à plonger une longue aiguille sous l'ongle du pied, comme M. Winslow l'observe judicieusement, comment qualifier des incisions profondes dans toutes les parties nerveuses de cette extrémité ? & combien cette témérité n'est-elle pas & plus grande & plus cruelle quand il est démontré qu'elle peut être insuffisante pour découvrir des signes de vie ? car dans quelle triste situation ne met-on point un sujet qui auroit le malheur de souffrir cette incision étant encore en vie, & par

consequent dans le cas de guérir de sa maladie? la connoissance la plus superficielle de la Chirurgie suffit pour faire connoître les dangers auxquels on l'expose. Concluons donc comme ci-devant, qu'il n'y a point d'autre parti à prendre pour procéder avec sûreté à un embaumement, que d'attendre que la putrefaction ait mis la mort en évidence.

F I N.

F f iij

A V I S

*Pour donner du secours à ceux
que l'on croit noïés.*

DA N S les villes , & même dans des lieux moins considérables , situés soit sur les bords des rivières , soit sur ceux des lacs , soit sur ceux de la mer , il n'y a guères d'année où on n'ait à regretter des hommes qui ont été noïés ; c'est ce qui n'est que trop certain , & qui est assez connu. Mais on ne sçait pas , & l'amour du genre humain ne permet pas de le laisser ignorer , que plusieurs de ceux qu'on retire de l'eau sans apparence de vie , seroient souf-

traits à une mort prochaine, si on leur donnoit les secours nécessaires, & pendant un tems assez long.

Après quelques tentatives de peu de durée, on regarde comme morts & on laisse pour tels, ceux dont tout souffle de vie continue de paroître éteint, surtout s'ils ont resté long-tems dans l'eau, comme pendant quelques heures. Dans cette dernière circonstance, on ne daigne rien tenter en leur faveur. Des histoires rapportées par plusieurs Auteurs, auxquels nous devons croïance, prouvent cependant qu'on a sauvé la vie à des hommes qui avoient resté dans l'eau, & même sous l'eau, pendant plusieurs heures, & que ce n'a été

quelquefois qu'au bout de deux heures qu'on a eu des signes qui apprennent qu'ils n'étoient pas réellement morts. Les bords escarpés de quelques lacs profonds de Suisse, occasionnent trop fréquemment des chutes malheureuses. Les bons succès qu'ont eus les secours qu'on a donnés à des hommes pêchés dans ces lacs, tantôt plutôt, tantôt plutôt, ont été publiés dans différentes années du Mercure Suisse, & dans différents mois de chacune de ces années. On y a rapporté les moyens dont on s'est servi pour ranimer des hommes qui avoient perdu toute apparence de vie, & on va les retrouver décrits ici. Il seroit à souhaiter qu'ils ne fussent igno-

rés nulle part, qu'on pût répéter de si charitables expériences toutes les fois que l'occasion s'en présentera, & qu'en les répétant, on découvrit des pratiques encore plus efficaces, & plus sûres.

Autrefois tout ce qu'on croïoit pouvoir faire de mieux pour l'infortuné qu'on retiroit de l'eau, ou au moins de plus pressé, étoit de le pendre par les pieds; mais depuis que des dissections faites par de sçavans Anatomistes, ont appris que des hommes qui ont perdu la vie sous l'eau, en ont peu pour l'ordinaire dans leur estomach, moins que s'ils eussent bû beaucoup volontairement, il ne semble pas qu'il convienne de mettre le noïé dans une position,

qui seroit fâcheuse, dès que les liqueurs auroient repris leur mouvement ordinaire. Il peut pourtant arriver qu'il ait trop bû, & pour sçavoir s'il est dans le cas, & s'il y est, pour lui faire rendre l'eau, on le fait entrer dans un tonneau ouvert par les deux bouts, qu'on roule pendant quelque tems en différens sens. Cette pratique est même utile par rapport à d'autres vûes. On peut encore l'exciter à vomir l'eau, en introduisant à diverses reprises une plume avec ses barbes dans l'œsophage.

Après avoir ôté les habits au malheureux qu'on vient de retirer de l'eau; au lieu de le laisser étendu & tout nud sur le rivage, comme on ne le fait que trop

Souvent, ce qu'il y a de plus pressé, c'est de l'envelopper de draps & de couvertures, pour le mettre à l'abri des impressions de l'air froid, & pour commencer à le réchauffer.

Pour le réchauffer plus efficacement, on le mettra ensuite dans un lit dont les draps seront bien chauds, & pendant qu'il y sera, on appliquera souvent sur son corps, des nappes & des serviettes chaudes.

On a l'exemple de noyés sur qui le soleil chaud & brûlant, auquel ils ont été exposés, a produit l'effet que les linges chauds ont fait sur d'autres. Il y en a qui ont été réchauffés dans des bains d'eau chaude; mais on n'a

pas toujours la commodité de tenter ce dernier moyen.

Il s'agit ici de mettre en jeu les parties solides de la machine, afin qu'elles puissent redonner du mouvement aux liqueurs. Pour remplir cette vûe, on ne laissera pas le noïé tranquille dans son lit; on l'y agitera de cent façons différentes; on l'y tournera & retournera; on le soulevera & on le laissera retomber, & on le secouera en le tenant entre ses bras.

On doit aussi lui verser dans la bouche des liqueurs spiritueuses; & c'est faute d'en avoir eu de telle qu'on la vouloit, qu'en différentes occasions on a versé dans la bouche des noïés de l'urine chaude, qui a paru produire de bons

effets. On a prescrit une décoction de poivre dans du vinaigre, pour servir de gargarisme.

On cherchera aussi à irriter les fibres intérieures du nés, soit avec des esprits volatils, & avec des liqueurs auxquelles on a recours dans les cas d'apoplexie, soit en picotant les nerfs qui tapissent le nés, avec les barbes d'une plume, soit en soufflant dans le nés avec un chalumeau, du tabac, ou quelque sternutatoire plus puissant.

Un des moïens auxquels on a eu recours pour des noïés qui ont été rendus à la vie, a été aussi de se servir d'un chalumeau, ou d'une cannule pour leur souffler de l'air chaud dans la bou-

che, pour leur en souffler dans les intestins; on l'a même introduit avec succès dans ceux-ci avec un soufflet. Une seringue y peut être employée; peut-être même vaudroit-il mieux employer la seringue pour y porter des lavemens chauds capables de les irriter, & propres à produire plus d'effet que l'air qu'on est plus en usage d'y faire entrer.

Mais tout ce qu'il y a de mieux, peut-être, c'est de souffler dans les intestins la fumée du tabac d'une pipe. Un de nos Académiciens a été témoin du prompt & heureux effet de cette fumée sur un noyé. Une pipe cassée peut fournir le tuyau ou chalumeau par lequel on soufflera dans le corps
la

la fumée qu'on aura tirée de la pipe entiere.

Aucun des moïens qui viennent d'être indiqués, ne doit être negligé. Ensemble ils peuvent concourir à produire un effet salutaire. Ils seront employés avec plus de succès, quand la fortune voudra qu'ils le soient sous les yeux d'un Médecin qui se fera trouvé à portée. Si la fortune donne aussi un Chirurgien, on ne manquera pas de tenter la saignée, & peut-être est-ce à la jugulaire qu'elle doit être faite; car dans les noïés, comme dans les pendus, & dans ceux qui sont tombés en apoplexie, les veines du cerveau se trouvent trop engorgées de sang. Si les vaisseaux

G g

peuvent être vidés, ils en feront plus en état d'agir sur la liqueur qu'ils doivent faire mouvoir.

Enfin quand les premiers remèdes qui pourront être tentés, ne seront pas suivis de succès, ce sera probablement le cas où le Chirurgien pourra avoir recours à la bronchotomie, c'est-à-dire, à ouvrir la trachée artère. L'air qui pourra entrer librement dans les poulmons par l'ouverture qui aura été faite au canal qui le leur fournit dans l'état naturel, l'air chaud même qui pourra être soufflé par cette ouverture, redonnera peut-être le jeu aux poulmons, & tous les mouvemens de la poitrine renaîtront.

Mais de quoi doivent être sur-

©BIUM

tout avertis ceux qui aimeront à s'occuper d'une si bonne œuvre, c'est de ne se pas rebutter si les premières apparences ne sont pas telles qu'ils les désireroient. On a l'expérience de noïés qui n'ont commencé à donner des signes de vie, qu'après avoir été tourmentés pendant plus de deux heures. Quelqu'un qui a réussi à ramener à la vie un homme dont la mort étoit certaine, sans les secours qu'il lui a donnés, doit être bien content des peines qu'il a prises ; & si elles ont été sans succès, il se sçait gré au moins de ne les avoir pas épargnées.

Quoique le peuple du Royaume soit assez généralement porté

Gg ij

à la compassion, & quoiqu'il souhaitât de donner des secours aux noyés, souvent il ne le fait pas, parce qu'il ne l'ose. Il s'est imaginé qu'il s'exposeroit aux poursuites de la Justice. Il est donc essentiel qu'on sçache, & on ne sçauroit trop le redire, pour détruire le préjugé où l'on est, que nos Magistrats n'ont jamais prétendu empêcher qu'on tentât tout ce qui peut être tenté en faveur des malheureux qui viennent d'être tirés de l'eau. Ce n'est que quand leur mort est très-certaine, que des raisons exigent que la Justice s'empare de leurs cadavres.

NOTA.

J'Ai prévenu le Lecteur dans l'Avertissement , qu'en commençant cet Ouvrage je ne comptois pas lui donner tant d'étendue , & je suis mieux fondé que jamais à le dire. Quoiqu'il fut entièrement composé , je ne l'ai pas perdu de vûë. J'ai consulté différens Auteurs qui m'ont fourni plusieurs choses qui m'ont paru intéressantes ; il m'est venu des idées nouvelles ; j'ai cru devoir faire part du tout au Public.

Deux difficultés se présentent dans l'exécution de ce dessein. M. Boyer , Censeur de cet

Ouvrage , a levé la plus considérable en ne donnant à sa complaisance d'autres bornes que celles qui ne pouvoient préjudicier au bien public. Il est juste de lui en marquer ma reconnoissance ; & cette seule raison m'auroit déterminé à faire imprimer cet Avis.

La seconde difficulté m'a fait peu d'impression. Comme je continuois mes découvertes , & mes réflexions dans le tems qu'on imprimoit , j'ai été quelquefois obligé de les placer dans l'endroit où elles venoient le moins mal , relativement au progrès que l'impression avoit fait. J'ai préféré la satisfaction de me rendre plus utile , à la vaine gloire d'écrire plus méthodiquement. Il falloit engager

le Public à faire des réflexions des plus importantes pour chaque particulier ; il étoit juste de répondre à l'impatience qu'avoit M. Winslow de contribuer à cette bonne œuvre ; pouvois-je trop me presser de mettre mon Ouvrage sous la presse ?

Je profite de l'occasion pour prier le Lecteur de substituer à ces mots *qui fait le caractère essentiel de M. Winslow* l. 4 & 5 de l'Avertissement, ceux-ci, *qui ont constamment caractérisé les démarches de M. Winslow*. J'avois cru que la justesse de la pensée excuseroit le deffaut de correction du stile. Je me rends sans peine à des avis contraires.

Je me ferai toujours un plaisir

& un devoir de déferer aux avis
judicieux qu'on voudra bien me
donner sur la forme, & le fond
de mes Ouvrages, & je supplie
les personnes qui sont bien in-
tentionnées pour le Public, &
pour moi, de mettre ma docilité
à l'épreuve.



APPROBATION.

APPROBATION

du Censeur Roïal.

JA I lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, une Differtation, dans laquelle on examine s'il y a des signes certains de la mort, par Jacques-Benigne W I N S L O W, Docteur Regent de la Faculté de Médecine de Paris, de l'Académie Roïale des Sciences, dans laquelle je n'ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. Fait à Paris ce onzième Mai 1742.

BOYER, Médecin ordinaire du Roi.

PRIVILEGE DU ROI.

LOUIS par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A nos amés.& féaux Conseillers les gens tenans nos Cours de Parlemens, Maîtres des Requêtes ordinaires de nos

H h

tre Hôtel, Grand Conseil, Prevôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lientenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra. SALUT. Notre bien aimé le Sieur BRUNIER nous a fait exposer qu'il desireroit faire imprimer & donner au Public un Livre intitulé : *Dissertation ou l'on examine s'il y a des signes certains de la mort, & sur l'abus des enterremens precipitez*, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires. Nous lui avons permis & permettons par ces Presentes de faire imprimer ledit Livre en un ou plusieurs volumes, & autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de trois années consécutives, à compter du jour de la date des Presentes : faisons défenses à tous Libraires, Imprimeurs & autres personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance, à la charge que ces Presentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris dans trois mois de la date d'icelles, que l'impression dudit Livre sera faite dans notre Royaume & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères, conformément à la feuille imprimée, attachée pour modèle sous le contre-scel desdites Presentes, que l'impetrant se conformera en tout aux Reglemens de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725. qu'avant que de les exposer en vente le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Livre, sera remis dans le

même état ou l'approbation y aura été donnée,
 es mains de notre très-cher & féal Chevalier le
 Sieur DAGUESSEAU, Chancelier de France,
 Commandeur de nos Ordres, & qu'il en fera
 ensuite remis deux exemplaires dans notre Bi-
 bliothèque publique, un dans celle de notre
 Château du Louvre, & un dans celle de notre
 très-cher & féal Chevalier le Sr DAGUESSEAU,
 Chancelier de France, le tout à peine de nullité
 des Presentes, du contenu desquelles vous
 mandons & enjoignons faire jouir ledit Expo-
 sant ou ses ayant causes, pleinement & paisi-
 blement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun
 trouble ou empêchement: voulons qu'à la co-
 pie desdites Presentes qui sera imprimée tout au
 long au commencement ou à la fin dudit Li-
 vre, soi soit ajoutée comme à l'original:
 commandons au premier notre Huissier ou
 Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution
 d'icelles tous actes requis & nécessaires, sans
 demander autre permission, & nonobstant
 clameur de Haro, Charte Normande, & Let-
 tres à ce contraires: Car tel est notre plaisir.
 DONNE à Paris le septième jour du mois
 de Juillet l'an de grace mil sept cent quarante-
 deux, & de notre regne le vingt-septième.
 Par le Roy en son Conseil. Signé, SAINSON.

*Registré sur le Registre XI. de la Chambre
 Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs
 de Paris, N° 38. fol. 32. conformément au Re-
 glement de 1723. qui fait défenses, art. 4. à
 toutes personnes de quelque qualité qu'elles
 soient autres que les Libraires-Imprimeurs, de*

364

*vendre, débiter & faire afficher aucuns Livres
pour les vendre en leurs noms, soit qu'ils s'en
disent les auteurs ou autrement, à la charge de
fournir à ladite Chambre Royale & Syndi-
cale des Libraires & Imprimeurs de Paris huit
exemplaires prescrits par l'art. 108. du même
Reglement. A Paris le 13 Juillet 1742.*

SAUGRAIN, Syndic.

De l'Imprimerie de C. F. SIMON.